

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, September 15, 2022

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met with videoconference this day at 1:31 p.m. [ET] to study the subject matter of Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Leo Housakos (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon. I am Leo Housakos, a senator from Quebec and chair of this committee. I would now like my colleagues to briefly introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne, senator from Quebec.

Senator Dawson: Dennis Dawson, senator from Quebec.

[*English*]

Senator Harder: Peter Harder, Ontario.

Senator Simons: Paula Simons, senator from Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Sorensen: Karen Sorensen, senator from Alberta, Treaty 7 territory.

[*Translation*]

Senator Clement: Bernadette Clement, senator from Ontario.

[*English*]

Senator Dasko: Donna Dasko, representing Ontario.

Senator Wallin: Pamela Wallin from the province of Saskatchewan.

[*Translation*]

The Chair: We are meeting to continue our examination of the subject matter of Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts. For our first panel this afternoon, we are pleased to welcome the following witnesses: Carol Ann Pilon, Executive Director of the Alliance des producteurs francophones du Canada; Hélène Messier, President and Chief Executive Officer of the Association québécoise de la production médiatique; Amélie Hinse, General Director of the Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec; and Catherine Edwards, Executive Director of CACTUS, the

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 15 septembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 13 h 31 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Leo Housakos (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Je m'appelle Leo Housakos. Je suis un sénateur du Québec et le président du comité. J'invite maintenant mes collègues à se présenter brièvement.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, sénatrice du Québec.

Le sénateur Dawson : Dennis Dawson, sénateur du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Harder : Peter Harder, de l'Ontario.

La sénatrice Simons : Paula Simons, sénatrice de l'Alberta, sur le territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Sorensen : Karen Sorensen, sénatrice de l'Alberta, sur le territoire visé par le Traité n° 7.

[*Français*]

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, sénatrice de l'Ontario.

[*Traduction*]

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, de l'Ontario.

La sénatrice Wallin : Pamela Wallin, de la Saskatchewan.

[*Français*]

Le président : Nous nous réunissons pour poursuivre notre examen de la teneur du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois. Pour notre premier groupe cet après-midi, nous avons le plaisir d'accueillir les témoins suivants : Mme Carol Ann Pilon, directrice générale de l'Alliance des producteurs francophones du Canada, et Mme Hélène Messier, présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique. Nous accueillons également, par vidéoconférence, Mme Amélie Hinse, directrice générale de la Fédération des télévisions

Canadian Association of Community Television User Groups and Stations. Welcome.

[*English*]

Thank you for joining us today.

[*Translation*]

Carol Ann Pilon, Executive Director, Alliance des producteurs francophones du Canada: Thank you, Mr. Chair and honourable senators. Thank you for this opportunity to contribute to the process leading to the passage of Bill C-11. I am Carol Ann Pilon, Executive Director of the Alliance des producteurs francophones du Canada, an organization representing Canadian independent francophone producers of the official language minority communities, the OLMCs. Since 1999, the alliance has enhanced the vitality of the francophone screen industry and contributed to its spread across Canada and around the world. Our work consists in promoting the outstanding content produced by our members and defending its cultural and economic value to public policy makers, thus ensuring that a diverse range of francophone voices can be heard across the country.

APFC welcomed Bill C-11's historic focus on the Canadian audiovisual ecosystem, particularly its formal consideration of the OLMCs and the objectives it set for the broadcasting system as a whole to reflect the specific needs and interests of those communities. We were even more pleased when it was passed on third reading because it is a bill that, when first introduced in November 2020, contained no provision to ensure that content would be created by and for the OLMCs or to guarantee access to that content.

The representatives of both OLMCs, those of francophones outside Quebec and anglophones in Quebec, worked together to ensure that provisions concerning them were included in the bill. The members of the Standing Committee on Canadian Heritage voted unanimously for the amendments the OLMCs had proposed, and no objections were raised to those amendments during the debates in the House of Commons. The provisions in question set clear directions on which the CRTC may rely in introducing specific and effective measures to enhance the vitality of the OLMCs. One of the Senate's roles is to protect minorities. It is essential that these provisions be maintained in full in this bill.

Pressure is mounting on the audiovisual sector and the situation is increasingly unfair. More and more services are produced outside Canada, online streaming is expanding at breakneck speed, and not all undertakings that benefit from this transformation are required to make significant contributions to

communautaires autonomes du Québec, et Catherine Edwards, directrice générale de CACTUS, l'Association canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire. Bienvenue.

[*Traduction*]

Je vous remercie d'être des nôtres aujourd'hui.

[*Français*]

Carol Ann Pilon, directrice générale, Alliance des producteurs francophones du Canada : Merci, monsieur le président et honorables sénatrices et sénateurs. Merci de cette occasion de contribuer au processus menant à l'adoption du projet de loi C-11. Je suis Carol Ann Pilon, directrice générale de l'Alliance des producteurs francophones du Canada, organisme qui regroupe les producteurs indépendants francophones du Canada des communautés de langue officielle en situation minoritaire, les CLOSM. Depuis 1999, l'alliance assure la vitalité de l'industrie francophone des écrans et contribue à son rayonnement au Canada et dans le monde. Notre travail consiste à promouvoir le contenu exceptionnel produit par nos membres et à défendre sa valeur culturelle et économique auprès des responsables des politiques publiques, assurant ainsi l'expression d'une diversité de voix francophones au pays.

L'APFC a salué la portée historique du projet de loi C-11 sur l'écosystème audiovisuel canadien, particulièrement la considération formelle des CLOSM, qui assigne désormais au système de radiodiffusion dans son ensemble des objectifs visant à refléter leur situation et leurs besoins particuliers. Elle s'est réjouie de nouveau de son adoption à l'étape de la troisième lecture, car il s'agit d'un projet de loi qui, lorsqu'il a été déposé pour la première fois en novembre 2020, ne contenait aucune disposition pour assurer la création de contenu par et pour les CLOSM et pour en garantir l'accès.

Les représentants des deux CLOSM, soit les francophones à l'extérieur du Québec et les anglophones au Québec, ont travaillé de pair pour corriger l'absence de dispositions à leur égard. Les membres du Comité permanent du patrimoine canadien ont voté de manière unanime en faveur des amendements proposés par les CLOSM, et ces amendements n'ont suscité aucune objection lors des débats à la Chambre des communes. Les dispositions en question présentent des directions claires sur lesquelles le CRTC pourra s'appuyer pour mettre en place des mesures concrètes et efficaces favorisant l'épanouissement des CLOSM. L'un des rôles du Sénat est de voir à la protection des minorités. Il est essentiel que ces dispositions soient maintenues de manière intégrale dans le projet de loi.

La pression exercée sur le secteur de l'audiovisuel s'amplifie et les iniquités grandissent. La production étrangère de services s'accroît, l'écoute en ligne augmente à une vitesse fulgurante et les entreprises qui bénéficient de cette transformation ne sont toujours pas tenues de contribuer de façon notable à l'expression

Canadian expression or to further Canadian broadcasting policy objectives.

Suddenly subject to a regulatory framework, every undertaking that carries on broadcasting activities in whole or in part in Canada is now essential to ensuring a truly inclusive, equitable and diversified system. In the last evening of debate on Bill C-11 in the Standing Committee on Canadian Heritage, an amendment was adopted that would effectively end political support for independent production in Canada, which has been a key component of our broadcasting system since 1991.

The amendment, which was never discussed in committee, was adopted by 6 votes to 5 in less than five minutes. The economic impact of that amendment will be devastating for the independent Canadian production sector because the new wording would equate its value with that of production affiliated with broadcasters and online undertakings, and the policy driver of 30 years of licensing conditions imposed by the CRTC would evaporate.

Given the serious nature of the amendment and the total absence of informed debate on its impact, we ask that the committee restore subparagraph 3(1)(i)(v) to Bill C-11. APFC is a member of the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions, the CDCE, and we support the demands it has made to improve Bill C-11.

Our first request is that fairness be restored between foreign and Canadian online undertakings in their use of Canadian talent. Differential treatment could result in lower requirements for foreign online undertakings regarding spending on Canadian programs, contributions to content development support funds and efforts to promote Canadian programs and in a decline in the role of creative resources in programming creation, production and presentation. Our second request is that the option of appealing to the Governor-in-Council from CRTC orders, not merely licensing decisions, be expanded.

Our third request is that the public hearing phase be included in the process for making orders setting conditions for the services of broadcasting undertakings, as is currently the case for licences.

Lastly, we believe that the approach taken to social media in the bill should not be further restricted so as not to limit the CRTC's ability to regulate social media broadcasting activities.

canadienne et aux objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion.

Assujettie promptement à un cadre réglementaire, toute entreprise qui exerce, en tout ou en partie, des activités de radiodiffusion au Canada est essentielle pour assurer un système véritablement inclusif, équitable et diversifié. Lors de la dernière soirée de débat sur le projet de loi C-11 au Comité permanent du patrimoine canadien, un amendement a été adopté, supprimant effectivement le soutien politique à la production indépendante au Canada, qui est un élément clé de notre système de radiodiffusion depuis 1991.

L'amendement, qui n'avait jamais été discuté au comité, a été adopté par un vote de 6 contre 5 en moins de cinq minutes. L'impact économique de cet amendement sera dévastateur pour le milieu de la production canadienne indépendante, car le nouveau langage égaliserait sa valeur avec celle de la production affiliée aux radiodiffuseurs et aux entreprises en ligne. Par conséquent, le moteur politique de 30 ans de conditions de licence imposées par le CRTC s'évaporerait.

Étant donné la gravité de l'amendement et l'absence totale de débat éclairé sur son impact, nous demandons que le sous-alinéa 3(1)(i)(v) soit rétabli par ce comité dans le projet de loi C-11. L'APFC est membre de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles (CDEC) et nous sommes solidaires des demandes qu'elle a mises de l'avant pour bonifier le projet de loi C-11.

La première demande vise à rétablir l'équité entre les entreprises en ligne étrangères et canadiennes quant au recours aux talents canadiens. Un traitement différencié pourrait entraîner une réduction des exigences pour les entreprises en ligne étrangères en ce qui concerne les dépenses en émissions canadiennes, les contributions aux fonds pour soutenir le développement de contenus, les efforts de mise en valeur d'émissions canadiennes, ainsi que la réduction du rôle des ressources créatives dans la création, la production et la présentation de la programmation. La deuxième demande vise à étendre la possibilité de faire appel auprès du gouverneur en conseil des ordonnances du CRTC, et pas seulement aux décisions liées à l'octroi de licences.

La troisième demande vise à inclure l'étape de l'audience publique dans le processus d'émission des ordonnances définissant les conditions de services des entreprises de radiodiffusion, comme c'est le cas pour les licences.

Finalement, nous croyons qu'il ne faut pas restreindre davantage l'approche concernant les médias sociaux dans le projet de loi, afin de ne pas entraver la capacité du CRTC à réglementer les activités de radiodiffusion de ces derniers.

The modernization of the Broadcasting Act is long overdue and must be implemented to avoid greater negative impact on the sector. The bill must be rooted in reality. Thank you for your attention, and I'll be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you very much.

Hélène Messier, President and Chief Executive Officer, Association québécoise de la production médiatique: Good afternoon. Thank you for having me here today. My name is Hélène Messier, and I am the President and Chief Executive Officer of the Association québécoise de la production médiatique. AQPM advises, represents and supports more than 160 independent Quebec film, television and web production companies. Our members also produce content such as documentaries and web series for online platforms.

Consequently, many of them are also digital first creators, creators who earn a living from content they share online. National Canadian production, which represented 56% of audiovisual production spending committed in Canada in 2017, has declined in recent years and now accounts for slightly more than 42%.

As a result, undertakings headquartered outside Canada now account for 58% of spending in the Canadian audiovisual sector. While the level of broadcasters' domestic production, mainly of news, public affairs and sports programs, has remained more or less stable, independent production companies have suffered over the years and now represent 31% of production volume compared to 40% in 2017.

However, independent production companies are central to the broadcasting ecosystem and ensure that many basic objectives of Canada's broadcasting policy are met. These companies provide all Canadians with varied programming by producing what are known as national interest programs: drama series, documentaries, music and variety shows as well as youth programs. They produce in original French, English and Indigenous languages and are broadcast in all regions of Canada.

Until last June, this fundamental role of production companies was acknowledged in subparagraph 3(1)(i)(v) of the Broadcasting Act, which provided that the Canadian broadcasting system should "include a significant contribution from the Canadian independent production sector." That provision served as the basis for the obligations imposed on broadcasters with respect to independent production for more

La modernisation de la Loi sur la radiodiffusion se fait attendre depuis trop longtemps. Son adoption avant que les effets négatifs sur le secteur ne soient davantage amplifiés est nécessaire. Faisons en sorte que le projet de loi s'ancre dans la réalité. Je vous remercie de votre attention et je suis prête à répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup.

Hélène Messier, présidente-directrice générale, Association québécoise de la production médiatique : Bonjour. Merci de me recevoir aujourd'hui. Je suis Hélène Messier. Je suis présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique. L'AQPM conseille, représente et accompagne plus de 160 entreprises québécoises de productions indépendantes qui œuvrent en cinéma, en télévision et sur le Web. En effet, nos membres produisent également du contenu destiné aux plateformes en ligne, comme des documentaires ou des séries Web.

À ce titre, bon nombre d'entre eux sont aussi des *digital first creators*, des créateurs qui gagnent leur vie grâce au contenu qu'ils partagent en ligne. La production canadienne nationale est en décroissance depuis plusieurs années. Alors qu'elle représentait 56 % des dépenses en production audiovisuelle effectuées au Canada en 2017, elle n'en totalise maintenant qu'un peu plus de 42 %.

En effet, 58 % des dépenses effectuées dans le secteur audiovisuel canadien sont désormais le fait de compagnies dont le siège social est basé à l'extérieur du Canada. Si le niveau de production interne des diffuseurs, principalement pour des émissions d'information, d'affaires publiques ou de sport, est resté à peu près stable, ce sont les entreprises de production indépendante qui ont écopé au fil des ans. Ces dernières comptent désormais pour 31 % du volume de production, alors qu'elles en représentaient 40 % en 2017.

Pourtant, les entreprises de production indépendantes sont au cœur de l'écosystème de la radiodiffusion et elles sont garantes de plusieurs objectifs fondamentaux que l'on retrouve dans la politique canadienne sur la radiodiffusion. Ce sont ces entreprises qui assurent à tous les Canadiens une programmation variée en produisant ce qu'on appelle des émissions d'intérêt national, que ce soit des séries dramatiques, des documentaires, des émissions de musique et de variétés ou encore des émissions pour la jeunesse. Elles produisent en langue originale française, en langue anglaise, en langue autochtone, et on les retrouve dans toutes les régions du Canada.

Jusqu'en juin dernier, ce rôle fondamental des entreprises de production était reconnu dans la Loi sur la radiodiffusion, au sous-alinéa 3(1)i)(v), qui prévoyait que la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devait « faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants ». Cet article a servi de socle aux obligations imposées aux diffuseurs à l'égard de la production indépendante depuis plus de 30 ans. Le

than 30 years. The CRTC thus required that all broadcasters allocate at least 75% of their national-interest program spending to independent production companies. As a result of those measures, tens of independent production companies have been established over the past few decades and have provided the equivalent of more than 82,000 jobs annually. Unfortunately, in the expedited consideration of amendments to Bill C-11 by the Standing Committee on Canadian Heritage, that provision was amended and now reads as follows:

(i) the programming provided by the Canadian broadcasting system should . . .

(v) include the greatest possible contribution from the Canadian production sector, whether it is independent or affiliated with or owned by a broadcasting undertaking;

By including all types of producers in this provision, without distinction, Parliament, in barely five minutes, without preliminary debate or consultation of the main interested parties, undermined the basis of the current system, which enabled Canadian undertakings independent of broadcasters to develop, to provide diverse programming and to hold intellectual ownership of their television works. Furthermore, the English and French versions of this amendment differ significantly and may give rise to sharply different interpretations.

AQPM therefore requests that the initial wording of this provision be restored.

Like the other member associations of the Coalition for the Diversity of Cultural Expressions, AQPM also supports three amendments. We believe that Canadian talent — this relates to paragraph 3(1)(f) — should be preferred in creating, producing and broadcasting Canadian programming, but that Canadian and foreign broadcasting undertakings should not be treated differently. We also think the government should subject the CRTC to greater oversight by allowing appeals to the Governor-in-Council from CRTC orders and by providing that mandatory public hearings be held for establishing the conditions of orders that are imposed on broadcasting undertakings. This concerns sections 18 and 28.

In addition, the use of social media to broadcast original and professional audiovisual content and thus reach audiences that have abandoned the legacy media is a phenomenon that will grow. It is therefore essential that the bill allow the CRTC to include in its area of jurisdiction both subscription streaming services such as Netflix, Amazon Prime Video and Club Illico and social media companies such as YouTube, Facebook and TikTok. It should not be forgotten that TikTok is now one of the platforms with the largest youth audience, which has grown 55% in the past year.

CRTC a ainsi imposé à tous les diffuseurs qu'un minimum de 75 % de leurs dépenses en émissions d'intérêt national soit effectué auprès de sociétés de production indépendantes. C'est grâce à de telles mesures que, depuis des décennies, des dizaines d'entreprises de production indépendante se sont créées et qu'elles procurent l'équivalent de plus de 82 000 emplois annuellement. Malheureusement, lors de l'étude accélérée des amendements au projet de loi C-11 par le Comité permanent du patrimoine canadien, cet article a été modifié et se lit désormais ainsi :

i) la programmation offerte par le système canadien de radiodiffusion devrait à la fois : [...]

(v) faire appel au maximum aux producteurs canadiens, qu'ils soient indépendants, affiliés ou la propriété d'une entreprise de radiodiffusion;

En incluant dans cet article tous les types de producteurs sans distinction, on a donc, en cinq minutes à peine, sans débat ni consultation préalable auprès des principaux intéressés, aboli le fondement du système actuel, qui permettait à des entreprises canadiennes qui sont indépendantes des diffuseurs de se développer, d'assurer la diversité de la programmation et d'être titulaires de la propriété intellectuelle sur leurs œuvres télévisuelles. De plus, les versions anglaise et française de cet amendement divergent de façon importante et peuvent donner lieu à des interprétations très différentes.

L'AQPM souhaite donc que l'on revienne au libellé initial pour cet article.

L'AQPM soutient également trois amendements, à l'instar des autres associations membres de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles. Il s'agit de favoriser le recours aux talents canadiens — le fameux alinéa 3(1)f — pour la création, la production et la diffusion de la programmation canadienne, mais sans différence de traitement entre les entreprises canadiennes de radiodiffusion et les entreprises étrangères. Il s'agit aussi de mieux encadrer le CRTC en permettant de faire appel au gouverneur en conseil des ordonnances rendues par le CRTC et en rendant obligatoire la tenue d'audiences publiques pour l'attribution des conditions des ordonnances qui seront imposées aux entreprises de radiodiffusion. Cela touche les articles 18 et 28.

De plus, utiliser les médias sociaux pour diffuser du contenu audiovisuel original et professionnel et ainsi atteindre des publics qui désertent les médias traditionnels est un phénomène qui ira en s'amplifiant. Il est donc essentiel que le projet de loi permette au CRTC d'inclure dans son champ de juridiction tant les entreprises de visionnement en continu sur abonnement, comme Netflix, Amazon Prime Video ou Club Illico, que les entreprises de médias sociaux comme YouTube, Facebook et TikTok. N'oublions pas que TikTok est désormais l'une des plateformes les plus fréquentées par les jeunes, avec une croissance de 55 % au cours de la dernière année.

Thank you very much. I am now ready to answer your questions.

Amélie Hinse, General Director, Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec: Thank you very much for inviting us to appear today. As directors of two community television associations, we will mainly be commenting on community television. We have worked closely upstream with our community radio colleagues, and many of our requests overlap, although they aren't necessarily worded the same way.

To begin with, we are very satisfied with the definition and description of the role of the community element that were added on third reading of the bill. For us, the definition and description of roles were problematic in the previous acts. Community radio is defined in the CRTC policy as being non-profit and belonging to the community. The number of community radio stations has essentially remained the same, at approximately 200, with some 60 Indigenous stations. On the other hand, community television was traditionally managed by the private sector and subsequently suffered from the massive consolidation of ownership and the technical interconnection of cable systems.

More than 300 community channels used to be managed by the private sector. Only 10% of that number remain today. The vast majority were shut down in the smaller communities. The remaining stations, in the more populous regions of the country, have become regional specialty channels, like the sole provincial Rogers channel in New Brunswick.

Last week, Vidéotron informed eight independent community television stations that it would terminate 100% of their funding. That's \$1.2 million that won't go into community and local production in the municipalities of the greater metropolitan region that are virtually never covered by the major private networks. The cable companies argued before the CRTC that they were closing the stations for profitability reasons. However, the communities were never consulted, and that's the problem.

True community media, as they are known internationally, are owned and operated by non-profit organizations established in their communities. We are trying to fill this gap for our members, in both the federation and at CACTUS. We represent more than 60 independent community television associations that are supported in Quebec by the Ministère de la Culture et des Communications.

Merci beaucoup. Je suis prête à répondre à vos questions.

Amélie Hinse, directrice générale, Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec : Merci beaucoup de nous avoir invités aujourd'hui. En tant que directrices de deux regroupements de télévisions communautaires, nos commentaires porteront principalement sur la télévision communautaire. Nous avons travaillé étroitement en amont avec nos collègues de la radio communautaire et plusieurs demandes se chevauchent, sans qu'elles soient nécessairement formulées de la même façon.

Pour commencer, la définition et la description du rôle de l'élément communautaire qui ont été ajoutées à l'étape de la troisième lecture du projet de loi nous satisfont grandement. Pour nous, la définition et la description des rôles étaient problématiques dans les lois précédentes. Dans la politique du CRTC, la radio communautaire est définie comme étant sans but lucratif et appartenant à la communauté. Le nombre de stations de radio communautaire est resté à peu près le même, soit de 200 environ, avec une soixantaine de stations autochtones. Par contre, la télévision communautaire était gérée traditionnellement par le secteur privé. Elle a ensuite souffert de la consolidation massive de la propriété et de l'interconnexion technique des systèmes de câblodistribution.

Autrefois, plus de 300 chaînes communautaires étaient gérées par le secteur privé. Il n'en reste que 10 % aujourd'hui. La grande majorité d'entre elles ont été fermées dans les plus petites communautés. Celles qui restent, dans les régions plus peuplées du pays, sont devenues des chaînes spécialisées régionales, comme l'unique chaîne provinciale de Rogers au Nouveau-Brunswick.

La semaine dernière, Vidéotron a annoncé à huit stations de télévision communautaire autonomes qu'elle leur retirait 100 % de leur financement. Il s'agit de 1,2 million de dollars qui n'iront pas dans la production communautaire et locale, dans les municipalités de la grande région métropolitaine qui ne sont à peu près jamais visitées par les grands réseaux privés. Les câblodistributeurs ont présenté au CRTC des arguments de rentabilité pour fermer les stations. Cependant, les communautés n'ont jamais été consultées, et le problème est là.

Les véritables médias communautaires, tels qu'ils sont reconnus à l'échelle internationale, sont détenus et gérés par des organismes à but non lucratif enracinés dans leurs communautés. Pour nos membres, à la fédération et chez CACTUS, nous cherchons à combler cette lacune. Nous représentons plus de 60 regroupements de télévisions communautaires autonomes, qui sont soutenus au Québec par le ministère de la Culture et des Communications.

[English]

Catherine Edwards, Executive Director, Canadian Association of Community Television Users and Stations: The Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, or CRTC, asked us whether community television is still necessary in an age when you can shoot videos on your phone and upload them to YouTube, and the result of their thinking was that in 2016, the CRTC diverted the vast majority of Canada's community television budget — at that time over \$150 million — to support private news networks. The value of community television is being rediscovered thanks to programs like the Local Journalism Initiative, as we realize that essential democratic and civic coverage is not happening on social media, as concerns about fake news grow and as we grapple with the need to make our society more inclusive.

Community media are recognized by the CTRC and are accountable to locally elected boards of directors. They are safe spaces where minorities who fear attack on social media can seek production support and visibility. They are an antidote to the silos created by social media. They are a common platform for the whole community. For these reasons, we are really pleased that the community element is finally clearly defined in the act. Community-owned television, where all members of a community can express themselves, is recognized as a viable, democratic and sustainable broadcasting model.

Community television has long been neglected in policymaking because the Broadcasting Act was silent regarding its role. The new paragraph 3(1)(s) finally highlights the work done on the ground by communities and complements the descriptions of the roles of the public and private elements that were already there in the 1991 act.

In conclusion, we want the amendments to Bill C-11 as reflected in third reading — which define and describe the role of the community element — to be retained. We are seeking no further changes.

The only issue we would flag to you all is that the definition for the “community element” that now stands depends on the definition for “broadcasting undertaking,” which in turn depends on the definition of “online undertaking.” Since various parties are questioning the definition of an “online undertaking,” if it were amended, it could affect the community element. The community element is the original publisher and aggregator of user-generated content locally. We are incorporated and accountable with ongoing programming commitments to the

[Traduction]

Catherine Edwards, directrice générale, Association canadienne des usagers et stations de la télévision communautaire : Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, nous a demandé si la télévision communautaire était encore nécessaire à une époque où l'on peut enregistrer des vidéos sur son téléphone et les téléverser sur YouTube. Cette manière de penser a conduit le CRTC à détourner, en 2016, la grande majorité du budget des télévisions communautaires du Canada — soit plus de 150 millions de dollars à l'époque — pour soutenir les réseaux d'information privés. La valeur de la télévision communautaire est découverte à nouveau grâce à des programmes tels que l'Initiative pour le journalisme local, alors que nous nous rendons compte que la couverture démocratique et civique essentielle ne se fait pas sur les médias sociaux, que les préoccupations concernant les fausses nouvelles augmentent et que nous sommes aux prises avec la nécessité de rendre notre société plus inclusive.

Les médias communautaires sont reconnus par le CTRC et doivent rendre des comptes à des conseils d'administration élus localement. Ce sont des espaces sûrs où les minorités qui craignent d'être attaquées sur les médias sociaux peuvent aller chercher un soutien quant à la production, ainsi qu'une visibilité. Ils sont l'antidote au cloisonnement créé par les médias sociaux. C'est une plateforme commune pour l'ensemble de la communauté. Pour ces raisons, nous sommes vraiment heureux que l'élément communautaire soit enfin clairement défini dans la loi. La télévision communautaire, où tous les membres d'une communauté peuvent s'exprimer, est reconnue comme un modèle de diffusion viable, démocratique et durable.

La télévision communautaire a longtemps été négligée dans l'élaboration des politiques parce que la Loi sur la radiodiffusion était muette quant à son rôle. Le nouvel alinéa 3(1)s souligne enfin le travail effectué sur le terrain par les communautés et vient compléter les descriptions des rôles des éléments publics et privés qui existaient déjà dans la loi de 1991.

En conclusion, nous souhaitons que les amendements au projet de loi C-11 à l'étape de la troisième lecture — amendements qui définissent et décrivent le rôle de l'élément communautaire — soient retenus. Nous ne demandons aucune autre modification.

Le seul point que nous aimerions porter à votre attention est le suivant : la définition actuelle d'« élément communautaire » dépend de la définition d'« entreprise de radiodiffusion », qui dépend à son tour de la définition d'« entreprise en ligne ». Étant donné que diverses parties remettent en question la définition d'« entreprise en ligne », si celle-ci devait être modifiée, cela pourrait avoir une incidence sur l'élément communautaire. L'élément communautaire représente l'éditeur original et l'agrégateur du contenu généré par les utilisateurs à l'échelle

CRTC and to our audiences, and we are therefore broadcasters. Our own legal counsel and Heritage's legal team have assured us that those of our members that distribute only online — there's a minority of them that are online only — will be caught by the new Broadcasting Act. We want them to be so that new policy making that flows from this act will apply to them. So if the definition for "online undertaking" were to change as a result of the work of this committee, we would just ask that we be consulted so that our online-only members won't be left out.

Thanks a lot for your attention, and we welcome your questions if anything wasn't clear. Thanks a lot.

[Translation]

The Deputy Chair: Thank you, everyone, for your presentations.

[English]

Senator Wallin: I want to go back if I can to Hélène Messier, just to ask her a question. She talks about having digital-first creators in her membership.

What is it that those folks do? What are they creating?

[Translation]

Ms. Messier: Producers are currently urged to create media content that is digital content. My producers make web series and digital magazines that are broadcast on various platforms. They also contribute professionally to developing those platforms. We also realize that conventional broadcasters increasingly want to break into social media such as TikTok, for example. They ask producers to produce content for that type of platform or to do it internally. The people who appear before you on behalf of digital creators aren't the only ones. There are others in our organizations, both that of Carol Ann Pilon and my own.

[English]

Senator Wallin: Yes, that's why I was asking, really, because you have independent people that are creating their own TikTok videos in their living rooms.

We heard some of this testimony yesterday as well, and I would like to hear from all of the participants today, really. It sounds to me as if your real concern is with the legacy and more traditional broadcasters, as we know them, and the regulatory

locale. Nous sommes constitués en sociétés et nous devons rendre des comptes au CRTC et à nos auditoires grâce à nos engagements continus en matière de programmation, ce qui fait que nous sommes des radiodiffuseurs. Notre propre conseiller juridique et l'équipe juridique du ministère du Patrimoine nous ont assuré que nos membres qui distribuent du contenu uniquement en ligne — il y en a une minorité — seront assujettis à la nouvelle Loi sur la radiodiffusion. Nous voulons qu'ils le soient afin que la nouvelle politique qui découle de cette loi s'applique à eux. Donc, si la définition d'« entreprise en ligne » devait être modifiée à la suite des travaux de votre comité, nous demanderions simplement à être consultés afin que nos membres qui offrent du contenu uniquement en ligne ne soient pas laissés pour compte.

Nous vous remercions infiniment de votre attention, et nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions si quelque chose n'était pas clair. Merci beaucoup.

[Français]

La vice-présidente : Merci à tous de vos présentations.

[Traduction]

La sénatrice Wallin : Je voudrais revenir, si possible, à Hélène Messier pour lui poser une question. Elle parle d'avoir, parmi ses membres, des créateurs numériques.

Que font ces gens? Qu'est-ce qu'ils créent?

[Français]

Mme Messier : Les producteurs sont actuellement appelés à faire du contenu qui figurant dans les médias qui sont des contenus numériques. Mes producteurs font des séries Web et des magazines numériques diffusés sur différentes plateformes. Ils contribuent aussi de façon professionnelle à alimenter ces plateformes. On s'aperçoit aussi que, de plus en plus, les diffuseurs traditionnels veulent percer dans les médias sociaux comme TikTok, par exemple. Ils demandent aux producteurs de produire du contenu pour ce type de plateforme ou le font à l'interne. Les gens qui viennent devant vous et qui parlent au nom des créateurs numériques ne sont pas les seuls; il en existe aussi au sein de nos organisations, que ce soit celle de Carol Ann Pilon ou la mienne.

[Traduction]

La sénatrice Wallin : Oui, c'est justement pour cette raison que j'ai posé la question. En effet, il y a des gens qui créent, de façon indépendante, leurs propres vidéos TikTok dans leur salon.

Nous avons entendu certains de ces témoignages hier également, et j'aimerais entendre tous les participants d'aujourd'hui. J'ai l'impression que votre véritable préoccupation concerne les diffuseurs traditionnels, tels que nous

process around them. Is that true, and are you looking to have exactly the same kind of relationship with the internet? Because I'm puzzled as to how that might happen.

[*Translation*]

Ms. Messier: The internet is two things. On the one hand, it comprises on-demand online streaming broadcasters such as Netflix, Crave and Prime. These platforms are regulated in many countries around the world. Yesterday someone asked whether there were any other examples around the world. I believe Mr. Denton answered that no one has tried to transpose the conventional model to the digital world. That's not entirely true. For example, all European Community countries have incorporated or adopted in their national legislation measures respecting on-demand online broadcasting platforms such as Netflix and Amazon.

What's newer are the social media. We aren't saying it's easy, but we are saying it's necessary to include them in the framework of the present act. Failure to include them will deprive us of access to information on their business models and business habits. We don't want to transpose the existing model to those sectors; we think the spending and discoverability measures that must be required have to be tailored to the type of service and broadcasting they provide. We don't want the same system; we simply want to be able to regulate them and learn more about their practices so we can legislate where we should.

[*English*]

Ms. Edwards: I could comment on that.

If I understand your question, you want to know if we are intervening to try to preserve an old structure.

I guess the way we look at it is that some of our members — not-for-profit, community-owned TV stations — still broadcast over the air. Some are on cable. Some are only on cable. Some are OTA and cable. Some are on satellite. All of them also stream, and some of them only stream. So we are very much taking advantage of the new environment to distribute content.

I guess what we see is important and why we want to be recognized in a new Broadcasting Act is that we see the Broadcasting Act as a public service commitment to have a Canadian media ecosphere. The platforms change, but what doesn't change is the importance of community ownership and the public service commitment that we have to communities to let them have a voice, to help them have a voice, and give them access to distribution platforms.

les connaissons, et le processus réglementaire qui s'y rapporte. Est-ce bien le cas, et cherchez-vous à avoir exactement le même genre de relation avec Internet? Parce que j'ai du mal à comprendre comment cela pourrait se produire.

[*Français*]

Mme Messier : Internet, c'est deux choses : on parle de diffuseurs en ligne sur demande comme Netflix, Crave et Prime. Ce sont des plateformes réglementées dans plusieurs pays partout dans le monde. Hier, quelqu'un a posé cette question : y a-t-il d'autres exemples dans le monde? Je pense que M. Denton a répondu que personne n'a essayé de transposer le modèle traditionnel dans le monde numérique. Ce n'est pas tout à fait vrai. Par exemple, tous les pays de la Communauté européenne ont transposé ou adopté, dans leur législation nationale, des mesures pour les plateformes de diffusion en ligne sur demande, comme Netflix et Amazon.

Ce qui est plus nouveau, ce sont les médias sociaux. On n'a pas la prétention de dire que c'est facile, mais on a la prétention de dire qu'il est nécessaire de les inclure dans le cadre de la loi actuelle. En effet, si on ne les inclut pas, cela nous privera d'un accès à l'information sur leurs modèles d'affaires et sur leurs habitudes d'affaires. On ne veut pas transposer le modèle existant à ces secteurs; on pense que les mesures qui doivent être exigées, tant sur le plan des dépenses que de la découvrabilité, doivent être adaptées au type de service et de diffusion qu'ils font. Notre prétention n'est pas d'avoir le même système, mais justement de pouvoir les encadrer et mieux connaître leurs pratiques, afin de pouvoir légiférer là où il y a lieu de le faire.

[*Traduction*]

Mme Edwards : Je pourrais faire une observation à ce sujet.

Si je comprends bien votre question, vous voulez savoir si nous intervenons pour essayer de préserver une vieille structure.

Voici comment nous voyons les choses. Certains de nos membres — des stations de télévision communautaires sans but lucratif — diffusent encore des émissions sur les ondes. D'autres le font par câblodistribution et, dans certains cas, uniquement par câblodistribution. D'autres encore diffusent du contenu sur les ondes et par câblodistribution. Certains le font par satellite. Tous nos membres offrent aussi des services de diffusion en continu, et certains d'entre eux ne font que cela. Nous profitons donc pleinement du nouvel environnement pour distribuer du contenu.

À mon avis, ce qui est important pour nous et la raison pour laquelle nous voulons que notre secteur soit reconnu dans une nouvelle Loi sur la radiodiffusion, c'est que nous considérons la Loi sur la radiodiffusion comme un engagement en matière de service public pour assurer une écosphère médiatique canadienne. Les plateformes changent, mais ce qui ne change pas, c'est l'importance de la propriété communautaire et l'engagement en matière de service public que nous avons envers

Our basic structure and commitment haven't changed. It is just how to migrate that to new platforms. That's why we want to be part of the Broadcasting Act so that we can continue to have a public service relationship with Canadians that is recognized by the CRTC.

Senator Wallin: Yes, I think the issue there is that you are supported in one way or the other through government funds or local media funds that are distributed locally. How do you apply those rules to people who have no such relationship with government or funding sources?

As I say, the individual, independent producer creating something in their own kitchen or living room doesn't have access to any of the funds that are out there or any of the productions that are provided. I'm surprised that you, who work in an industry or in a part of the industry which is very low income, if I can put it that way, want to be subjected to the rules and potentially even the punishments that this legislation talks about.

Ms. Edwards: It's not punishment. It is about discoverability of Canadian content, or CanCon; we are CanCon.

And just for the record, the first federal program that has ever offered any funding to not-for-profit community broadcasters is the Local Journalism Initiative. The reason there are only 25 in Canada from a high of 300 in the old cable community days is because there is no funding for them; they survive on bingo and things like that. We have 40 in Quebec alone, because the Quebec provincial government supports them. So we are virtually outside that funding structure as well.

In 2011, the CRTC published a document. There was a think tank. They invited a lot of people to the industry to ask, "How are we going to manage maintaining public service broadcasting?" Meaning, broadly speaking, the private sector has public service commitments; Radio-Canada, CBC has public service commitments; the community sector has public service commitments. How are we going to maintain that in an over-the-top environment? They flagged at that time that it might be more difficult to regulate the private sector and that the role of the public and community sectors would have to increase with government support.

les communautés pour leur permettre de s'exprimer, les aider à se faire entendre et leur donner accès aux plateformes de distribution.

Notre structure de base et notre engagement n'ont pas changé. Il s'agit simplement de savoir comment les faire migrer vers de nouvelles plateformes. C'est pourquoi nous voulons faire partie de la Loi sur la radiodiffusion afin de pouvoir continuer à avoir une relation de service public avec les Canadiens, le tout reconnu par le CRTC.

La sénatrice Wallin : Oui, je pense que le problème ici, c'est que vous êtes financés, d'une manière ou d'une autre, par des fonds gouvernementaux ou des fonds de médias locaux qui sont distribués localement. Comment appliquer ces règles aux personnes qui n'ont pas de telles relations avec le gouvernement ou les sources de financement?

Comme je l'ai dit, le producteur indépendant qui crée quelque chose dans sa propre cuisine ou son salon n'a accès à aucun des fonds qui existent ou à aucune des mesures de soutien qui sont offertes pour les productions. Je suis surprise que vous, qui œuvrez dans une industrie ou dans une partie de l'industrie à très faible revenu, si je peux m'exprimer ainsi, souhaitez être assujettis aux règles et peut-être même aux sanctions que prévoit cette loi.

Mme Edwards : Il ne s'agit pas d'une punition. Il s'agit de la possibilité de découvrir le contenu canadien; nous diffusons du contenu canadien.

Et je tiens à mentionner, pour le compte rendu, que le premier programme fédéral ayant offert un financement aux radiodiffuseurs communautaires sans but lucratif est l'Initiative de journalisme local. La raison pour laquelle il n'y a que 25 radiodiffuseurs de ce genre au Canada, alors qu'il y en avait 300 à l'époque de la câblodistribution, c'est qu'ils ne bénéficient d'aucun financement; ils survivent grâce à des bingos et d'autres activités de ce genre. Il y en a 40 au Québec seulement, parce que le gouvernement provincial du Québec les soutient. Nous fonctionnons donc pratiquement en dehors de cette structure de financement.

En 2011, le CRTC a publié un document. Un groupe de réflexion a été organisé, et ils ont invité de nombreux membres de l'industrie afin de leur poser la question suivante : « Comment allons-nous gérer le maintien de services publics de radiodiffusion? » C'est-à-dire qu'en gros, le secteur privé a des engagements à respecter à l'égard des services publics, tout comme Radio-Canada, CBC et le secteur communautaire. Comment allons-nous honorer ces engagements dans un environnement qui dépasse les bornes? Ils ont signalé à ce moment-là qu'il pourrait être plus difficile de réglementer le secteur privé et que le rôle des secteurs public et communautaire devrait s'accroître avec l'appui du gouvernement.

That's the way we see this environment evolving. To have CanCon, there is going to need to be more government support.

Senator Wallin: That's the model I'm asking about. We are also watching governments fund not just community broadcasting, but support and subsidize mainstream "journalism."

Is that really a model that you see as productive, that gives journalism the separation between church and state that is so necessary and fundamental?

Ms. Edwards: Well, the Local Journalism Initiative, we have been finding, is working really well so far. CACTUS and the Fédération are one of the six administrative organizations chosen to be between the news organizations and government, so they are at arm's-length, and we have found it has been working really well so far.

When we ask Canadian Heritage for direction on, "Hey, should we do this; should we do that?" they always say, "Well, really, it's up to you to implement it, because we are not to have any say on editorial decisions."

So we have been finding it is working really well. We have 25, roughly, small community TV stations in remote parts of Canada where there was no, sort of, hard core, investigative civic journalism before the program started, and now there is. There was no commercial way to fund it, and now they have journalists.

[Translation]

Ms. Hinse: I don't think the future is simply a matter of getting funded by the government. It's also important to maintain journalistic independence. However, for us, being recognized in this act means we can then be included in the next one. Today we're discussing Bill C-11, but we'll be discussing Bill C-18 in six months. If we aren't part of all that, we won't be entitled to the funding that will be coming directly from the platforms that earn the money that the broadcast distribution undertakings, the BDUs, previously made through TV advertising. So I think that's very important since it's all intrinsically linked together. We think that's obvious.

I'd like to go back to the example of Vidéotron, which will be terminating funding for independent community television in the coming weeks. This all stems from the 2016 regulation, when CRTC asserted that too much money was being invested in community television. Why did they say that? Because no distinction was made between community television belonging

Voilà comment nous envisageons l'évolution de cet environnement. Pour qu'un contenu canadien existe, il va falloir que le gouvernement apporte un soutien plus important.

La sénatrice Wallin : C'est le modèle sur lequel je m'interroge. Nous regardons également les gouvernements non seulement financer la radiodiffusion communautaire, mais aussi soutenir et subventionner le « journalisme traditionnel ».

Est-ce vraiment un modèle que vous considérez comme productif, un modèle qui donne au journalisme la séparation entre l'Église et l'État qui est si nécessaire et fondamentale?

Mme Edwards : Eh bien, comme nous l'avons constaté, l'Initiative de journalisme local fonctionne très bien jusqu'à maintenant. CACTUS et la fédération sont l'une des six organisations administratives qui ont été choisies pour créer un tampon entre les organisations de presse et le gouvernement, de sorte qu'elles soient indépendantes, et nous avons constaté que cette structure fonctionne très bien jusqu'à maintenant.

Lorsque nous demandons au ministère du Patrimoine canadien de nous indiquer si nous devrions faire ceci ou cela, il nous donne toujours la réponse suivante : « Eh bien, en réalité, c'est à vous de mettre en œuvre cette idée, car nous n'avons pas notre mot à dire en ce qui concerne les décisions relatives à la rédaction. »

Nous avons donc constaté que cette structure fonctionne très bien. Il y a environ 25 petites stations de télévision communautaire dans des régions reculées du Canada où il n'y avait pas de journalisme d'enquête à caractère civique avant le lancement du programme, et où il y en a maintenant. Il n'y avait aucun moyen commercial de financer ces stations, et maintenant elles emploient des journalistes.

[Français]

Mme Hinse : Je ne pense pas que l'avenir soit seulement de se faire financer par le gouvernement. Il est également important de maintenir l'indépendance journalistique. Par contre, pour nous, être reconnu dans cette loi permet ensuite de s'insérer dans la législation qui suivra. Aujourd'hui, on parle du projet de loi C-11, mais dans six mois, on parlera du projet de loi C-18. Si on ne fait pas partie de tout cela, on n'aura pas droit à ce financement qui viendra directement des plateformes qui gagnent l'argent que les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) gagnaient avant, grâce à la publicité à la télévision. Je pense que c'est donc très important, puisque tout cela est intrinsèquement lié. Cela nous paraissait évident.

J'aimerais revenir sur l'exemple de Vidéotron, qui va couper les fonds de la télévision communautaire autonome au cours des prochaines semaines. Tout cela découle de la réglementation de 2016, quand le CRTC a affirmé que trop d'argent était investi dans la télévision communautaire. Pourquoi disait-on cela? Parce qu'il n'y a aucune distinction entre la télévision communautaire

directly to the BDUs and independent community television governed by citizens in their own communities.

However, in the absence of a clear distinction, perhaps the CRTC felt that too much money was being invested in the community television sector. I don't think that's the case, but that'll be the basis for cutting funding to community television stations, which will then have to lay off half their employees in the coming weeks and stop covering local news.

We know there's a current local news crisis as a result of funding, because funding now comes from elsewhere and the BDUs won't be able to recover that funding, whereas they previously could. As a result, there will be fewer journalists and less media coverage on the ground. The smaller communities will be the first to suffer because it's impossible to be profitable in that sector.

[English]

Senator Wallin: I'm always surprised when I hear the concerns and criticisms you raise about the CRTC, but you support this bill, which will put the CRTC in charge of everything. It's very costly and this is a very limited, if any, ability to appeal those decisions.

Ms. Edwards: I agree with that. We've had a tough time raising any issues to do with community TV at the CRTC for ten years because, frankly, we find it extremely cable industry dominated. But the reason that they were able to make so many decisions which we felt weren't in the public interest as far as local news and media service to communities is because there was nothing in the 1991 Broadcasting Act about the role of community TV and what it should do.

For example, CBC has a big, developed section of what it should do and its roles. There wasn't anything. They were making it up as they went. So we feel that it's important that the act have sufficient guidance as to what the role of our element is so that the policymaking that flows from it will be informed, and wise, so to speak.

Senator Wallin: What we're seeing here is that groups like yours, and others that we've heard from, seriously want reform of the Broadcasting Act, and I don't disagree with that. It's just that I don't know that you can end up regulating the internet to accomplish that. I think we have two parallel streams here.

appartenant directement aux EDR et la télévision communautaire autonome régie par les citoyens dans leur propre milieu.

Or, en l'absence de distinction, le CRTC considérait peut-être que trop d'argent était investi dans le secteur des télévisions communautaires. Je ne crois pas que ce soit le cas, mais cela fera en sorte de couper le financement des stations de télévision communautaire, qui devront mettre à pied la moitié de leurs employés au cours des prochaines semaines et qui ne couvriront plus les nouvelles locales.

On sait qu'il y a une crise des nouvelles locales actuellement en raison du financement, car les fonds proviennent maintenant d'ailleurs et les EDR sont incapables de récupérer ces fonds, alors qu'elles pouvaient le faire auparavant. Cela fait en sorte qu'il y a moins de journalistes et moins de couverture médiatique sur le terrain. Ceux qui en souffrent en premier lieu, ce sont les petites localités, étant donné qu'il est impossible d'être rentable dans ce secteur.

[Traduction]

La sénatrice Wallin : Je suis toujours étonnée lorsque j'entends les préoccupations et les critiques que vous soulevez à l'égard du CRTC, mais vous appuyez tout de même le projet de loi, qui fera en sorte que le CRTC soit responsable de tout. Cette mise en œuvre sera très coûteuse, et la possibilité de faire appel de ces décisions sera très restreinte, voire inexistante.

Mme Edwards : Je partage votre avis à ce sujet. Pendant 10 ans, nous avons eu du mal à soulever auprès du CRTC des questions relatives à la télévision communautaire parce que, franchement, nous trouvons que le conseil est extrêmement dominé par l'industrie de la câblodistribution. Mais la raison pour laquelle ils ont pu prendre tant de décisions relatives aux nouvelles locales et aux services médiatiques destinés aux communautés qui, selon nous, n'étaient pas dans l'intérêt du public, c'est parce qu'il n'y avait aucune disposition dans la Loi sur la radiodiffusion de 1991 concernant le rôle de la télévision communautaire et les services qu'elle devait offrir.

Par exemple, il y a une grande section étoffée qui porte sur les services que CBC devrait offrir et ses rôles, mais il n'y a rien au sujet de la télévision communautaire. Ils inventaient le programme au fur et à mesure. Nous pensons donc qu'il est important que la loi prévoit suffisamment de directives concernant le rôle de notre élément, afin que l'élaboration des politiques qui en découle soit éclairée et judicieuse, pour ainsi dire.

La sénatrice Wallin : Ce que nous observons en ce moment, c'est que des groupes comme le vôtre, et d'autres intervenants que nous avons entendus, veulent vraiment une réforme de la Loi sur la radiodiffusion, et je ne désapprouve pas cette idée. C'est juste que j'ignore si vous pouvez finir par réglementer Internet pour y parvenir. Je pense qu'il y a deux courants parallèles en ce moment.

Thank you for all your comments, I appreciate it.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I want to question Ms. Pilon and Ms. Messier to be sure I've understood. I want to be sure we're talking about the amendment you don't like.

Are we in fact talking about the amendment on page 7, in subclause 3(5.2) of Bill C-11, subparagraph 3(1)(i)(v)?

Are we in fact talking about the amendment that begins with "include the greatest possible contribution from the Canadian production sector, whether it is independent or affiliated with or owned by a broadcasting undertaking"?

Ms. Pilon: Yes, we're referring to that provision.

Senator Miville-Dechêne: I really want to understand. I understand that the former version simply concerned independent producers and that there's a difference in the new version, where the same rights are granted to all producers.

Having said that, if my understanding is correct, the purpose of Bill C-11 is to favour Canadian production. So I'd like you to explain to me how increasing the number of producers who must be picked first hurts Canadian production. I'd briefly like to hear what both of you have to say on the subject.

Ms. Pilon: Actually, the independent production sector has to share that obligation or objective with companies affiliated with the broadcasters and, by extension, with online undertakings as well.

So the former provision specifically concerned independent producers and ensured, through licensing, that broadcasters had specific obligations with regard to independent production. Now those obligations would be, as it were . . .

Senator Miville-Dechêne: Diluted?

Ms. Pilon: Yes, absolutely.

Ms. Messier: In fact, the policy would be meaningless because everyone would be subject to it, whereas the Broadcasting Act is designed to develop Canadian programming. What we wanted to build in 1991, and what we wanted to develop, was a strong broadcasting sector. What this says is that all producers will be on the same footing irrespective of who engages in Canadian production.

Je vous remercie de l'ensemble des observations que vous avez formulées. Je vous suis reconnaissante de votre contribution.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais m'adresser à Mmes Pilon et Messier pour être certaine d'avoir bien compris. Je veux être sûre que l'on parle du même amendement qui vous déplaît.

Est-ce qu'on parle bien de l'amendement qui se trouve à la page 7, au paragraphe 3(5.2) du projet de loi C-11, le sous-alinéa 3(1)(i)(v)?

Est-ce qu'il s'agit bien de l'amendement qui commence par « faire appel au maximum aux producteurs canadiens, qu'ils soient indépendants, affiliés ou la propriété d'une entreprise de radiodiffusion »?

Mme Pilon : Oui, en effet, on fait référence à cet article.

La sénatrice Miville-Dechêne : J'aimerais vraiment comprendre. Je conçois que, dans l'ancienne version, il était purement question des producteurs indépendants et que, dans la nouvelle version, où l'on accorde les mêmes droits à tous les producteurs, il y a une différence.

Cela dit, si je comprends bien, le but du projet de loi C-11 est de favoriser la production canadienne. Donc, j'aimerais que vous m'expliquiez en quoi le fait d'élargir le nombre de producteurs qui doivent être pigés en premier nuit à la production canadienne. J'aimerais vous entendre toutes les deux brièvement à ce sujet.

Mme Pilon : En fait, c'est le secteur de la production indépendante qui doit partager cette obligation ou cet objectif avec des entreprises affiliées aux radiodiffuseurs et, par extension, aux entreprises en ligne également.

Donc, l'ancienne disposition visait spécifiquement les producteurs indépendants et assurait, par le biais des octrois de licences, que les radiodiffuseurs avaient des obligations spécifiques à l'égard de la production indépendante. Maintenant, ces obligations seraient, en quelque sorte...

La sénatrice Miville-Dechêne : Diluées?

Mme Pilon : Oui, tout à fait.

Mme Messier : En fait, la politique ne voudrait plus rien dire, puisque tout le monde serait visé par la politique, alors que la Loi sur la radiodiffusion vise justement à mettre en valeur la programmation canadienne. Ce qu'on voulait mettre en valeur en 1991 et qu'on voulait développer, c'était un secteur de la radiodiffusion fort. Ce qu'on dit, c'est que, peu importe qui fait de la production canadienne, elle aura la même valeur.

It took 30 years to build independent broadcasting undertakings. Under the new regime, affiliated producers would be producers that in fact belong to broadcasters in whole or in part.

Senator Miville-Dechêne: I understand what you're saying, but we're still talking about Canadian producers. These are the biggest producers because they're associated with broadcasters, but they're still Canadian producers. Am I wrong?

Ms. Messier: They may belong to broadcasters entirely or they may produce internally. So we're going back to the time, for example, when Radio-Canada produced all its soap operas and variety programming internally, and we wanted to distinguish ourselves on that basis.

In French, it says "producteurs canadiens," whereas, in English —

Senator Miville-Dechêne: It refers to the Canadian production sector.

Ms. Messier: We had some discussions yesterday, particularly about what the Canadian production sector was. Is a foreign undertaking that produces in Canada part of the Canadian production sector? As you'll recall, questions were asked yesterday about whether we're referring to the industry as a whole, the production industry in Canada, or about Canadian producers.

Since the English and French versions of this new subparagraph are very different, that might mean that, if a foreign undertaking has a production company in Canada, that constitutes a contribution to the Canadian production sector by a producer that will thus be the property of a broadcasting undertaking.

So it's not really clear, and that has the effect of undermining the objectives we've set because the independent production companies develop talent and projects. They do a lot of things that other production companies don't do.

For example, when a major production company came to recruit Jean-Marc Vallée or Denis Villeneuve to make a movie, those were talents that were developed by independent Canadian producers that reinvested their profits in developing creators. That's what we wanted to develop in Canada, and that's what the Broadcasting Act aimed to support. Now we're adding another direction by putting all producers on an equal footing, possibly including, according to the English version, foreign producers who produce in Canada.

On a mis 30 ans à bâtir des entreprises qui sont indépendantes des diffuseurs. Sinon, lorsqu'on parle de producteurs affiliés, on parle de producteurs qui, en fait, appartiennent à des diffuseurs en tout ou en partie.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je comprends ce que vous dites, mais on parle toujours des producteurs canadiens. Ce sont les plus gros producteurs parce qu'ils sont associés à des diffuseurs, mais ils demeurent des producteurs canadiens. Est-ce que je me trompe?

Mme Messier : Ils peuvent appartenir en totalité à des diffuseurs ou ils peuvent faire de la production interne. Donc, on revient à l'époque, par exemple, où Radio-Canada produisait tous ses téléromans et ses émissions de variétés à l'interne, et c'est à partir de cela qu'on a voulu se distinguer.

En français, on dit « producteurs canadiens », tandis qu'en anglais...

La sénatrice Miville-Dechêne : On parle du *Canadian production sector*, soit le secteur de la production canadienne.

Mme Messier : On a tenu des discussions hier, notamment sur ce qu'était le secteur de la production canadienne. Est-ce qu'une entreprise étrangère qui produit au Canada fait partie du secteur canadien de la production? Vous vous souviendrez qu'il y a eu des interrogations hier, pour déterminer si on parlait de l'industrie globalement, de l'industrie de la production au Canada, ou si on parlait de producteurs canadiens.

Les versions anglaise et française étant très différentes dans ce nouvel article, cela pourrait vouloir dire que, si une entreprise étrangère a une maison de production au Canada, on parle d'une contribution au secteur canadien de la production par un producteur qui, à ce moment-là, sera la propriété d'une entreprise de radiodiffusion.

Donc, ce n'est vraiment pas clair, et cela a pour effet de défaire les objectifs qu'on s'était donnés, parce que les maisons de production indépendantes développent des talents et des projets. Elles font beaucoup de choses que les autres maisons de production n'ont pas à faire.

Par exemple, quand une grande maison de production venait recruter Jean-Marc Vallée ou Denis Villeneuve pour réaliser un film, ce sont des talents qui ont été développés par des producteurs indépendants canadiens qui réinvestissent leurs profits dans le développement de créateurs. C'est ce qu'on a voulu développer au Canada et c'est ce que la Loi sur la radiodiffusion visait à appuyer. Maintenant, on lui donne une tout autre orientation en mettant tous les producteurs sur le même pied, y compris, éventuellement, des étrangers qui produisent au Canada selon la version anglaise.

Ms. Pilon: The independent production sector guarantees a diversity of voices. The affiliated production companies are built in the major centres, and what independent production guarantees is really a representation on the screen because these are people who are not necessarily affiliated and who may be dealing with the broadcasting undertakings. These, of course, are our clients. It is important to support this content and to ensure that it has a special and predominant place in the act's objectives.

Ms. Messier: Indigenous production companies are independent production companies. Production companies owned by people from communities seeking equity are independent production companies, and that's what we wanted to develop and promote here in Canada precisely to ensure this diversity of voices.

Senator Miville-Dechêne: I understand. Could you tell me how many independent Canadian producers there are, as a percentage of all producers, to give me an idea of your weight in the market?

Ms. Pilon: Are you referring to production volume?

Senator Miville-Dechêne: The number of independent producers, or their position in the production system, compared to affiliates and entities that actually belong to broadcasting undertakings.

Ms. Messier: It's hard to say because we aren't necessarily aware of all the agreements the broadcasters have entered into with production companies. I can tell you the number's trending higher. In recent months, several independent production companies have become less independent, or not independent at all, because they've been acquired in whole or in part by broadcasters. So it's very hard to say.

As for internal production volume, for the moment, since there haven't necessarily been any incentive to do more, we mainly see news and information programs, news produced by broadcasters, precisely because the other types of programs, dramatic series and other programs, are produced by independent producers.

Will we return to an earlier model in which broadcasters had studios and produced internally? I don't know, but that would be extremely harmful for the industry.

Senator Miville-Dechêne: Thank you very much for providing those details.

Senator Clement: I'd like to thank all the witnesses. My question is for Ms. Pilon.

Mme Pilon : Le secteur de la production indépendante assure une diversité de voix. Les maisons de production affiliées sont bâties dans les grands centres et ce que la production indépendante assure, c'est vraiment une représentation à l'écran, car ce sont des gens qui ne sont pas nécessairement affiliés et qui peuvent transiger avec les entreprises de radiodiffusion; bien sûr, ce sont nos clients. Ce contenu, c'est important de le soutenir et de s'assurer qu'il a une place spéciale et prédominante dans les objectifs de la loi.

Mme Messier : Les maisons de production autochtones sont des maisons de production indépendantes. Les maisons de production détenues par les gens des communautés en quête d'équité sont des maisons de production indépendantes, et c'est ce qu'on a voulu développer et favoriser ici, au Canada, pour justement assurer cette diversité de voix.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je comprends. Pourriez-vous me dire quelle est la proportion des producteurs indépendants canadiens sur l'ensemble des producteurs, pour me donner une idée de votre poids dans le marché?

Mme Pilon : Le volume de production?

La sénatrice Miville-Dechêne : La mesure du nombre de producteurs indépendants ou leur place dans le système de production, en comparaison avec les affiliés et ceux qui sont carrément dans les entreprises de radiodiffusion.

Mme Messier : C'est difficile, parce qu'on n'est pas nécessairement au courant de toutes les ententes que les diffuseurs ont conclues avec des boîtes de production. Je peux vous dire que c'est une tendance à la hausse. Au cours des derniers mois, plusieurs maisons de production indépendantes sont devenues moins indépendantes ou ont cessé de l'être totalement, parce qu'elles ont été acquises en tout ou en partie par des diffuseurs. Donc, c'est très difficile.

Quant au volume de production interne, pour l'instant, parce qu'il n'y avait pas nécessairement d'incitatifs à en faire plus; on retrouve surtout des émissions d'information et d'actualité, des nouvelles qui sont produites par les diffuseurs, parce que justement, les autres types d'émissions, les séries dramatiques et autres sont produits par de la production indépendante.

Est-ce qu'on reviendra à un ancien modèle où les diffuseurs avaient des studios et faisaient de la production à l'interne? Je ne sais pas, mais ce serait extrêmement dommageable pour l'industrie.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie beaucoup de vos précisions.

La sénatrice Clement : Merci à tous les témoins. Ma question s'adresse à Mme Pilon.

[English]

But I would like to thank Ms. Edwards for her comment around community television being an antidote. I've been saying repeatedly that I'm worried about these too-cozy silos where we get our information, where we experience creative content and where, quite frankly, emerging artists and racialized and Indigenous artists have had trouble accessing. Thank you for that.

[Translation]

Ms. Pilon, my question pertains to clause 5.2 of the bill, about consulting Canada's official language minority communities when the CRTC is making decisions that could adversely affect them. Why is this clause important for official language minority communities? Can you explain why it needs to be included in the bill?

Ms. Pilon: Thank you for the question. I was expecting it because I looked over the CRTC chair's testimony in June. We did some research, and I'm going to give you a fairly exhaustive answer to explain the logic behind it.

The consultation process described in clause 5.2 of Bill C-11 repeats the requirements articulated by the Supreme Court of Canada in *Haida Nation v. British Columbia* to ensure that there is "meaningful consultation," which is what is called in English. It's a consultation framework that OLMCs have been demanding for a long time in connection with Bill C-10, and it is now incorporated into Bill C-11 and the Official Languages Act modernization process.

To begin with, in litigation between the CRTC and the Alliance nationale de l'industrie musicale before the Federal Court and the Federal Court of Appeal, the CRTC publicly argued that the Official Languages Act, a quasi-constitutional statute, did not apply to it, including matters pertaining to the consultation process, and that the Broadcasting Act took precedence. Accordingly, to avoid any future judicial debates in which the CRTC might argue that the new Official Languages Act provisions with respect to consultation ought not to apply to the Commission, the government has added them to the Broadcasting Act in Bill C-11 and in its previous version, Bill C-10. The House of Commons has adopted these provisions twice.

As for the justification, linguistic rights and procedural equity — because that's what was discussed in the testimony provided by the CRTC — are completely distinct concepts. It is

[Traduction]

Mais j'aimerais remercier Mme Edwards d'avoir fait observer que la télévision communautaire est un antidote. Je n'ai cessé de répéter que je m'inquiète de ces secteurs cloisonnés trop complaisants où nous obtenons notre information, où nous faisons l'expérience d'un contenu créatif, et auxquels, très franchement, les nouveaux artistes et les artistes racisés et autochtones ont eu du mal à accéder. Je vous remercie de votre intervention.

[Français]

Madame Pilon, ma question concerne l'article 5.2 du projet de loi, au sujet de la consultation des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada, quand le CRTC prend toute décision qui pourrait avoir sur elles un effet préjudiciable. En quoi cet article est-il important pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire? Pouvez-vous nous indiquer les raisons pour lesquelles il est justifié de l'inclure dans le projet de loi?

Mme Pilon : Merci de cette question. Je l'avais anticipée, car j'ai pris connaissance du témoignage du président du CRTC en juin dernier. On a fait des recherches, et je vais vous donner une réponse assez exhaustive qui explique bien le raisonnement derrière tout cela.

Les modalités de consultation prévue à l'article 5.2 du projet de loi C-11 reprennent les conditions énoncées par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Nation haïda c. Colombie-Britannique* pour qu'une consultation soit une véritable consultation. Donc, en anglais, on parle de *meaningful consultation*. Il s'agit d'un cadre de consultation qui est revendiqué par les CLOSM depuis longtemps dans le cadre du projet de loi C-10, et qui l'est maintenant dans le cadre du projet de loi C-11 et de la modernisation de la Loi sur les langues officielles.

Premièrement, le CRTC argumente publiquement devant la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale, dans un dossier l'opposant à l'Alliance nationale de l'industrie musicale, que la Loi sur les langues officielles, une loi quasi constitutionnelle, ne s'applique pas à lui, notamment en matière de consultation, et que c'est la Loi sur la radiodiffusion qui doit primer. Par conséquent, afin d'éviter d'éventuels débats judiciaires où le CRTC argumentera que les nouvelles modalités en matière de consultation prévues par la Loi sur les langues officielles ne s'appliquent pas à lui, c'est dans la Loi sur la radiodiffusion que ces modalités devraient être inscrites, comme le propose le gouvernement dans son projet de loi C-11 et dans sa précédente version, le projet de loi C-10. La Chambre des communes a adopté ces dispositions à deux reprises.

Quant à la justification, les droits linguistiques et l'équité procédurale — parce que c'est ce dont on a parlé dans le témoignage que le CRTC vous a transmis — sont des concepts

important to recall at the outset that the Supreme Court of Canada has for decades tirelessly repeated that linguistic rights are completely distinct from the equity process, because these language rights have a totally distinct origin and role, and their purpose is to protect Canada's official language minorities and provide equal status for French and English. Indeed, the Supreme Court has clearly underscored the fact that it would be a mistake to link the requirements of natural justice to linguistic rights, or vice versa, or bind one type of right to another. These two types of rights are conceptually different and linking them would distort rather than strengthen each of them.

In view of the distinct constitutional origin of linguistic rights and their quasi-constitutionality, it is important to recall that Canada's Constitution is the supreme law of Canada. Any incompatible provisions in any other act, regulation, rule or policy has no force or effect. The provision with respect to the consultation of OLMCs in Bill C-11 is not only justifiably compatible with Canada's constitutional framework, but it was also given effect in the *Reference Re Secession of Quebec*. The Supreme Court of Canada explained that the Constitution was more than a written document, and that it also included the constitutional principles upon which its wording was based. They are not simply descriptive, but imbued with a powerful normative force leading to specific and precise legal obligations that place substantial limitations on government action.

The Supreme Court of Canada has already recognized that federal institutions, including the CRTC, are required to consult OLMCs. The Federal Court of Appeal very clearly drew this conclusion recently under part VII of the Official Languages Act. The purpose of the consultation provision proposed in Bill C-11 is to structure these consultations and ensure that the parties involved know what to expect. The absence of a clearly stated process would lead to court challenges, and to delays in the process, because the OLMCs would find themselves having to continually call upon the courts to rule on whether the consultations were real and effective, on a case-by-case basis.

Senator Clement: That's a very complete answer, Ms. Pilon. Have you sent it to the CRTC brass?

Ms. Pilon: Yes, we asked to meet them because we were very surprised over the testimony given by Mr. Scott, the CRTC chairperson, in June. The amendment had been put forward in Bill C-10, and then proposed and unanimously adopted by the standing committee, without any later debate or objections in the House. It was afterwards kept in Bill C-11.

complètement distincts. D'abord, il faut rappeler que la Cour suprême du Canada répète avec acharnement, depuis des décennies, que les droits linguistiques sont totalement distincts de l'équité du procès, car les droits linguistiques ont une origine et un rôle complètement distincts et visent à protéger les minorités de langue officielle du pays et à assurer l'égalité de statut du français et de l'anglais. En fait, la Cour suprême a clairement souligné que ce serait une erreur de rattacher les exigences de la justice naturelle aux droits linguistiques ou vice versa, et de lier un genre de droit à un autre. Ces deux genres de droits sont différents sur le plan du concept, et les lier, c'est risquer de les dénaturer tous les deux plutôt que de les renforcer l'un et l'autre.

Étant donné l'origine distincte constitutionnelle et quasi constitutionnelle des droits linguistiques, il est important de rappeler que la Constitution du Canada est la loi suprême du Canada. Elle rend inopérantes les dispositions incompatibles avec tout autre droit, règlement, règle ou politique. La disposition sur la consultation des CLOSM dans le projet de loi C-11 est non seulement compatible et justifiée par le cadre constitutionnel canadien, mais elle lui donne aussi effet dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*. La Cour suprême du Canada explique que la Constitution n'est pas uniquement un texte écrit, mais qu'elle comprend également des principes constitutionnels qui inspirent et nourrissent le texte de la Constitution. Ils ne sont pas simplement descriptifs; ils sont investis d'une force normative puissante qui donne lieu à des obligations juridiques spécifiques et précises qui posent des limites substantielles à l'action gouvernementale.

La Cour suprême du Canada a déjà reconnu que les institutions fédérales, y compris le CRTC, ont l'obligation de consulter les CLOSM. La Cour d'appel fédérale a très clairement tiré cette conclusion récemment en vertu de la partie VII de la Loi sur les langues officielles. La disposition sur la consultation proposée dans le projet de loi C-11 vise à encadrer ces consultations et à assurer que les parties impliquées savent à quoi s'attendre. L'absence d'un cadre clairement énoncé mènera à la judiciarisation des dossiers, et notamment au ralentissement, car les CLOSM risquent de devoir constamment demander aux tribunaux de se prononcer sur la question de savoir si les consultations étaient suffisantes et effectives, au cas par cas.

La sénatrice Clement : C'est une réponse très complète, madame Pilon. L'avez-vous communiquée aux dirigeants du CRTC?

Mme Pilon : Oui, on a demandé à les rencontrer, parce qu'on a été très surpris du témoignage de M. Scott, président du CRTC, en juin. En effet, c'est un amendement qui avait été demandé dans le projet de loi C-10, qui a été proposé et adopté à l'unanimité au comité permanent et qui n'a fait l'objet d'aucun débat ni d'aucune objection à la Chambre par la suite. Il a été reconduit dans le projet de loi C-11.

When the CRTC appeared before the Canadian Heritage Committee, there was no mention of its objection to this section; it was therefore adopted in the House of Commons. Here it is again and there is an objection. We were very surprised, particularly as we were never approached. That's one more reason. It shows clearly that the wording needs to be spelled out in the bill to amend the Broadcasting Act, particularly with the CRTC arguing in court that its act should take precedence. Let's include that in the bill. Let's be clear about it to prevent any further uncertainty.

Senator Clement: Thank you, Ms. Pilon, that's it for me.

Senator Simons: I have a question for Ms. Messier. I believe you said that there were differences between the English and French versions of the bill. Could you tell me where the differences are? I only have the English version in front of me.

Ms. Messier: It's clause 5.2 of the bill, with reference to subparagraph 3(1)(i)(v) of the act, which is replaced by the following... If you look at the French version, it says "faire appel au maximum aux producteurs canadiens" and in the English version it says "include the greatest possible contribution." That's very different from "faire appel au maximum" and it's not an accurate translation.

Then it says "from the Canadian production sector" instead of "from Canadian producers." That's not the same as the "production sector."

Given that the amendment was proposed in French, I would suggest that the English version was incorrectly translated from the original text submitted.

Senator Simons: Do you prefer the French version or the English version?

Ms. Messier: Neither. We're asking to reinstate the original clause, which encouraged a significant return to independent producers. If one or other of the versions had to be picked, then the French version is clearly more useful and less dangerous, because it does not necessarily include production in Canada by foreign companies. That gets us back to our discussion yesterday, about whether we are trying through this bill to protect the entire audiovisual industry, or whether the goal is to protect Canadian production of Canadian content.

Senator Simons: Thank you. I apologize for my poor French, but I need to practise every time I get the opportunity.

Ms. Messier: The pleasure is all mine. Your French is excellent, and better than my English.

Le CRTC a comparu devant le Comité du patrimoine canadien et n'a fait aucune mention de son objection à cet article; il a donc été adopté à la Chambre des communes. Vous en êtes maintenant saisi et il y a une objection. Nous étions très surpris, d'autant plus qu'ils ne nous ont jamais approchés. Raison de plus. Voilà une autre preuve du fait que le dialogue doit s'ancrer dans le projet de loi sur la radiodiffusion, d'autant plus qu'ils argumentent devant la cour que la loi doit avoir préséance. Incluons cela dans le projet de loi. Soyons clairs et il n'y aura plus de flou.

La sénatrice Clement : Merci, madame Pilon. C'est tout pour moi.

La sénatrice Simons : J'ai une question qui s'adresse à Mme Messier. Je crois que vous avez dit qu'il y avait des différences entre la version anglaise et française du projet de loi. Pouvez-vous m'indiquer où cela se trouve? Je n'ai que la version anglaise sous les yeux.

Mme Messier : C'est l'article 5.2, où il est question du sous-alinéa 3(1)(i)(v) de la même loi, qui est remplacé par ce qui suit... Si vous regardez la version française, on parle de « faire appel au maximum aux producteurs canadiens », et si vous regardez la version anglaise, on dit « include the greatest possible contribution ». C'est assez différent de « faire appel au maximum » et ce n'est pas une traduction exacte.

Puis, on dit « from the Canadian production sector » plutôt que « from Canadian producers ». Le *production sector*, ce n'est pas la même chose.

De plus, l'amendement a été présenté en français. Donc, je dirais que c'est la version anglaise qui a été mal traduite par rapport au texte original qui a été présenté.

La sénatrice Simons : Est-ce que vous préférez la version française ou la version anglaise?

Mme Messier : Ni l'une ni l'autre. On demande de revenir à l'article initial, qui prévoyait de faire appel de façon notable aux producteurs indépendants. S'il faut favoriser l'une des versions, la version française est nettement plus intéressante et moins dangereuse, parce qu'elle n'englobe pas nécessairement la production faite au Canada par des entreprises étrangères. Cela revient à votre discussion d'hier; est-ce qu'on essaie, au moyen de ce projet de loi, de protéger l'ensemble de l'industrie de l'audiovisuel, ou est-ce qu'on veut protéger la production canadienne de contenu canadien?

La sénatrice Simons : Merci. Excusez-moi pour mon mauvais français, mais j'ai besoin de pratiquer chaque fois que je peux.

Mme Messier : Tout le plaisir est pour moi. Vous avez un excellent français; il est meilleur que mon anglais.

[English]

Senator Simons: I will take myself off the hook and ask a question in English.

We had the chance to meet back when this was Bill C-10. It seems like a long time ago. We talked about the role of community television. Since then, the bill has been rewritten and amended to really underline the importance of linguistic minority communities, Indigenous communities, racialized communities and other marginalized communities in this country.

I wonder, Ms. Hinse and Ms. Edwards, if you could speak to the role you think community television could play in helping to realize some of the very ambitious objectives laid out in Bill C-11 in terms of representing those communities.

Ms. Edwards: I think that one of the important roles of the community sector has always been to provide a place where minorities could have a voice even if they didn't have a big enough portion of the population to make a commercial company take notice of them.

It's not just always about having a voice. Sometimes the most challenged communities among us, particularly immigrant communities, don't have the tools to express themselves. So it is a safe place where they can learn with support. That is very important.

Historically, our sector has been very good at making modifications to broadcasting so that marginalized communities can participate. For example, we always talk about access to the broadcasting system for persons who don't have full hearing. "Access," in the CRTC's language, they think it means just putting some signing on the news so that deaf people have a window into the hearing world. That's not what they wanted. They came to us and said, "We want access. We want to express ourselves in our own language." We actually rewired our studio for them. They couldn't use audio headsets for their deaf director to talk to their deaf crew in the studio. We put a fourth camera in the control room to videotape what the director was signing. There was an extra monitor in the studio for the deaf camera people to follow. I will never forget the look on that deaf director's face at the end of the program when he went "Cut." He was so happy.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Je vais me tirer d'affaire en posant une question en anglais.

Nous avons eu la chance de nous rencontrer à l'époque où il s'agissait du projet de loi C-10. Il me semble que c'était il y a longtemps. Nous avons parlé du rôle de la télévision communautaire à ce moment-là. Depuis, le projet de loi a été réécrit et modifié pour vraiment souligner l'importance des communautés linguistiques minoritaires, des communautés autochtones, des communautés racisées et des autres communautés marginalisées de notre pays.

Mesdames Hinse et Edwards, je me demande si vous pourriez parler du rôle que la télévision communautaire pourrait jouer, afin de contribuer à réaliser certains des objectifs très ambitieux énoncés dans le projet de loi C-11 en ce qui concerne la représentation de ces communautés.

Mme Edwards : Je pense que l'un des rôles importants du secteur communautaire a toujours été de fournir un lieu où les minorités pouvaient se faire entendre, même si elles ne représentaient pas une part suffisamment importante de la population pour qu'une entreprise commerciale les prenne en considération.

Il ne s'agit pas toujours d'avoir simplement voix au chapitre. Parfois, les communautés les plus défavorisées de notre société, notamment les communautés d'immigrés, ne disposent pas des outils nécessaires pour s'exprimer. Il s'agit donc d'un lieu sûr où ces personnes peuvent apprendre en étant soutenues. Ce processus est très important.

Notre secteur a toujours été très bon pour adapter l'environnement de radiodiffusion afin que les groupes marginalisés puissent y participer. Par exemple, on parle toujours de l'accès à la radiodiffusion pour les personnes n'entendant pas parfaitement bien. Dans le vocabulaire du CRTC, le terme « accès » signifie qu'il suffit d'offrir de l'interprétation en langue des signes pendant les nouvelles pour que les personnes sourdes aient une fenêtre sur le monde des entendants. Ce n'est pas ce qu'elles veulent. Elles sont venues nous voir et nous ont dit : « Nous voulons avoir accès à la radiodiffusion. Nous voulons nous exprimer dans notre propre langue. » Nous avons donc réorganisé notre studio pour elles. Ces personnes ne pouvaient pas utiliser des casques audio pour que leur réalisateur sourd communique avec l'équipe sourde dans le studio. Nous avons donc installé une quatrième caméra dans la salle de régie pour filmer les propos du réalisateur en langue des signes. Il y avait un écran supplémentaire dans le studio pour que les caméramans sourds puissent suivre. Je n'oublierai jamais l'expression sur le visage de ce réalisateur sourd à la fin du tournage, quand il a dit « coupez »! Il était tellement heureux.

That doesn't happen anywhere but on community media, where we can accommodate the specialized needs of many different groups. That's our role.

Senator Simons: Thank you. That's a beautiful example.

Senator Dasko: I'd like to follow up on your comments, Ms. Edwards, precisely what you were just speaking about with Senator Simons.

One of the goals is to represent diverse voices in the community. How are editorial decisions made in this respect, or in any other respect, to the other goals of community television? Also, how are they assessed? How do you assess whether these goals are being achieved? Who assesses it? On what basis is the output of what community television does assessed?

Ms. Edwards: Assessment and standards come from a couple of places. Since well before the 1991 act — and it's still in force — the CRTC has a published code of standards for the community channel. In fact, we were looking at them yesterday in terms of how to handle online, live call-in programming to make sure it's balanced and different voices have a chance to be aired.

The power of the community channel model — and I think this was one of the deficits of a cable-managed model — is that the community didn't have any input. The point of not-for-profit community TV that's managed by community boards of directors is that they can set their own community standards.

For example, paragraph 3(1)(o) talks about the rights of Indigenous groups to program for themselves. Most small Indigenous communities are never going to get a commercial broadcaster there, but they may get a community broadcaster, because we do have resources to train any group to make its own content.

The point is that when you have a not-for-profit board, the community can generate its own standards. It still has to function within the CRTC framework of defamation, journalistic codes and all of those things, but if there is a complaint from someone in the community that some standard hasn't been met or there's a perception of imbalance, they have a board of directors that's local that they can go to for reference. It's not coming from a group outside that may not be familiar with cultural norms.

Senator Dasko: I see. That's how the assessment is done, by the community. So the CRTC plays no role in assessing?

Ms. Edwards: They do, too, because they give out licences. They function at the local level, but it's within the framework of the CRTC. That's why I started out by saying that the

Cela n'arrive nulle part ailleurs que dans les médias communautaires, où l'on peut répondre aux besoins particuliers de nombreux groupes différents. C'est notre rôle.

La sénatrice Simons : Merci. C'est un exemple magnifique.

La sénatrice Dasko : J'aimerais rebondir sur ce que vous venez de dire à la sénatrice Simons, madame Edwards.

L'un des objectifs est de représenter les diverses voix de la société. Comment les décisions éditoriales sont-elles prises à cet égard, ou à tout autre égard, compte tenu des autres objectifs de la télévision communautaire? Aussi, comment évaluez-vous vos résultats? Comment évaluez-vous si ces objectifs sont atteints? Qui l'évalue? Selon quels critères évalue-t-on ce que font les chaînes de télévision communautaires?

Mme Edwards : L'évaluation et les normes se fondent sur plusieurs choses. Bien avant la loi de 1991, qui est toujours en vigueur, le CRTC a publié des normes pour le réseau communautaire. Nous les examinions justement hier pour savoir comment gérer les émissions où les gens appellent en direct, afin d'assurer un équilibre, pour que différentes voix puissent être entendues.

La force du modèle du réseau communautaire — et je pense que c'était l'un des défauts du modèle par câble —, c'est que la communauté n'avait pas son mot à dire avant. L'avantage d'une télévision communautaire à but non lucratif gérée par un conseil d'administration communautaire, c'est qu'elle peut établir ses propres normes communautaires.

Par exemple, l'alinéa 3(1)(o) fait état du droit des groupes autochtones de produire eux-mêmes leurs émissions. Or, la plupart des petites communautés autochtones n'auront jamais de radiodiffuseur commercial, mais elles pourraient avoir un radiodiffuseur communautaire, parce que nous avons les ressources nécessaires pour former tout groupe souhaitant produire son propre contenu.

Le fait est qu'un conseil d'administration sans but lucratif permet à la communauté d'établir ses propres normes. Elle doit toujours respecter le cadre du CRTC en matière de diffamation, de codes journalistiques et tout et tout, mais si un membre de la communauté se plaint qu'une norme n'a pas été respectée ou qu'il y a une perception de déséquilibre, il peut s'adresser au conseil d'administration local. Ce n'est pas un groupe extérieur qui ne connaît peut-être pas bien les normes culturelles.

La sénatrice Dasko : Je vois. C'est ainsi que l'évaluation est faite, par la communauté. Le CRTC ne joue donc aucun rôle dans l'évaluation?

Mme Edwards : Il en joue un aussi, parce que c'est lui qui accorde les licences. Ces chaînes sont gérées localement, mais dans le respect des règles du CRTC. C'est pourquoi j'ai dit

community channel standards, which were published pre-1992, are still in force. That's a global, national document that anyone who is licensed has to follow. Within that, there is local accountability if there are perceived particular problems of balance at the local level or imbalance in access to resources, for example, or anything like that.

Senator Dasko: You're saying, for example, that it wouldn't be possible for a particular group in the community to take over the community television.

Ms. Edwards: It would go to the local board. If it was felt that for some reason the local board was imbalanced — There have been instances where the CRTC has removed community channel licences. It has happened a couple of times. I think there was a radio station in Toronto that lost its licence a few years ago, which was fairly controversial. So it can happen. We're licensed entities with federal oversight as well, most of us.

One of the things that CACTUS does as a national association is we have recommended board of director structures for new entities that are launching. We recommend, for stability, that there be representation on the board of permanent entities in the community, such as a member of the Chamber of Commerce or a member of the municipal council or the local library or school boards. We recommend that half the board is made up of stable cultural, business, educational organizations, and then the other half is made up of user groups to be responsive to user issues.

We can't force a corporation to set up the board with what we think they should have, but we certainly provide guidance. The guidance has weight, because we do administer funding programs.

Sometimes if we think that someone is making a funding application to us and we don't think that they represent the whole community, those are questions we would ask before we would give them funding.

It's three levels: the not-for-profit local board, the national associations just as they function in the private sector, and then there is the CRTC.

Senator Dasko: Thank you. That's very helpful.

[Translation]

Senator Quinn: I'm from New Brunswick, a bilingual province. I'd like to know whether any organizations from New Brunswick are members of your organization.

d'emblée que les normes relatives aux chaînes communautaires, qui ont été publiées avant 1992, sont toujours en vigueur. Il s'agit d'un document général, national, que tout titulaire de licence doit respecter. Dans ce cadre, il y a des responsabilités locales si l'on perçoit des déséquilibres particuliers au niveau local ou un accès inéquitable aux ressources, par exemple, quoi que ce soit de ce genre.

La sénatrice Dasko : Vous dites, par exemple, qu'il ne serait pas possible pour un groupe en particulier d'avoir l'emprise de la télévision communautaire.

Mme Edwards : Ce serait soumis au conseil d'administration local. Si pour une raison ou une autre, on estime que le conseil n'est pas suffisamment représentatif... Il est déjà arrivé que le CRTC retire sa licence à une chaîne communautaire. C'est arrivé à quelques reprises. Je pense qu'il y a une station de radio de Toronto qui a perdu sa licence il y a quelques années et que cela avait suscité pas mal de controverse. Cela peut donc arriver. Nous sommes des entités titulaires de licences sous surveillance fédérale aussi, la plupart d'entre nous.

En sa qualité d'association nationale, CACTUS recommande des structures de conseil d'administration aux nouvelles entités. Nous recommandons, pour assurer la stabilité, qu'il y ait une représentation au conseil d'administration des entités permanentes du milieu, comme la Chambre de commerce, le conseil municipal, la bibliothèque locale ou les commissions scolaires. Nous recommandons que la moitié du conseil d'administration se compose de représentants des organisations culturelles, commerciales et d'éducation stables, et que l'autre moitié se compose de représentants des groupes d'utilisateurs afin de répondre aux problèmes des utilisateurs.

Nous ne pouvons pas forcer une entité à adopter la structure qui nous semblerait la mieux pour elle, mais nous lui prodiguerons assurément des conseils. Ces conseils ont du poids, parce que nous administrons des programmes de financement.

Parfois, si nous pensons qu'une entité présentant une demande de financement ne représente pas l'ensemble de la communauté, nous lui poserons des questions avant de lui accorder un financement.

Il y a trois paliers : le conseil d'administration local sans but lucratif, les associations nationales, tout comme dans le secteur privé, et puis il y a le CRTC.

La sénatrice Dasko : Merci. C'est très utile.

[Français]

Le sénateur Quinn : Je viens du Nouveau-Brunswick, une province bilingue. J'aimerais savoir s'il y a des organisations qui viennent du Nouveau-Brunswick qui sont membres de votre organisation.

Ms. Edwards: We currently have two not-for-profit community television stations in New Brunswick that are managed by the community; the first has its headquarters in Saint Andrews, in Charlotte County. It was recently awarded a provincial prize in recognition of its role in covering the pandemic. Its coverage was carried out with funding from the Local Journalism Initiative. Then there is an entity called the NB Media Coop. It's basically a group of independent journalists seeking greater visibility by working together. Until now, its members have been mainly from print media, but they have just received video journalism funding from us for the first time.

St. Andrews Community TV is supporting their growth. It's a sector that needs to be developed. The fact is that in the so-called Rogers community network — I don't know whether you are aware of this — there used to be 36 community television stations available on cable to serve small communities. All but six were shut down by Rogers as part of the process of interconnecting the entire province. It's really now just a large-scale provincial network that sometimes broadcasts city council meetings from Miramichi or elsewhere, but doesn't really do so for every community. The purpose of our national association is to bring back community television stations to fill the enormous gaps left all over the place by the withdrawal of the cable operators. Efforts are being made, very gradually, to replace them with community organizations.

Senator Quinn: We have a rather large francophone population in New Brunswick, and its members are sometimes also members of Quebec organizations. Are any members of these organizations here with us this afternoon?

Ms. Pilon: Yes, the Alliance des producteurs francophones du Canada represents independent producers located and working outside Quebec who produce French-language content. Approximately one-third of its members are in the western provinces, a little over a third in Ontario, and the remaining third in the Atlantic provinces, mainly in New Brunswick, and especially in Moncton.

This region has in fact been growing, particularly because, together with the CRTC, we have been able to require some broadcasters to spend money on Canadian programming with independent producers in these regions. This has helped to consolidate the sector, and new production companies have sprung up since these spending requirements were introduced.

These production companies have been successful. It so happens that our members received more than 21 Gemini Award nominations this year. That's a record, more than twice the number of nominations they've ever had in the past. It clearly

Mme Edwards : Nous avons maintenant deux télévisions communautaires au Nouveau-Brunswick qui sont sans but lucratif et qui sont gérées par la communauté; la première a son siège social à Saint Andrews, dans le comté de Charlotte. Elle vient de gagner un prix provincial pour la reconnaissance de son rôle dans la couverture de la pandémie. La couverture a été faite avec le financement du programme Initiative de journalisme local. Ensuite, il y a une entité qui s'appelle NB Media Coop. C'est comme un groupe de journalistes indépendants qui veulent avoir une plus grande visibilité en travaillant ensemble. Ce groupe était jusqu'à maintenant surtout formé de membres de la presse écrite, mais ils viennent de recevoir un financement de notre part pour la première fois pour le vidéojournalisme.

Ils ont l'appui de St. Andrews Community TV pour grandir. C'est un secteur qu'il faut développer. Franchement, dans la soi-disant chaîne communautaire de Rogers — je ne sais pas si vous êtes au courant —, il y avait auparavant 36 télévisions communautaires sur câble qui desservaient les petites communautés. La plupart, sauf six, ont été fermées par Rogers lors du processus d'interconnexion de toute la province. C'est vraiment juste une grande chaîne provinciale maintenant, qui diffuse parfois les séances du conseil municipal indépendant de Miramichi ou d'un autre endroit, mais ce n'est vraiment pas le cas pour chaque communauté. Le but de notre association nationale est de rétablir les télévisions communautaires dans ces grands trous créés par le « retrait des câblodistributeurs ». Peu à peu, on essaie de les remplacer par des organisations communautaires.

Le sénateur Quinn : Nous avons une population francophone assez importante au Nouveau-Brunswick, et ses membres font parfois partie d'organisations québécoises. Est-ce qu'il y a des membres de ces organisations qui sont parmi nous cet après-midi?

Mme Pilon : Oui. L'Alliance des producteurs francophones du Canada représente des producteurs indépendants qui sont situés et qui œuvrent à l'extérieur du Québec et qui produisent du contenu en français. Environ un tiers des membres se trouve dans les provinces de l'Ouest, un peu plus d'un tiers en Ontario et l'autre tiers se trouve dans les provinces de l'Atlantique, surtout au Nouveau-Brunswick et à Moncton.

En fait, cette région grandit, et ce, particulièrement parce que, avec le CRTC, nous avons réussi à imposer auprès de certains radiodiffuseurs des obligations de dépenses en émissions canadiennes avec les producteurs indépendants de ces régions. Cela a permis de consolider le secteur et il y a de nouvelles boîtes de production qui ont vu le jour depuis que ces obligations de dépenses ont été mises en place.

Ces boîtes de production réussissent bien. En fait, nos membres ont recueilli plus de 21 nominations au prix Gémeaux cette année. C'est une année record, le double de ce qu'ils avaient été en mesure de recueillir par le passé. Cela montre bien

demonstrates that concrete measures introduced by the CRTC can help the sector develop. And it's not just the independent producers who benefit, but all the creators and technicians who work on these projects, the entire cultural sector, and of course the community as a whole, which is entitled to see itself reflected in the programming made available.

Those then are other reasons for establishing a legislative framework applicable to all online companies, to ensure that Canadian broadcasters are not solely responsible for supporting diverse and inclusive production in Canada, and that it is also the responsibility of all those affected by the new legislation.

The Chair: I have a few comments and a few questions. I'd like to hear the views of our witnesses here today.

For a long time now, I've had trouble with the definition of Canadian content I have frequently heard, both today and at previous meetings, to the effect that it was essential to protect Canadian culture and Quebec culture.

I want to promote Canadian culture and Quebec culture. Generally speaking, when people say that something needs to be protected, it usually means protecting something weak, that lacks strength, as if we had doubts about our ability to compete internationally or about whether we had the resources. That's not what I see, however, and I take a great deal of pride in Canada's, and especially Quebec's cultural and artistic community. We have had some remarkable success stories. I see this bill and the definition of Canadian content as something that restricts our ability to use all the various networks and platforms available to us in 2022 to promote our cultural and artistic wealth.

I'd like to give you an example. In your community, when someone has strong enough beliefs and says: "I live in London or Paris and I want to invest in a project in Montreal, Quebec or Toronto. I want to invest \$5 million, and you know what? I would like to spend my money on hiring Canadian and Quebec writers, actors and actresses. I also want to hire Canadian and Quebec directors and producers." But with this bill, the person who wants to invest comes to Canada and all of a sudden the government says, on the basis of this definition, that it's not Canadian content, because the person who believes in us and our sector lives in Los Angeles or New York.

What's the logic behind that?

Wouldn't you agree that it's also a way of discriminating against and hindering Canada's artistic and cultural sector?

que, avec des mesures concrètes mises en place par le CRTC, le secteur peut se développer. Ce ne sont pas que les producteurs indépendants qui en bénéficient; ce sont tous les créateurs et techniciens qui travaillent sur ces projets, et c'est tout le secteur culturel qui en bénéficie, tout comme la communauté, évidemment, qui a le droit de se voir refléter dans les émissions qui lui sont proposées.

Donc, voilà encore d'autres raisons d'instaurer un cadre de législation qui s'applique à toutes les entreprises en ligne, pour s'assurer que ce n'est pas que la responsabilité des radiodiffuseurs canadiens de soutenir la production diversifiée et inclusive au Canada, mais que c'est aussi la responsabilité de l'ensemble de ceux qui sont touchés par cette nouvelle législation.

Le président : J'ai quelques commentaires et quelques questions. J'aimerais avoir la perspective des témoins qui sont ici aujourd'hui.

J'ai beaucoup de difficulté depuis longtemps avec la définition de contenu canadien que nous avons ici. J'ai souvent entendu dire, aujourd'hui et lors d'autres séances : « Il faut protéger la culture canadienne et protéger la culture québécoise. »

Je veux promouvoir la culture canadienne et la culture québécoise. Lorsqu'on dit qu'il faut protéger quelque chose, habituellement, on protège quelque chose de faible, qui manque de force, comme lorsqu'on doute de notre capacité à compétitionner sur le plan international ou qu'on n'en a pas les moyens. Cependant, je ne vois pas cela et je suis très fier de notre communauté culturelle et artistique au Canada, et au Québec particulièrement. On a d'excellentes histoires de réussites comme exemples. Je vois ce projet de loi et je vois la définition de « contenu canadien » comme étant une contrainte dans notre capacité à utiliser tous les différents réseaux et plateformes qui existent en 2022 afin de promouvoir la richesse culturelle et artistique que nous avons.

J'aimerais vous donner un exemple. Dans votre milieu, quand quelqu'un croit suffisamment et qu'il dit : « J'habite à Londres ou à Paris et je veux investir dans un projet à Montréal, Québec ou Toronto. Je veux investir 5 millions de dollars, et vous savez quoi, je veux mettre mon argent pour engager des écrivains, des acteurs et des actrices canadiens. Je veux aussi embaucher des réalisateurs et des producteurs canadiens et québécois. » Cependant, avec ce projet de loi, la personne qui veut investir arrive au Canada et, tout d'un coup, le gouvernement dit, avec cette définition, qu'il ne s'agit pas de contenu canadien, parce que la personne qui croit en nous et en notre secteur habite à Los Angeles ou à New York.

Pouvez-vous m'expliquer le raisonnement derrière tout cela?

De plus, n'êtes-vous pas d'accord pour dire que c'est une façon de discriminer et de créer un désavantage pour le milieu artistique et culturel au Canada?

Ms. Messier: I can't agree with what you're saying, Mr. Chair. My view is that there is a significant difference with respect to Canadian content that needs to be considered. I think that it's important, as you were saying, that when people come to produce in Canada, if a foreigner decides to come here for production in Canada... You were asking why that could not be considered Canadian content. I would say that most of the time, there are no Canadian scriptwriters or directors. You have a script written in the United States, for example, and it is shot in studios in Canada, with Canadian technicians — that much is true — but usually with few Canadian actors, and the scriptwriters and directors are usually American. I believe that what's needed is a creative core, consisting of a Canadian director, scriptwriter and producer.

Why is it important for it to be a Canadian producer, and should that producer own the intellectual property? I'll give you an analogy, even though it's not a very good one. When a Japanese car is built in an Ontario plant, it's still a Japanese car. It doesn't become a Canadian car because it was built in Canada by Canadian employees. In the cultural sector, if a foreigner believes that there is a good business opportunity here because of the exchange rate, tax incentives and skilled workers, and decides that it would be worthwhile to invest in a production made in Canada, then all of a sudden we seem to want to call it "Canadian content."

It's an important economic sector, and there are also good business opportunities. They come here to do business because it's a favourable environment. But intellectual property is just as important. That's why the concept of Canadian content is ultimately bound up with who holds the rights, who will be able to market the work, who will be able to earn money with it and reinvest it, as I was saying earlier, in developing Canadian content.

An American company coming to shoot here may well use the best of Canadian talent, but it will not necessarily invest in developing the talent or in growing its business in Canada. That's what we want to encourage: the growth and development of companies here in Canada.

I believe that the distinction has to do with intellectual property, meaning who holds the rights. When a Swedish drug company comes to manufacture pills here in Canada, it doesn't make them Canadian. If the patent is Swedish, the product is still Swedish; it's not Canadian just because it happens to be made here.

The logic would never be applied in another economic sector, but simply because what's involved is culture, the impression created is that we are prepared to lower the amount of Canadian

Mme Messier : Je ne peux pas être d'accord avec ce que vous dites, monsieur le président. Pour moi, il y a une différence importante sur le plan du contenu canadien dont il faut tenir compte. Je pense que c'est important, comme vous dites, que lorsque les gens viennent produire au Canada, si un étranger décide de venir produire au Canada... Vous demandiez pourquoi on ne peut pas considérer cela comme du contenu canadien. Je vous dirais que, la plupart du temps, il n'y a pas de scénaristes canadiens ou de réalisateurs canadiens. On parle d'un scénario qui a été écrit aux États-Unis, par exemple, et que l'on vient tourner dans des studios au Canada, avec des techniciens au Canada, oui, mais avec fort peu de comédiens canadiens en général, et avec des scénaristes et des réalisateurs américains. Déjà pour moi, il y a un noyau créatif que l'on doit retrouver, qui est formé du réalisateur, du scénariste, mais aussi du producteur canadien.

Pourquoi le producteur canadien est-il important et doit-il détenir la propriété intellectuelle? Je ferai une analogie boiteuse. Lorsqu'on construit une automobile japonaise dans une usine ontarienne, cela reste une automobile japonaise. Elle ne devient pas une automobile canadienne parce qu'elle est construite au Canada avec des employés canadiens. On voudrait que, dans le secteur de la culture, si un étranger trouve que c'est une bonne occasion d'affaires à cause du taux de change, des incitatifs fiscaux et de la qualité de la main-d'œuvre, qu'il trouve tout aussi intéressant d'investir dans une production faite au Canada, que l'on veut tout à coup caractériser comme du « contenu canadien ».

C'est un secteur économique important, mais ce sont aussi de bonnes occasions d'affaires. Ils viennent ici faire des affaires parce que l'environnement y est favorable. Cependant, ce qui est tout aussi important, c'est la propriété intellectuelle. C'est pour cela que la notion de contenu canadien, ultimement, est liée à qui détient les droits, qui pourra commercialiser l'œuvre, qui pourra gagner de l'argent avec cette œuvre et le réinvestir, comme je le disais tout à l'heure, dans le développement de contenu canadien.

Votre compagnie américaine viendra tourner ici, elle va utiliser les talents canadiens, les meilleurs Canadiens, mais elle n'investira pas nécessairement dans le développement de talent ni dans la croissance de son entreprise au Canada. C'est cela qu'on veut encourager : la croissance et le développement d'entreprises qui sont ici, au Canada.

Je pense que la distinction se fait sur le plan de la propriété intellectuelle, à savoir qui détient les droits. Ce n'est pas parce qu'une entreprise suédoise de médicaments vient fabriquer ses comprimés au Canada qu'ils sont canadiens. Si le brevet est suédois, le produit reste suédois; il n'est pas canadien parce qu'il est fait ici.

C'est un raisonnement que vous n'appliqueriez jamais à un autre secteur de l'économie, mais parce qu'il s'agit de la culture, on dirait qu'on est prêt à diminuer le contenu canadien pour

content to keep foreign investors happy. It's an economic sector, but I see it as part of the audiovisual ecosystem. There is production in Canada, but it's not production of Canadian content.

The Chair: As I understand it, if we have three Canadians who own three different Canadian projects and three films, and they are making three films in Canada, that's fine and it's a good investment. It will create jobs for artists, writers, directors and everyone in the sector. What's wrong with having, let's say three or four other investors from elsewhere who come and create more jobs for the sector? It will add competition, but in a good way, because it will become possible to promote not just three Canadian projects, but seven Canadian projects.

Why does it matter, from an artistic standpoint, whether the investment comes from elsewhere? From a business standpoint, it's true that the intellectual property will be controlled abroad, but it will nonetheless be possible to promote a Canadian project, which will be good for the sector.

Ms. Messier: When an American studio comes here to shoot a film, let's say a Disney movie... For example, *X Men* was shot here. I'm sorry, but it's not Canadian content simply because the movie was shot in Montreal. Simply because a movie of one kind or another is made in Canada doesn't mean that it should be defined as Canadian content. I'm not saying that there's anything wrong with it. It has been very good, economically speaking, to welcome these people. It's part of an attractive economic sector, but it's not Canadian content; it's audiovisual content produced in Canada that is beneficial to a number of people, and that's fine. As Ms. Pilon was about to say, we can do both. Absolutely.

It's what's called service content, and in life, we can choose between simply making service content or being in control of it. That's the distinction. It's all very well to provide services for others, but it's also good to be the master of your own house. Being able to affirm one's cultural sovereignty is what I believe is meant by providing Canadian content. It's being proud of our culture and producing our own content independently.

Ms. Pilon: I would add that it's important to acknowledge the distinction between Canadian content and service production. These types of content coexist, as Ms. Messier mentioned. Without a clear definition that makes a distinction between service production and content created and produced by Canadians, we'll end up with the short end of the stick, because in order to get exposure for our content, we have to have the means to produce it. We need a system that promotes this content and makes it possible for us to create it, produce it, design it and have the capacity to express what we have to say

satisfaire des investisseurs étrangers. C'est un secteur économique, mais pour moi, tout cela fait partie de l'écosystème de l'audiovisuel. C'est de la production qui se fait au Canada, mais ce n'est pas de la production de contenu canadien.

Le président : Si je comprends bien, si nous avons trois Canadiens qui sont propriétaires de trois différents projets canadiens et de trois films, et qu'ils sont en train de faire trois films au Canada, c'est très bien et c'est un bon investissement. Cela va permettre de créer des emplois pour les artistes, pour les écrivains, pour les réalisateurs et pour tout le monde dans le secteur. Qu'est-ce qui est mauvais dans le fait d'avoir trois ou quatre autres investisseurs qui viennent d'ailleurs et qui vont créer plus d'emplois pour ce secteur? Cela va ajouter de la compétition, mais d'une bonne façon, parce que cela donnera l'occasion de promouvoir pas seulement trois projets canadiens, mais sept projets canadiens.

Pourquoi est-ce important d'avoir un investissement qui vient d'ailleurs ou non d'un point de vue artistique? Dans une perspective d'affaires, c'est sûr qu'il y a un argument pour affirmer que la propriété intellectuelle sera contrôlée par l'étranger, mais on pourra quand même promouvoir un projet canadien, et ce sera bon pour le secteur.

Mme Messier : Lorsqu'un studio américain vient tourner ici, comme pour un film de Disney... Nous avons tourné *X-Men* ici; je suis désolée, mais ce n'est pas du contenu canadien parce que ce film a été tourné à Montréal. Ce n'est pas parce qu'on tourne au Canada n'importe quel type de contenu qu'on devrait le définir comme du contenu canadien. Je ne dis pas que c'est mal. Cela a été très bon pour le secteur économique d'accueillir des gens. Cela fait partie d'un secteur économique intéressant, mais ce n'est pas du contenu canadien; c'est du contenu audiovisuel produit au Canada qui profite à un certain nombre de gens impliqués, et c'est très bien. Comme Mme Pilon s'apprêtait à le dire, on peut tout à fait faire les deux.

C'est ce qu'on appelle du contenu de service, et on a le choix dans la vie entre faire seulement du service ou être maître du service. Voilà la distinction. C'est bien de rendre service aux autres, mais c'est bien aussi d'être maître chez nous. Pouvoir affirmer sa souveraineté culturelle, c'est cela, pour moi, offrir du contenu canadien. C'est être fier de notre culture et produire notre propre contenu de façon souveraine.

Mme Pilon : J'ajouterais qu'il faut reconnaître la distinction entre ce qui est du contenu canadien et la production de services. Ces contenus coexistent, comme Mme Messier l'a dit. S'il n'y a pas une définition claire qui distingue ce contenu qui est créé et produit par les Canadiens par rapport à la production de services, c'est nous qui perdrons au change, parce que pour faire rayonner notre contenu, il faut avoir les moyens de le produire. Il faut avoir un système qui valorise ce contenu et qui nous permet de le créer, de le produire, de le concevoir et de pouvoir exprimer ce qu'on a à dire et continuer d'être soutenu pour ce faire. Il y a un

and to have ongoing support to do so. There is a genuine risk of backsliding and ending up with homogeneous content that doesn't reflect us and has nothing to do with who we are. It's important to say this.

Ms. Messier: I would add that it rarely involves francophone content. It means producing a certain type of content in English.

[English]

The Chair: I want to put on the record that I'm not saying by any means just because somebody comes here and shoots or films here it's Canadian content.

However — I want to be clear, and I'll use specific examples to put on the record — when Celine Dion or Bryan Adams records an album outside of Canada and the investors, for example, are not Canadian, to somehow say that Celine Dion and Bryan Adams are not Canadian, which is what we are saying according to our current CanCon definition, I find it ludicrous.

I find it equally ludicrous when we consider *The Handmaid's Tale*, written by none other than Canadian icon Margaret Atwood, to be non-Canadian content.

Look, the debate continues and the exchange continues.

[Translation]

Thank you very much for coming. We on the committee appreciate it.

[English]

For our second panel, we are pleased to welcome our witnesses who are both joining us in person and by videoconference. We have in the room with us, from the Canadian Association of Broadcasters, Kevin Desjardins, President. From the Canadian Media Producers Association, we welcome Reynolds Mastin, President and Chief Executive Officer; and Haydn Wazelle, President of Tabula Dada Productions. We also have with us from the Independent Broadcast Group, Joel Fortune, Legal Counsel; and Luc Perreault, Strategic Advisor, Stingray Group.

Welcome. We will begin with opening remarks from Mr. Desjardins.

[Translation]

Kevin Desjardins, President, Canadian Association of Broadcasters: Thank you, Mr. Chair and members of the committee, for giving me the opportunity to speak to you today in connection with this important bill.

vrai risque de glissement et d'avoir une uniformisation de contenu qui ne nous ressemble pas, qui n'a rien à voir avec ce que nous sommes. C'est important de le dire.

Mme Messier : J'ajouterais que tout cela privilégie rarement du contenu francophone. On parle de produire en anglais un certain type de contenu.

[Traduction]

Le président : Je tiens à préciser que je ne dis absolument pas que parce que quelqu'un vient tourner ici, il s'agit de contenu canadien.

Cependant — je veux être clair, et j'utiliserai des exemples précis pour le compte rendu — lorsque Céline Dion ou Bryan Adams enregistre un album à l'extérieur du Canada et que des investisseurs, par exemple, ne sont pas canadiens, je trouve ridicule de dire que Céline Dion et Bryan Adams ne sont pas canadiens, comme on pourrait en conclure selon la définition actuelle du contenu canadien.

Je trouve tout aussi ridicule de considérer *La servante écarlate*, dont l'autrice n'est nulle autre que l'icône canadienne Margaret Atwood, comme un contenu non canadien.

Quoi qu'il en soit, le débat se poursuit. Continuons.

[Français]

Merci beaucoup de votre présence ici aujourd'hui. C'est fort apprécié par le comité.

[Traduction]

Pour la deuxième heure, nous sommes heureux d'accueillir des témoins qui se joignent à nous en personne et par vidéoconférence. Nous accueillons dans la salle, avec nous, Kevin Desjardins, président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. De la Canadian Media Producers Association, nous accueillons Reynolds Mastin, président et chef de la direction, et Haydn Wazelle, président de Tabula Dada Productions. Enfin, nous accueillons également, du Groupe de diffuseurs indépendants, Joel Fortune, conseiller juridique, et Luc Perreault, conseiller stratégique, du Groupe Stingray.

Bienvenue. Nous commencerons par la déclaration préliminaire de M. Desjardins.

[Français]

Kevin Desjardins, président, Association canadienne des radiodiffuseurs : Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, merci de m'avoir donné l'occasion de me présenter devant vous aujourd'hui au sujet de cet important projet de loi.

The CAB is the national voice of Canada's private broadcasters, representing more than 800 members across Canada, including the vast majority of Canadian private radio and television stations, and specialty services.

[English]

The Broadcasting Act is fundamental to the way broadcasters are regulated in Canada. The legislative process in which we are currently engaged will determine whether broadcasting in Canada will be guided by and for Canadians in the future. As we sit in limbo, between the passage of this critical legislation and the status quo, the Broadcasting Act continues to fall further out of step with the technological change that has rapidly transformed the way that Canadians receive and consume audio and video content.

Unregulated platforms have had a decade to enter the Canadian marketplace without hindrance or oversight, and Canadian broadcasters compete directly with them for subscribers, the rights to content, for advertisers and for audiences. Moreover, Canadian broadcasters operate within a substantial regulatory framework that dictates how much we must spend on specific types of programs, among many other things.

Foreign players have all the economic benefits of operating in Canada, yet Canadian broadcasters continue to carry the entire burden of supporting the audio and visual creative sectors. Simply put, Canadian broadcasters play by the old rules and unregulated foreign platforms play by their own rules. It's well past time for a system that is fair, equitable and flexible.

Bill C-11 was introduced to acknowledge the presence of foreign digital media companies and would require them to contribute to Canada's broadcasting policy objectives. This is a necessary step toward far-reaching broadcasting policy reforms.

Canadian broadcasters are desperate for regulatory clarity and certainty. They need to know the rules they and their foreign competitors will be operating under to plan their businesses, and they need to know the rules will be fair and equitable. Canadian broadcasters are willing to compete, but they cannot do so in a system that allows increasingly dominant players to take as much as they want and only give back as much as they like.

Currently, Canadian broadcasting companies must look several years ahead when planning how to invest in Canadian content and talent. Faced with long production cycles, increasing costs and unrelenting competitive pressures, modern media businesses cannot afford to make last-minute decisions.

L'ACR est la voix nationale des radiodiffuseurs privés du Canada et elle représente plus de 800 membres partout au pays, y compris la grande majorité des stations de radio et de télévision privées et des services spécialisés.

[Traduction]

La Loi sur la radiodiffusion joue un rôle central dans la façon dont les radiodiffuseurs sont réglementés au Canada. Le processus législatif dans lequel nous sommes actuellement engagés déterminera si la radiodiffusion au Canada sera guidée par et pour les Canadiens à l'avenir. Pendant cette période d'incertitude, entre l'adoption de cette loi essentielle et le statu quo, la Loi sur la radiodiffusion semble toujours plus dépassée par l'évolution technologique qui a rapidement transformé la façon dont les Canadiens reçoivent et consomment le contenu audio et vidéo.

Les plateformes non réglementées ont eu toute une décennie pour pénétrer le marché canadien sans entrave ni surveillance, et les radiodiffuseurs canadiens leur font directement concurrence pour les abonnés, les droits de diffusion du contenu, les annonceurs et les auditoires. De plus, les radiodiffuseurs canadiens sont assujettis à un cadre réglementaire touffu qui dicte, entre autres, combien nous devons dépenser pour certains types de contenus.

Les acteurs étrangers bénéficient de tous les avantages économiques associés à leur présence au Canada, tandis que les radiodiffuseurs canadiens continuent de porter tout le fardeau du soutien aux secteurs de la création audiovisuelle. Autrement dit, les radiodiffuseurs canadiens suivent les anciennes règles, alors que les plateformes étrangères non réglementées suivent leurs propres règles. Il est plus que temps de mettre en place un système juste, équitable et souple.

Le projet de loi C-11 a été présenté pour reconnaître la présence des entreprises étrangères de médias numériques et exiger qu'elles contribuent aux objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion. Il s'agit d'une étape nécessaire vers une réforme en profondeur de la politique de radiodiffusion.

Les radiodiffuseurs canadiens ont désespérément besoin de clarté et de certitude en matière de réglementation. Ils ont besoin de connaître les règles qui s'appliqueront à eux et à leurs concurrents étrangers pour planifier leurs activités, et ils ont besoin de savoir que ces règles seront justes et équitables. Les radiodiffuseurs canadiens sont prêts à faire face à la concurrence, mais ils ne peuvent le faire dans un système qui permet à des acteurs de plus en plus dominants de prendre tout ce qu'ils veulent et de ne redonner que ce qu'ils veulent.

À l'heure actuelle, les sociétés de radiodiffusion canadiennes doivent planifier plusieurs années à l'avance comment elles investiront dans le contenu et le talent canadiens. Compte tenu des longs cycles de production, des coûts croissants et des pressions concurrentielles incessantes, les entreprises

What's at stake for Canada is significant. It's the jobs of more than 60,000 Canadians across the country that depend on our broadcasting sector and, critically, it's the \$681 million that TV and radio broadcasters invest in news and community information every year.

Maintaining professional newsrooms in communities across the country is a fundamental commitment of Canada's broadcasters. For most Canadians, the most important Canadian stories they see and hear every day come from our newsrooms. It is critical that we continue to support newsrooms that reflect Canadian communities, hold our leaders to account and report information in a timely and professional manner. We know that digital streamers have neither the interest nor the wherewithal to do this.

Unfortunately, broadcast news is not self-sustaining; it depends largely on the support of entertainment programming that draws large audiences in Canada. Allowing foreign streamers to continue skimming all the financial benefit from the Canadian market without giving anything back will ultimately reduce the number of Canadian voices being heard, and there will be fewer Canadian artists and, critically, fewer Canadian journalists.

Broadly, Bill C-11 achieves the goals that were set out for the legislation. In fact, the amended version of the bill that passed through the House of Commons included critical improvements that would help to promote fairness in the system. Those include ensuring that Canadian broadcasters are not assessed millions of dollars in fees that foreign broadcasters are not. It also includes helpful recognition of the role of Canadian broadcasters as creators and producers of Canadian content.

As to some of the more contentious discussions around how Bill C-11 applies to social media platforms, we believe that the current legislation provides an appropriate response in this area. The exemptions provided in the legislation for the individual users of the platforms is appropriate. Enshrining blanket exemptions for the platforms in the legislation is not appropriate. These platforms have already demonstrated that they can and do compete in the Canadian broadcasting marketplace, including the acquisition and exhibition of exclusive programming and the streaming of music. It is not appropriate to allow these powerful global social media platforms to circumvent Canada's rules in the future while continuing to exploit Canada as a market.

médiatiques modernes ne peuvent pas se permettre de prendre des décisions de dernière minute.

L'enjeu est grand pour le Canada. Ce sont les emplois de plus de 60 000 Canadiens qui dépendent de notre secteur de la radiodiffusion et, surtout, ce sont les 681 millions de dollars que les radiodiffuseurs investissent chaque année dans les nouvelles et l'information locales.

Les radiodiffuseurs canadiens sont fermement résolus à conserver des salles de nouvelles professionnelles dans les collectivités de tout le pays. Les nouvelles canadiennes les plus importantes que la plupart des Canadiens voient et entendent chaque jour proviennent de nos salles de nouvelles. Il est essentiel de conserver des salles de nouvelles représentatives des communautés canadiennes, pour tenir nos dirigeants responsables et relayer l'information en temps opportun et de manière professionnelle. Nous savons que les diffuseurs numériques n'ont ni l'intérêt ni les moyens de le faire.

Malheureusement, les nouvelles télévisées ne s'autofinancent pas; elles dépendent beaucoup des revenus tirés des émissions de divertissement qui attirent un plus vaste public au Canada. Si l'on continue de permettre aux diffuseurs étrangers d'accaparer tous les avantages financiers du marché canadien sans rien redonner en retour, les voix canadiennes seront de moins en moins audibles, il y aura moins d'artistes canadiens et, surtout, moins de journalistes canadiens.

Dans l'ensemble, le projet de loi C-11 atteint les objectifs législatifs voulus. En fait, la version modifiée du projet de loi qui a été adoptée par la Chambre des communes comprend des améliorations essentielles qui contribueraient à rendre le système plus équitable. Il s'agit notamment de veiller à ce que les radiodiffuseurs canadiens ne se voient pas imposer des droits de millions de dollars auxquels les radiodiffuseurs étrangers sont soustraits. Il s'agit en outre de reconnaître le rôle des radiodiffuseurs canadiens dans la création et la production de contenu canadien.

Quant aux discussions plus litigieuses sur la façon dont le projet de loi C-11 s'appliquerait aux plateformes de médias sociaux, nous croyons que la version actuelle du projet de loi propose de bonnes mesures. Les exemptions prévues pour les utilisateurs sont bien. Il ne serait pas approprié de prévoir dans la loi des exemptions générales pour ces plateformes. On observe déjà que ces plateformes peuvent exercer une concurrence et qu'elles accaparent déjà une part du marché canadien de la radiodiffusion, notamment pour l'acquisition et la diffusion de contenu exclusif et la diffusion de musique en continu. Rien ne justifie de permettre à ces puissantes plateformes mondiales de médias sociaux de continuer de contourner les règles du Canada tout en exploitant le marché canadien.

Bill C-11 will provide necessary, long overdue updates to the Broadcasting Act. It is vital for Canadians that we move forward on this legislation and usher in a broadcasting system that reflects today's realities.

Thank you, and I look forward to any questions you may have.

The Chair: Thank you very much. Mr. Mastin, you have the floor.

Reynolds Mastin, President and Chief Executive Officer, Canadian Media Producers Association: Good afternoon, senators.

The CMPA represents more than 600 independent production companies across Canada engaged in the production of Canadian programming. With me today is Haydn Wazelle, President of Tabula Dada Productions, a Vancouver-based production company. He is a national board member of the CMPA, as well as the Black Screen Office and the Canadian Independent Screen Fund for BIPOC creatives. Thank you for inviting us to appear before you today.

The growth of digital technologies and the globalization of content distribution can be a huge opportunity for Canadians. But to truly seize that opportunity, we must modernize our Canadian broadcasting system. That's why the CMPA strongly supports the passage of Bill C-11.

An updated policy framework that includes the participation of foreign streaming services is critical to preserving our national sovereignty and establishing a more inclusive system that will better serve all Canadians. An updated framework must also uphold the foundational regulatory principle that those who benefit from our system should also contribute to it. Failure to do so would not only prevent Canada from fully seizing the opportunities of the digital age, but it could also become an existential threat.

While we support the adoption of Bill C-11, we are proposing three amendments.

Haydn Wazelle, President of Tabula Dada Productions, Canadian Media Producers Association: Our first amendment seeks to restore a core policy objective. The Broadcasting Act states that the Canadian broadcasting system should "include a significant contribution from the Canadian independent production sector."

Le projet de loi C-11 propose une réforme nécessaire et attendue depuis longtemps de la Loi sur la radiodiffusion. Il est essentiel pour les Canadiens que le gouvernement aille de l'avant avec ce projet de loi et mette en place un système de radiodiffusion adapté aux réalités d'aujourd'hui.

Je vous remercie. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. Monsieur Mastin, vous avez la parole.

Reynolds Mastin, président et chef de la direction, Canadian Media Producers Association : Bonjour, sénateurs.

Notre association représente plus de 600 sociétés de production indépendantes réparties à travers le Canada, engagées dans la production d'émissions canadiennes. Je suis accompagné aujourd'hui de Haydn Wazelle, président de Tabula Dada Productions, une société de production de Vancouver. Il est membre du conseil d'administration national de la CMPA, ainsi que du Bureau de l'écran des Noirs et du Fonds canadien pour l'écran indépendant destiné aux créateurs et créatrices afrodescendant.e.s et racisé.e.s. Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous aujourd'hui.

L'essor des technologies numériques et la mondialisation de la diffusion de contenu peuvent présenter une occasion fabuleuse pour les Canadiens. Mais pour vraiment la saisir, il faut moderniser le système de radiodiffusion canadien. C'est pourquoi notre association appuie vivement l'adoption du projet de loi C-11.

Il est essentiel de nous doter d'un cadre stratégique actualisé qui tient compte de la participation au marché des services de diffusion en continu étrangers pour préserver notre souveraineté nationale et créer un système plus inclusif qui servira mieux tous les Canadiens. Ce cadre actualisé doit respecter le principe réglementaire fondamental selon lequel ceux qui profitent de notre système doivent également y contribuer. Non seulement le non-respect de ce principe empêcherait le Canada d'exploiter pleinement les possibilités du numérique, mais il pourrait présenter une menace existentielle.

Bien que nous appuyions l'adoption du projet de loi C-11, nous proposons trois amendements.

Haydn Wazelle, président de Tabula Dada Productions, Canadian Media Producers Association : Notre premier amendement vise à rétablir un objectif stratégique fondamental. Selon la Loi sur la radiodiffusion, le système canadien de radiodiffusion doit « faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants ».

However, the House's Heritage Committee adopted an amendment that burdens this language to also include broadcaster in-house and affiliated production. Unfortunately, the committee's amendment reflects a misunderstanding of why the act specifically calls for a contribution from the independent production sector. At its core, it is about programming diversity. That is the underlying policy rationale.

Not all of the programming should be both created and distributed by broadcasters; at least some of it should be provided by producers that are independent from those broadcasters. A specific reference to the independent production sector ensures a greater diversity of voices and broader representation and participation in the production of Canadian programming. It also counterbalances the overwhelming dominance of broadcasters.

There is no need to also recognize the content produced by broadcasters. The purpose of this policy objective is not to list the things that broadcasters already do to benefit themselves but instead identify what broadcasters should do to contribute to our system. We therefore urge the Senate to reverse the House committee's amendment and reinstate the current language of the act. Programming in our system must include a significant contribution from the Canadian independent production sector.

Mr. Mastin: Our second proposed amendment relates to paragraph 3(1)(f) and the obligation to use Canadian resources in the creation, production and presentation of programming. Bill C-11 proposes a different standard as between foreign streamers, on the one hand, and Canadian broadcasters, on the other, when it comes to the use of Canadian resources.

The foreign streamers benefit from distribution in Canada. They should also meaningfully contribute to Canadian programming, and they should do so in a way that makes maximum use of Canadian resources, just as Canadian broadcasters and online services are required to do under paragraph 3(1)(f).

There is no sound policy rationale to have two different standards. This would defeat the primary purpose of the bill, which is to create a level playing field between foreign streamers and Canadian broadcasters.

Mr. Wazelle: Our third proposed amendment emphasizes the need to implement terms of trade. The buyer side of content production is concentrated in the hands of Canada's large,

Cependant, le Comité du patrimoine canadien de la Chambre des communes a adopté un amendement qui alourdit cette formulation pour inclure également la production interne et les producteurs affiliés. Malheureusement, l'amendement du comité témoigne d'une mauvaise compréhension de la raison pour laquelle la loi prescrit de faire appel aux producteurs indépendants. Au fond, il s'agit d'assurer la diversité de la programmation. C'est la raison d'être de la politique sous-jacente.

Toutes les émissions ne doivent pas être à la fois créées et distribuées par les radiodiffuseurs; au moins une partie de la programmation doit provenir de producteurs indépendants des radiodiffuseurs. Le fait de nommer clairement le secteur de la production indépendante favorise une plus grande diversité de voix ainsi qu'une représentation et une participation plus larges dans la production d'émissions canadiennes. En outre, cela a pour but de faire contrepoids à la domination écrasante des radiodiffuseurs.

Il n'est pas nécessaire de mentionner également ici le contenu produit par les radiodiffuseurs. Cet objectif stratégique ne vise pas à énumérer les choses que les radiodiffuseurs font déjà pour leur propre bénéfice, mais plutôt à mettre en lumière ce que les radiodiffuseurs devraient faire pour contribuer à notre système. Nous demandons donc au Sénat d'annuler l'amendement du comité de la Chambre et de rétablir le libellé actuel de la loi. Notre système doit faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants dans l'établissement de sa programmation.

M. Mastin : Notre deuxième proposition d'amendement concerne l'alinéa 3(1)f) et l'obligation d'utiliser des ressources canadiennes pour la création, la production et la présentation de la programmation. Le projet de loi C-11 propose une norme différente pour les diffuseurs étrangers, d'une part, et les diffuseurs canadiens, d'autre part, en ce qui concerne l'utilisation de ressources canadiennes.

Les diffuseurs étrangers bénéficient de la distribution au Canada. Ils devraient donc également contribuer de façon significative à la programmation canadienne et le faire en faisant appel au maximum aux ressources canadiennes, comme les radiodiffuseurs et les services en ligne canadiens sont tenus de le faire en vertu de l'alinéa 3(1)f).

Il n'y a aucune justification politique solide à l'existence de deux normes différentes. Cela irait à l'encontre de l'objectif premier du projet de loi, qui est de créer des règles du jeu équitables entre les diffuseurs étrangers et les radiodiffuseurs canadiens.

M. Wazelle : Notre troisième proposition d'amendement met en relief la nécessité d'imposer des conditions de marché. Ce sont surtout les grandes entreprises canadiennes de

vertically integrated telecom companies and foreign tech giants. They hold an outsized advantage in rights negotiations. Producers often face a “take it or leave it” proposition: give up their rights in the program or risk it not being made at all. There is a real need to correct this market imbalance. Canadian production companies must be able to retain an ownership stake in their content and provide the market conditions needed for longer-term sustainability and investment. Bill C-11 should ensure that the CRTC is empowered to require and enforce collective terms of trade between buyers and producers — a code of baseline conditions to be applied in good faith negotiations between the buyers and sellers of content. This is not by any means a novel solution. It has already been adopted with success in the U.K., France and Germany.

Mr. Mastin: Thank you for your time. We look forward to answering any questions you may have.

The Chair: Thank you. Now I call upon the Independent Broadcast Group to make their presentation.

Joel Fortune, Legal Counsel, Independent Broadcast Group: Mr. Chair and honourable senators, I am joined by Luc Perreault, Strategic Advisor for Stingray Group, which is a member of IBG, along with 12 other Canadian independent broadcast and digital media companies. These companies are active in all types of broadcasting on established and newer digital platforms and in related media and production activities.

Independent broadcasters are commercial entrepreneurs and social entrepreneurs. They are the diversity that we often think of when we say we want the Canadian broadcasting system to reflect Canada’s true diversity. This includes linguistic diversity, reflection of persons with disabilities, ethnocultural diversity and the meaningful participation of Indigenous peoples in the broadcasting system.

Certain key broadcasting policy objectives are included in the bill that speak directly to the vital role played by independent Canadian broadcasters in that broadcasting system.

[*Translation*]

Luc Perreault, Strategic Advisor, Stingray Group, Independent Broadcast Group: We support Bill C-11, but targeted changes are needed to ensure that the CRTC has the specific powers it will need to achieve the objectives of the act.

télécommunications intégrées verticalement et les géants étrangers de la technologie qui achètent le contenu produit. Ils détiennent un avantage disproportionné dans la négociation des droits. Les producteurs sont souvent confrontés à une proposition « à prendre ou à laisser » : céder leurs droits sur le contenu ou risquer qu’il ne soit pas produit du tout. Il faut vraiment corriger ce déséquilibre du marché. Les sociétés de production canadiennes doivent pouvoir conserver des droits sur leur contenu. Il faut créer les conditions de marché nécessaires à la durabilité et à l’investissement à long terme. Le projet de loi C-11 devrait permettre au CRTC d’imposer et de faire respecter des conditions de marché collectives pour les acheteurs et les producteurs, d’adopter une série de conditions de base à respecter dans les négociations de bonne foi entre acheteurs et vendeurs de contenu. Cette solution n’a vraiment rien d’inédit. Elle a déjà été adoptée avec succès au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

M. Mastin : Je vous remercie de votre attention. Nous serons ravis de répondre à vos questions.

Le président : Merci. J’invite maintenant les représentants du Groupe de diffuseurs indépendants à nous présenter leur exposé.

Joel Fortune, conseiller stratégique, Groupe de diffuseurs indépendants : Monsieur le président, honorables sénateurs, je suis accompagné de Luc Perreault, conseiller stratégique pour le Groupe Stingray, qui est membre du Groupe de diffuseurs indépendants, ou GDI, aux côtés de 12 autres entreprises indépendantes de diffusion et de médias numériques. Ces entreprises sont actives dans tous les genres de diffusion sur des plateformes numériques établies et nouvelles et dans les activités de médias et de production connexes.

Les diffuseurs indépendants sont des entrepreneurs commerciaux et sociaux, qui constituent la diversité à laquelle nous pensons souvent en disant que nous voulons que le système de radiodiffusion canadien soit le miroir de la véritable diversité canadienne. Il peut s’agir de la diversité linguistique, de la représentation des personnes en situation de handicap, de la diversité ethnoculturelle et de la participation significative des Autochtones au système de radiodiffusion.

Le projet de loi contient certainement des objectifs stratégiques qui concernent directement le rôle crucial des diffuseurs indépendants canadiens dans le système de radiodiffusion.

[*Français*]

Luc Perreault, conseiller stratégique, Groupe Stingray, Groupe de diffuseurs indépendants : Nous appuyons le projet de loi C-11, mais il faut apporter des changements ciblés pour faire en sorte que le CRTC dispose des pouvoirs précis dont il aura besoin pour atteindre les objectifs de la loi.

First of all, the CRTC should have the power to determine the terms and conditions for distributing certain programming services on digital platforms. Currently, paragraph 9.1(1)(i) of the Broadcasting Act, in its amended version, would allow the CRTC to require that certain services be distributed on digital platforms without any specified conditions, as is currently the case for services like APTN, TV5 Québec Canada, UNIS and others.

Secondly, the CRTC now has the authority to settle disputes in the cable and satellite environment. This same authority should apply to the online environment.

It's essential for it to play a role in standardizing the rules and providing for substantive remedies to Canadian services, particularly small independent broadcasters, when they have dealings with digital platforms. These digital platforms could eventually be Canadian companies like Bell, Telus or Rogers, in addition to global platforms like Amazon, Roku and YouTube.

The CRTC must have the authority to establish the regulatory framework to ensure that Canadian services are distributed and made available on an equitable basis in an online environment. Currently, the CRTC can regulate the distribution of all foreign programming or other undertakings via cable and satellite services.

That is the authority currently used by the CRTC to ensure that local television services are distributed locally; ensure that French-language services are available, because, as you are no doubt aware, the overwhelming presence of English-language online services has become a growing concern. It is also this authority which allows it to require access to Canadian multicultural programming services, and to ensure equitable treatment of services when there are disputes, including the status quo rule that prevents a service from having to shut down during the dispute settlement process, and to provide protection for consumers, for example when changes are being made to existing services.

At best, Bill C-11 creates a cloud of uncertainty with respect to the CRTC's powers to take action in the online environment. A minor proposed change to subsection 9.1(1) of the Broadcasting Act would deal with this serious problem.

[English]

Mr. Fortune: Without the changes that we are proposing, we're concerned that the CRTC will not have the authority it needs to support the Canadian broadcasting policy objectives. Put as directly as possible, the act sets out bold objectives for Canadian broadcasting, but it does not give the CRTC the actual,

Premièrement, le CRTC devrait avoir le pouvoir d'établir les modalités de distribution de certains services de programmation distribués sur les plateformes numériques. À l'heure actuelle, l'alinéa 9.1(1)i) de la Loi sur la radiodiffusion, dans sa version modifiée, permettrait au CRTC d'exiger que certains services soient distribués sur les plateformes numériques sans en fixer les conditions, comme il le fait actuellement pour des services comme APTN, TV5 Québec Canada, UNIS et autres.

Deuxièmement, le CRTC a maintenant le pouvoir de régler les différends dans un environnement de câblodistribution et de satellite. Cette même autorité devrait s'appliquer dans un environnement en ligne.

Il est essentiel de contribuer à uniformiser les règles du jeu et d'offrir des recours importants aux services canadiens, en particulier aux petits radiodiffuseurs indépendants, lorsqu'ils font affaire avec des plateformes numériques. Il faudrait ajouter qu'à l'avenir, ces plateformes numériques pourraient aussi être des joueurs canadiens comme Bell, Telus ou Rogers, ainsi que des plateformes mondiales comme Amazon, Roku ou YouTube.

Enfin, le CRTC devrait pouvoir établir le cadre réglementaire pour veiller à ce que les services canadiens soient distribués et offerts équitablement dans un environnement en ligne. À l'heure actuelle, le CRTC peut réglementer la distribution de toute entreprise de programmation étrangère ou autre par les services par câble et de satellite.

Par exemple, c'est le pouvoir que le CRTC utilise actuellement pour notamment s'assurer que les services de télévision locale sont distribués localement; veiller à ce que les services en français soient offerts — comme vous le savez, la prédominance des services en ligne en anglais est une préoccupation croissante; donner accès aux services de programmation multiculturels canadiens; assurer un traitement équitable des services lorsqu'ils font l'objet d'un différend, y compris la règle du statu quo qui empêche la cessation d'un service pendant le règlement d'un différend; garantir la protection des consommateurs — par exemple, lorsque des changements sont apportés aux services existants.

Au mieux, le projet de loi C-11 crée un nuage d'incertitude quant au pouvoir d'agir du CRTC dans ces domaines dans l'environnement en ligne. Un petit changement proposé au paragraphe 9.1(1) de la Loi sur la radiodiffusion réglerait ce grave problème.

[Traduction]

M. Fortune : Nous craignons que sans les changements que nous proposons, le CRTC n'ait pas le pouvoir nécessaire pour appuyer les objectifs stratégiques en matière de radiodiffusion. Pour dire les choses le plus directement possible, le projet de loi établit des objectifs ambitieux pour le secteur de la

specific authorities it will need in the future to do its job properly.

The first two targeted changes we have proposed, which were specifically supported by the CRTC when they appeared before you in June, and the third, which is similar, will go a long way to close this gap.

Thank you for the opportunity to appear today. We would welcome any questions you may have.

The Chair: Thank you. I will turn it over to Senator Simons to launch off the Q & A.

Senator Simons: After having met with Mr. Desjardins and Mr. Fortune an infinite number of times in tiny streams, it's very nice to have you here and see you living and breathing.

My first question is for Mr. Mastin and Mr. Wazelle. The previous witnesses highlighted for us, Ms. Messier, that there's a problem in the translation of subclause 3(5.2) of the bill, which proposes an amendment to subparagraph 3(1)(i)(v) of the act. It doesn't say the same in English as it does in French. I believe that is the amendment that you're referring to, the one that adds the phrase "whether it is independent or affiliated with or owned by a broadcasting undertaking."

Am I correct? That's the amendment?

Mr. Mastin: That is correct, yes.

Senator Simons: The original language in French, which my friend Senator Miville-Dechêne had before me just moments ago, said:

[*Translation*]

(v) include a significant contribution from the Canadian independent production sector;

[*English*]

Would you like to revert to the original language in both English and French?

Mr. Mastin: Yes, senator, to the language that is currently in the Broadcasting Act.

Senator Simons: So your concern here is that by adding the phrase "with or owned by a broadcasting undertaking," you're diluting the position of privilege that the original language granted to independent production?

Mr. Mastin: That is correct, yes.

radiodiffusion canadien, sans toutefois accorder au CRTC les pouvoirs dont il aura besoin dans l'avenir pour bien exécuter son mandat.

Les deux premiers changements ciblés que nous proposons, que le CRTC a explicitement appuyés lorsqu'il a comparu devant vous en juin, et le troisième, qui est semblable, feront beaucoup pour combler cette lacune.

Nous vous remercions de nous avoir offert l'occasion de témoigner aujourd'hui. Nous répondrons avec plaisir aux questions que vous pourriez avoir.

Le président : Je vous remercie. J'accorderai maintenant la parole à la sénatrice Simons afin d'entamer la période de questions.

La sénatrice Simons : Après avoir rencontré M. Desjardins et M. Fortune un nombre infini de fois lors de petites diffusions, je suis enchantée que vous soyez ici et de vous voir en personne.

Ma première question s'adresse à M. Mastin et M. Wazelle. Les témoins précédents, dont Mme Messier, nous ont informés d'un problème de traduction à l'article 3(5.2) du projet de loi, lequel propose une modification au sous-alinéa 3(1)(i)(v) de la Loi. Il n'indique pas la même chose en anglais et en français. Je pense qu'il s'agit de l'amendement auquel vous avez fait référence et qui ajoute la phrase indiquant « qu'ils soient indépendants, affiliés ou la propriété d'une entreprise de radiodiffusion ».

Ai-je raison? Est-ce l'amendement en question?

M. Mastin : Oui, c'est le bon amendement.

La sénatrice Simons : Le libellé français initial, que mon amie la sénatrice Miville-Dechêne m'a présenté il y a quelques instants, indique ce qui suit :

[*Français*]

(v) faire appel de façon notable aux producteurs canadiens indépendants;

[*Traduction*]

Voudriez-vous rétablir le libellé initial en anglais et en français?

M. Mastin : Oui, sénatrice, je voudrais revenir au libellé qui figure actuellement dans la Loi sur la radiodiffusion.

La sénatrice Simons : Vous craignez donc ici que l'ajout du passage indiquant « affiliés ou la propriété d'une entreprise de radiodiffusion » ne nuise à la position privilégiée que le libellé initial accordait à la production indépendante?

M. Mastin : Oui, c'est juste.

Senator Simons: Thank you. That is noted and for the record.

Mr. Desjardins, we heard earlier today from your colleagues at CORUS and Quebecor who raised many of the same questions that you did. My concern is that when we level the playing field, you can do that either by raising people up or by digging a hole and lowering people.

With the amendments that were made in June to Bill C-11, I understand they eliminated the licence fees for private broadcasters. Is that correct?

Mr. Desjardins: There was an amendment that we believe would eliminate Part 2 licence fees. Part 1 licence fees are the licence fees that go towards sustaining the CRTC. Part 2 licence fees went directly into the Consolidated Revenue Fund. That was to the tune of \$120 million a year taken out of the Canadian broadcasting system, put into government coffers and not reinvested in any way, shape or form, at a time when certainly the Canadian broadcasting system really can't afford to have that sort of fee drawn from them.

Senator Simons: So that money wasn't going to the Canada Media Fund; it was going into general revenues.

Mr. Desjardins: Right. It wasn't tied to any other spending.

Senator Simons: Eliminating that \$120 million, what will that mean for your members? It sounds like a lot of money in aggregate, but I imagine for each individual player it doesn't end up being quite that much.

Mr. Desjardins: It's not transformative. It is important. It's the sort of things that will keep journalists in newsrooms, potentially, but it's not going to be the thing that saves the Canadian broadcasting sector alone. I think that for all of our members, that is meaningful money to their bottom line. Again, it's money that is effectively a tax. It's very important for us that those fees are eliminated, but it is not by any means a silver bullet for our industry.

Senator Simons: So there's nothing here that relieves you from your duty to pay into the Canada Media Fund or to commission Canadian work.

Mr. Desjardins: That Canada Media Fund is more the broadcast distributors. They pay into that.

Senator Simons: Okay. So, more than the broadcasters themselves.

Mr. Desjardins: Yes. In terms of the discussion that's come up about the amendment that came through the last time in regard to subparagraph 3(1)(i)(v) of the act, I would have to say

La sénatrice Simons : Je vous remercie. Nous en prenons bonne note et portons cette observation au compte rendu.

Monsieur Desjardins, nous avons entendu plus tôt aujourd'hui vos collègues de CORUS et Québecor, qui ont soulevé un grand nombre des questions que vous avez abordées. Ce qui me préoccupe, c'est que quand on veut mettre tout le monde à égalité, on peut le faire en élevant certains ou en creusant un trou pour en rabaisser d'autres.

Je crois comprendre que les amendements apportés au projet de loi C-11 en juin éliminent les droits de licence pour les radiodiffuseurs privés. Est-ce exact?

M. Desjardins : Il y a eu un amendement qui, selon nous, éliminerait les droits de licence dans la partie II. Les droits de licence figurant dans la partie I visent à soutenir le CRTC, alors que ceux que prévoit la partie II étaient versés directement au Trésor. Ce sont quelque 120 millions de dollars venant du système de radiodiffusion canadien qui allaient garnir les coffres du gouvernement chaque année sans qu'ils soient réinvestis de quelque manière que ce soit, à un moment où le système de radiodiffusion canadien ne peut vraiment pas se permettre de voir ces fonds lui échapper.

La sénatrice Simons : Ainsi, cet argent n'allait pas au Fonds des médias du Canada, mais au Trésor.

M. Desjardins : En effet. Il n'était lié à aucune autre dépense.

La sénatrice Simons : Que signifiera l'élimination de ces 120 millions de dollars pour vos membres? Cela semble une somme coûteuse dans l'ensemble, mais j'imagine qu'en fin de compte, ce n'est pas tant que cela pour chaque acteur.

M. Desjardins : Cela ne change pas la donne, mais c'est important. C'est le genre de chose qui permettra potentiellement de garder les journalistes dans les salles de rédaction, mais ce n'est pas ce qui sauvera le secteur canadien de la radiodiffusion à lui seul. Je pense que cet argent est important pour tous nos membres dans leur budget. Je le répète : dans les faits, cet argent est une taxe. Il est très important pour nous d'éliminer ces droits, mais cela ne fera certainement pas de miracles pour notre industrie.

La sénatrice Simons : Il n'y a donc rien là qui vous exempte de contribuer au Fonds des médias du Canada ou de commander du contenu canadien.

M. Desjardins : Le Fonds des médias du Canada concerne plus les distributeurs de radiodiffusion, qui y contribuent.

La sénatrice Simons : D'accord. Plus que les radiodiffuseurs eux-mêmes, donc.

M. Desjardins : Oui. En ce qui concerne la discussion sur l'amendement apporté la dernière fois au sous-alinéa 3(1)(i)(v) de la loi, je dois dire que je suis profondément déçu. À l'heure

I'm profoundly disappointed. At this moment, we should be focusing on the global giants that are at our door, that are, as I said, absolutely skimming all of the profit out of the Canadian system, who are massive competitors for audiences, for advertising. All of the streaming platforms have said they're going to come out with advertising tiers. They're going to insert themselves into the Canadian advertising market at a time when Canadian broadcasters certainly can't afford to have that. I think the focus should be on making sure that we have a fair and equitable system with these giants.

What I'm disappointed to see is that we're going to have this discussion that is more about making sure that we can maintain Canadian broadcasters as that backstop, to make sure that, yes, there's going to be new money coming into the system, but we also want Canadian broadcasters to have all of the same obligations and requirements they've always had. If you take a look at what happened over the decade leading up to COVID, the independent production sector in Canada grew every year over that decade. The goal of recognizing the independent production sector in that legislation 30 years ago was about building up an independent production sector. Now we have independent producers who are bigger than broadcasters, and we're all facing global streamers who are bigger than all of us.

For me, this discussion in terms of flipping that amendment back so that we're not recognizing the broadcasters' role as content creators in Canada, I don't understand why the energy is being placed there, aside from trying to ensure that people maintain Canadian broadcasters as a backstop if they don't believe that they're going to be able to extract what they need out of the foreign players.

Senator Simons: Thanks very much.

Senator Miville-Dechêne: Thank you very much, Mr. Desjardins.

I would like to ask Mr. Mastin to briefly answer Mr. Desjardins, who voiced an interesting criticism of your demand. Should we discuss who is the most Canadian, less Canadian, the most deserving Canadians, or should we focus on the foreign players? Can you answer this? Because I find it interesting.

Mr. Mastin: Thank you very much for the question. To be responsive to your question and the comments of Mr. Desjardins around the change to this objective relating to the independent production sector, the reason why that objective is in the act is not only because we want to ensure a diversity of programming in Canada, although that is an absolutely key one. It's also to recognize — particularly today, in a system that is hugely consolidated in Canada on the broadcasting side — that we have independent broadcasters here and they have multiple challenges competing with the large, vertically integrated broadcasters in

actuelle, nous devrions mettre l'accent sur les géants étrangers qui sont à notre porte et qui, comme je l'ai souligné, rafflent certainement les profits du système canadien et nous font une concurrence féroce pour les auditoires et la publicité. Toutes les plateformes de diffusion en continu ont indiqué qu'elles s'associeront à des annonceurs tiers. Elles s'immisceront dans le marché canadien de la publicité au moment où les radiodiffuseurs canadiens ne peuvent certainement pas se permettre d'affronter une telle concurrence. Je pense que nous devrions nous assurer que nous avons un système juste et équitable avec ces géants.

Je suis déçu de constater que nous allons discuter davantage de la manière dont nous veillerons à garder les radiodiffuseurs canadiens comme coussin de sécurité pour que de l'argent neuf afflue dans le système, alors que nous voulons aussi qu'ils soient tous assujettis aux mêmes obligations et exigences qu'ils ont toujours eues. Si vous examinez ce qui s'est passé pendant la décennie précédant la COVID, vous constaterez que le secteur de la production indépendante a cru chaque année pendant une décennie au Canada. Il y a 30 ans, on a reconnu ce secteur dans la loi afin de l'aider à croître. Il y a maintenant des producteurs indépendants qui sont plus imposants que des radiodiffuseurs, et nous sommes tous confrontés à des entreprises de diffusion plus grosses que nous tous.

Pour ma part, je ne comprends pas qu'on mette de l'énergie à discuter du placement de cet amendement qui fait en sorte qu'on ne reconnaît pas le rôle des créateurs de contenu au Canada, si ce n'est que pour s'assurer de garder les radiodiffuseurs comme coussin de sécurité si les législateurs ne pensent pas pouvoir obtenir ce dont ils ont besoin des acteurs étrangers.

La sénatrice Simons : Je vous remercie beaucoup.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie beaucoup, monsieur Desjardins.

Je voudrais demander à M. Mastin de répondre brièvement à M. Desjardins, qui a exprimé une critique intéressante concernant votre demande. Devrions-nous débattre de qui est le plus canadien, de qui est le moins canadien, des Canadiens les plus méritants, ou devrions-nous mettre l'accent sur les acteurs étrangers? Pouvez-vous répondre à cette question, que je trouve fort intéressante?

M. Mastin : Je vous remercie beaucoup de cette question. Pour répondre à votre question et aux observations de M. Desjardins au sujet du changement relatif à l'objectif qui concerne le secteur de la production indépendante, je dirais que ce n'est pas que pour assurer la diversité de la programmation au Canada que cet objectif figure dans la loi, bien que ce soit certainement un but premier. Ce changement vise également à admettre que le pays compte des diffuseurs indépendants qui sont aux prises avec de multiples défis alors qu'ils affrontent la concurrence des diffuseurs intégrés verticalement du pays,

this country. We want to ensure that those broadcasters are not able, within the domestic market, to completely dominate with their choices and engage in anti-competitive behaviour. The independent production sector objective is intended to be a check on all of that.

In addition, the policy objectives that are enumerated in section 3, where this objective is found, are not intended to list the things that broadcasters and streamers will do as a matter of course. They are intended to ensure that certain key elements that make up a healthy, diverse and modernized broadcasting system are there and are upheld and are sustained. That is why there has been this specific reference and support for the independent production sector in the act.

Broadcasters, Canadian or foreign streamers, already do in-house production. They also already do affiliated production. They will continue to do it. They have their own incentives to do it. The policy objectives in the act are to address where they may not do certain things that we need them to do because of their role in the system to ensure a healthy, balanced and diverse system.

Senator Miville-Dechêne: I think you will continue to disagree, but let me jump to another topic. The terms of trade. This is a pretty big change you're asking for in the way contracts are negotiated. It looks to me like you want to take some of what Bill C-18 will be doing and applying it to Bill C-11 in terms of having the CRTC decide in the end what would be a fair contract.

We were discussing with Disney and they said to us that if they go in the country and they finance 100% of a production and it's their idea or whatever, obviously they will take away from it all of the intellectual property, or IP. Do you see things differently? These terms of trade — it's a pretty huge change you're asking for, and not only with the foreign house of production, but also with the broadcaster. Tell me about that. Tell me about the IP. Shouldn't the person financing the production be entitled to the IP?

Mr. Mastin: Thank you for the question. I'm going to turn it to Mr. Wazelle in a moment as an independent producer. He can speak to what the realities are like negotiating right now with these players and what impact the terms of trade would have on his company.

The one thing I'd like to say with respect to Disney's testimony earlier, the scenario that you just described, senator, where the IP for a show is originating with Disney, so it's originating in Hollywood, and Canada is essentially being used as a manufacturing platform for that IP, that's a service

particulièrement aujourd'hui, dans un système marqué par un fort regroupement dans le secteur de la radiodiffusion. Nous voulons nous assurer que ces diffuseurs ne peuvent pas dominer complètement le marché national avec leurs choix et des comportements anticoncurrentiels. Le secteur de la production indépendante est là pour empêcher tout cela.

En outre, les objectifs stratégiques que contient l'article 3, où figure cet objectif, ne servent pas à énumérer les choses que les radiodiffuseurs et les entreprises de diffusion feront dans le cadre de leurs activités, mais bien à faire en sorte que certains éléments clés constituant un système de radiodiffusion sain, diversifié et modernisé soient là et soient défendus et maintenus. Voilà pourquoi la loi fait expressément référence et offre du soutien au secteur de la production indépendante.

Les radiodiffuseurs et entreprises de diffusion canadiens ou étrangers font déjà de la production maison, ainsi que de la production affiliée. Ils continueront d'agir ainsi. Ils ont leurs propres incitatifs pour le faire. Les objectifs stratégiques de la loi visent à intervenir quand ils ne font pas certaines choses que nous avons besoin qu'ils fassent, car leur rôle dans le système consiste à faire en sorte que ce dernier est sain, équilibré et diversifié.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je pense que vous continuerez d'être en désaccord, mais permettez-moi de passer à un autre sujet : celui des conditions de marché. Vous demandez un changement assez substantiel sur le plan de la négociation des contrats. Il me semble que vous voulez prendre une partie de ce que le projet de loi C-18 fera pour l'appliquer au projet de loi C-11 pour qu'au final, ce soit le CRTC qui décide ce qui constitue un contrat équitable.

Nous avons discuté avec les représentants de Disney, qui nous ont indiqué que s'ils viennent au pays et financent entièrement une production et que c'est leur idée ou je ne sais quoi d'autre, ils voudront évidemment conserver toute la propriété intellectuelle. Voyez-vous les choses autrement? Sur le plan des conditions de marché, vous réclamez un changement assez substantiel, pas seulement pour les maisons de production étrangères, mais aussi pour les diffuseurs. Parlez-moi de la question. Parlez-moi de la propriété intellectuelle. La personne qui finance la production ne devrait-elle pas avoir droit à la propriété intellectuelle?

M. Mastin : Je vous remercie de la question. Je la renverrai dans un instant à M. Wazelle, qui est producteur indépendant. Il peut parler de ce que c'est, en réalité, de négocier actuellement avec ces acteurs et des répercussions que les conditions de marché auraient sur son entreprise.

En ce qui concerne le témoignage qu'ont livré les représentants de Disney plus tôt et le scénario que vous évoquez, sénatrice, dans lequel la propriété intellectuelle d'une émission vient de Disney et donc de Hollywood, et que le Canada est essentiellement utilisé comme plateforme de fabrication de la

production show. That is certainly not the focus for us or, we would argue, for Bill C-11. That's a totally different category.

What we're talking about is a scenario where the IP isn't originating with Disney. It's originating with a Canadian producer working with Canadian creators, and they are looking to partner with Disney on the production of that show for their mutual benefit. In that scenario, in our view, what's important is that where a show is successful, all the partners in the show share in that success. In this example, it would include the Canadian production company, Canadian creators and Disney. Terms of trade are a framework that enables the industry to recalibrate what is otherwise a huge imbalance in negotiating power between either the foreign streamers and independent producers or the Canadian broadcasters, especially the large ones, and our members. We want to ensure that whatever negotiations ultimately result in an agreement, the agreement is fair to all concerned and everyone benefits from the success of a hit show.

Haydn, would you like to add to that?

Mr. Wazelle: Yes. Thank you for the question, senator.

Many producers, and particularly producers from underrepresented communities, often find themselves in a position of "take it or leave it." They can sometimes be offered an inadequate licence fee and requirements of exclusivity for many years. In most cases, when working with our American friends and neighbours who benefit from our globally competitive tax incentives, there is very little opportunity to retain any IP at all, even if the IP originates in Canada. That means all profits are going south of the border with little or no positive impact on our GDP.

From our perspective, terms of trade are light-handed regulatory tools to help fairly rebalance negotiating power between broadcasters and streamers and the independent producer.

I personally consider myself to be Canadian independent media and entertainment. I co-founded zeddrive.ca, which is a 100%-Canadian-owned-and-controlled software company that has serviced over 400 media and entertainment productions, overwhelmingly Canadian clients. I have 17 years working producer side here in B.C. on exclusively Canadian productions, and I regularly see the challenges we face in not only retaining IP but in the desired goal of exploiting that IP around the world with the intention of bringing those profits home to Canada to grow our businesses and to employ more Canadians.

propriété intellectuelle, je voudrais préciser qu'il s'agit d'un service de production d'émission. Ce n'est certainement pas notre point d'intérêt ou, ferions-nous valoir, l'objet du projet de loi C-11. C'est dans une catégorie entièrement différente.

Ce qui nous intéresse, c'est quand la propriété intellectuelle ne vient pas de Disney, mais d'un producteur canadien travaillant avec des créateurs canadiens et cherchant à s'associer avec Disney pour réaliser une émission à l'avantage mutuel des parties. Dans ce scénario, il importe, selon nous, que si l'émission remporte du succès, tous les partenaires puissent en profiter. Dans le présent exemple, cela inclurait la maison de production canadienne, les créateurs canadiens et Disney. Les conditions de marché forment un cadre permettant à l'industrie de recalibrer ce qui serait autrement un déséquilibre colossal du pouvoir de négociation entre les diffuseurs étrangers et les producteurs indépendants, ou les diffuseurs canadiens, particulièrement ceux de grande taille, et nos membres. Nous voulons nous assurer que les négociations aboutissent à une entente, que cette dernière soit équitable pour toutes les parties et que tout le monde profite du succès que remporte l'émission.

Monsieur Waselle, voudriez-vous ajouter votre grain de sel?

M. Wazelle : Oui. Je vous remercie de la question, sénatrice.

De nombreux producteurs, et particulièrement ceux des communautés sous-représentées, se font souvent dire « c'est à prendre ou à laisser. » Ils peuvent parfois se voir offrir un droit de licence inadéquat et des exigences d'exclusivité pendant de nombreuses années. Dans la plupart des cas, quand ils travaillent avec nos amis américains et des voisins qui profitent de nos incitatifs fiscaux concurrentiels à l'échelle mondiale, les occasions de conserver la moindre propriété intellectuelle sont rarissimes, même si elle a été créée au Canada. Ainsi, tous les profits filent vers le sud de la frontière et ont peu ou pas d'incidence bénéfique sur notre PIB.

À notre avis, les conditions de marché constituent des outils de réglementation peu contraignants qui contribuent à rééquilibrer le pouvoir de négociation entre les radiodiffuseurs et les services de diffusion et le producteur indépendant.

Je me considère personnellement comme un entrepreneur canadien indépendant dans le secteur des médias et du divertissement. J'ai cofondé zeddrive.ca, une entreprise conceptrice de logiciels dont la propriété et le contrôle appartiennent entièrement à des intérêts canadiens. Elle a appuyé plus de 400 productions de médias et de divertissement, la vaste majorité de ses clients étant canadiens. Je travaille depuis 17 ans comme producteur ici, en Colombie-Britannique, exclusivement dans des productions canadiennes, et j'observe régulièrement les défis auxquels nous sommes confrontés, non seulement quand il

Senator Miville-Dechêne: I'm getting it, but I want to know if you make a difference in negotiating IP in a situation where the idea originates from Canada, or the IP is in Canada, but it's 100% financed by a foreigner. In this situation, do you think that a fair deal should give you some of that IP? Or is it a question of proportionality in terms of financing of the movie or the documentary?

Mr. Mastin: I have a two-part response to that question, senator. First, it is extremely rare that a broadcaster or a foreign streamer finances 100% of a production. Sometimes the number "100%" gets thrown around, but that's, generally speaking, not the case. At a minimum, usually tax credits are invested in the financing of that show. That's number one.

Number two, we also have a number of members who have distribution arms. Core to their business as Canadian companies is to meaningfully retain at least some of the global distribution rights to the content that they produce in partnership with broadcasters and the foreign streaming services. What they do in order to ensure a fair and equitable deal for everyone is they put distribution advances — so hard cash money — into the financing of those shows, and in exchange, they retain some of those global distribution rights.

But what frequently happens, particularly with the foreign streaming services, is they say, "The only way we are making this show is if you leave your money off the table because we want to own and control, lock, stock and barrel, globally, the IP that you have brought to the table." Those are the kinds of issues that we're trying to address through terms of trade.

Senator Dasko: I'm getting a little more confused about this amendment issue, but maybe I'll just put that off for a second. I do want to get back to the topic of the level playing field with Mr. Desjardins.

The goal is to create a level playing field, but the bill does not create a level playing field. It just brings the online streamers into a regulatory framework.

Tell me, is there anything in the bill that is specifically targeted to the Canadian broadcaster? What is there, besides bringing this group of competitors and people outside the system into the system? Is there anything else for the broadcaster? You obviously support the bill strongly. Is it all just looking ahead to

s'agit de conserver la propriété intellectuelle, mais aussi en ce qui concerne l'objectif désiré quand on exploite la propriété intellectuelle à l'étranger avec l'intention de ramener les profits au pays afin de faire croître notre entreprise et d'employer plus de Canadiens.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je comprends, mais je veux savoir si vous faites une distinction quand vous négociez la propriété intellectuelle si l'idée vient du Canada, mais est entièrement financée par un acteur étranger. En pareil cas, pensez-vous qu'un contrat équitable vous accorderait une partie de la propriété intellectuelle ou est-ce une question de proportionnalité sur le plan du financement du film ou du documentaire?

M. Mastin : J'ai une réponse en deux parties à cette question, sénatrice. Sachez d'abord qu'il est extrêmement rare qu'un radiodiffuseur ou qu'un service de diffusion étranger finance entièrement une production. Parfois, le chiffre « 100 % » est lancé, mais de façon générale, ce n'est pas le cas. Habituellement, des crédits fiscaux sont au moins investis dans le financement de l'émission. Voilà pour le premier point.

J'ajouterais qu'un certain nombre de nos membres font de la distribution. Dans le cadre de leurs activités d'entreprises canadiennes, il est essentiel pour elles de conserver au moins une partie des droits de distribution mondiaux pour le contenu qu'elles produisent en partenariat avec les radiodiffuseurs et les services de diffusion étrangers. Pour s'assurer de conclure une entente juste et équitable pour tout le monde, elles investissent des avances de distribution — des pièces sonnantes et trébuchantes, donc — dans le financement des émissions, puis conservent une partie des droits de distributions mondiaux.

Mais souvent, les services de diffusion étrangers déclarent qu'ils ne produiront l'émission que si les acteurs canadiens s'abstiennent d'y investir, car ils veulent posséder et contrôler entièrement leur propriété intellectuelle. Voilà le genre de problème que nous tentons de résoudre en instaurant des conditions de marché.

La sénatrice Dasko : Je suis un peu plus mêlée dans cette affaire d'amendement, mais peut-être la mettrai-je de côté un instant. Je veux revenir à la question d'égalité pour tous avec M. Desjardins.

L'objectif consiste à égaliser les conditions pour tous, mais ce n'est pas ce que fait le projet de loi. Il se contente d'assujettir les diffuseurs en ligne à un cadre de réglementation.

Dites-moi, le projet de loi contient-il quelque chose qui vise expressément les radiodiffuseurs canadiens? Qu'accomplit-il à part assujettir au système ce groupe de concurrents et de personnes extérieures au système? Y a-t-il autre chose pour les radiodiffuseurs? Manifestement, vous appuyez vivement le

changes? What does this do for you now, just in sort of plain language?

Mr. Desjardins: Yes. The one thing I would say is I wouldn't minimize this idea of bringing the foreign players into the Canadian regulatory framework. That's the point of this bill. That's the critical piece of this bill, getting them integrated. There will be two regulatory processes that follow from this, and those will be critical in terms of figuring out what the future of Canadian broadcasting looks like. But you need to start with this legislation and you need to start by bringing these foreign players within that regulatory framework.

It's not a small thing. I appreciate the question in terms of the "how," because I hear that a lot: "Tell us how." Those are regulatory framework questions, and we can't move to that point until we deal with this legislation.

I was listening this morning, and I heard one of the people from one of the streaming services say, "Just give us an extra year, and we'll have a little more data to be able to tell you how we think things will work." It's been six years, really, since we started the discussions on getting this bill done. In those six years, again, it's about giving these foreign players an extraordinary head start. They're building market share here.

Like I say, you're going to have Disney+ and Netflix selling ads in Canada. At present, 50% of the Canadian advertising market is taken up with foreign digital players. We are allowing so much of our media money to leave the country, and this is part of why I get a bit frustrated about some of the discussions that we're having here.

For instance, for us, this bill is really about strengthening the ability of Canadian media companies to be able to create Canadian content and about making sure that we have a broadcasting system so that you do have those dinner-hour newscasts from Lethbridge and Victoria and Moncton and Regina. It's about making sure we have a strong broadcasting backbone that serves Canadian communities.

Senator Dasko: Let's say the streamers are being required to pay into a fund. Would Canadian broadcasters benefit from that fund?

Mr. Desjardins: I don't think we have an answer for that at this point.

Senator Dasko: But potentially?

projet de loi. Ces changements se feront-ils tous sentir dans l'avenir? Que fait le projet de loi pour vous maintenant, en langage simple?

M. Desjardins : Oui. La seule chose que je dirais, c'est que je ne minimiserais pas l'idée d'assujettir les acteurs étrangers au cadre réglementaire canadien. C'est le but de ce projet de loi. C'est l'élément essentiel : les y intégrer. Deux processus réglementaires en découlent et ils seront essentiels pour déterminer l'avenir de la radiodiffusion canadienne. Or, il faut commencer par cette mesure législative, par l'intégration des acteurs étrangers dans le cadre réglementaire.

Ce n'est pas une mince affaire. Je comprends la question sur le « comment », parce que j'entends souvent « dites-nous comment ». Ce sont là des questions relatives au cadre réglementaire, et nous ne pouvons pas passer à ce stade tant que le projet de loi n'aura pas été adopté.

J'ai écouté les témoignages de ce matin et j'ai entendu l'un des représentants d'un des services de diffusion en continu dire « donnez-nous une année supplémentaire, et nous aurons un peu plus de données pour vous dire comment nous pensons que les choses vont fonctionner ». En réalité, nous avons commencé à discuter de ce projet de loi il y a six ans. Au cours de ces six années, il s'agissait, encore une fois, de donner à ces acteurs étrangers une avance extraordinaire. Ils augmentent leur part de marché ici.

Comme je l'ai dit, Disney+ et Netflix vont vendre de la publicité au Canada. À l'heure actuelle, 50 % du marché canadien de la publicité est occupé par des acteurs numériques étrangers. Nous laissons une grande partie de l'argent des médias quitter le pays, et c'est en partie pour cela que je suis un peu frustré par une partie de nos discussions ici.

Par exemple, à notre avis, le projet de loi vise à renforcer la capacité des entreprises médiatiques canadiennes à créer du contenu canadien et à nous assurer que nous disposons d'un système de radiodiffusion permettant la diffusion de bulletins de nouvelles de Lethbridge, Victoria, Moncton et Regina à l'heure du souper. Il s'agit de veiller à ce que nous ayons un solide système de radiodiffusion au service des communautés canadiennes.

La sénatrice Dasko : Supposons que les diffuseurs en continu soient tenus de contribuer à un fonds. Les radiodiffuseurs canadiens bénéficieraient-ils de ce fonds?

M. Desjardins : Je ne pense pas que nous ayons une réponse à cette question à ce stade-ci.

La sénatrice Dasko : Mais potentiellement?

Mr. Desjardins: I couldn't say. I couldn't say what that's going to look like. Ultimately, though — and I do appreciate Senator Simons and you both focusing on this idea of the level playing field — for my members, it's about this idea that if you are benefiting tangibly from the Canadian media market, then you have obligations to help sustain that media market. At present, that is all falling on the backs of broadcasters, broadcasters who have seen their revenues, both in terms of subscribers and in terms of advertisers, plummeting over the last five years.

Senator Dasko: At the risk of getting back into the issue of the amendments — because I'm getting more confused; maybe everybody else is all cleared up — with regard to the amendments that were made at the late hour in the other place, can you describe in clear language what it does for Canadian broadcasters? What does it do for you?

Mr. Desjardins: I'll start and I'll see if my colleagues want to supplement. It gives the opportunity for Canadian broadcasters — Again, coming back to that concept of who owns the IP, when our broadcasters work with independent producers, by and large, that IP remains with the independent producer. Money goes out the door from the broadcasters, but they don't have the opportunity to exploit that IP down the road. They are investing money; it is effectively leasing something, not owning it. This would give broadcasters the opportunity to have a greater role in producing content. They can then invest in and see the benefit of that investment.

Canadian broadcasters are going to continue to work with independent producers. They're going to continue to collaborate. There are going to be co-productions. I think the larger piece of this is not about Canadian producers versus Canadian broadcasters, because we're getting stuck into these silos, and meanwhile, like I say, we have these global giants who dwarf all of us, and that's the point of this bill.

Mr. Fortune: I appreciate where Kevin is coming from. When I look at that section, I see it as a benefit to Canadian broadcasters because we're recognizing that Canadian broadcasters are also producers. That is not to take away from Canadian independent producers, who play a different role in the system. But in this environment that we are involved in now, there is a difference between a production that's made by a Canadian broadcaster — that's a Canadian production by a Canadian entity in Canada, like local news, documentaries or whatever it may be they are producing — compared to a production that is made by a non-Canadian streamer. That's a different sort of entity.

I guess what I like about this section — and I'm sensitive to the criticisms of the independent producer — is that it does recognize that Canadian broadcasters are also producers. They

M. Desjardins : Je ne pourrais pas le dire. Je ne pourrais pas dire à quoi cela va ressembler. En fin de compte, cependant — et je comprends que la sénatrice Simons et vous-même parliez de l'idée d'égalité pour tous —, pour les membres de mon association, l'idée, c'est que si l'on bénéficie concrètement du marché médiatique canadien, alors on a l'obligation d'aider à soutenir ce marché. À l'heure actuelle, tout cela retombe sur les radiodiffuseurs, des radiodiffuseurs qui ont vu leurs revenus chuter au cours des cinq dernières années, tant du côté des abonnements que de celui des annonceurs.

La sénatrice Dasko : Au risque de revenir sur la question des amendements — parce que je suis plus mêlée dans tout cela, et peut-être que tout le monde comprend —, en ce qui concerne les amendements qui ont été proposés tardivement à l'autre endroit, pouvez-vous expliquer clairement ce qu'ils apportent aux radiodiffuseurs canadiens? Qu'est-ce que cela fait pour vous?

M. Desjardins : Je vais commencer et je verrai si mes collègues veulent ajouter quelque chose. Ils donnent l'occasion aux radiodiffuseurs canadiens... Encore une fois, pour revenir à la question de savoir à qui appartient la propriété intellectuelle, lorsque nos radiodiffuseurs travaillent avec des producteurs indépendants, en général, le producteur indépendant conserve la propriété intellectuelle. Les radiodiffuseurs paient, mais ils n'ont pas la possibilité d'exploiter cette propriété intellectuelle par la suite. Ils investissent de l'argent. En fait, ils louent quelque chose, ils ne le possèdent pas. Les radiodiffuseurs auraient ainsi la possibilité de jouer un rôle plus important dans la production de contenu. Ils peuvent alors investir et voir les fruits de cet investissement.

Les radiodiffuseurs canadiens vont continuer à travailler avec des producteurs indépendants. Ils vont continuer à collaborer. Il y aura des coproductions. Je pense qu'il ne s'agit pas d'opposer les producteurs canadiens aux radiodiffuseurs canadiens, parce que nous sommes coincés dans ces cloisons, et pendant ce temps, comme je l'ai dit, les géants mondiaux nous éclipsent tous. C'est le but du projet de loi.

M. Fortune : Je comprends le point de vue de M. Desjardins. Je vois cette partie comme un avantage pour les radiodiffuseurs canadiens parce que nous reconnaissons que les radiodiffuseurs canadiens sont aussi des producteurs. Cela n'enlève rien aux producteurs indépendants canadiens, qui jouent un rôle différent dans le système. Mais dans l'environnement actuel, il y a une différence entre une production réalisée par un radiodiffuseur canadien — c'est-à-dire une production canadienne réalisée par une entité canadienne au Canada, comme des nouvelles locales, des documentaires ou tout autre type de production — et une production réalisée par un diffuseur en continu qui n'est pas canadien. Il s'agit d'un autre type d'entité.

Ce que j'aime dans cette partie — et je comprends les critiques du producteur indépendant —, c'est qu'on reconnaît que les radiodiffuseurs canadiens sont aussi des producteurs. Ils ne sont

are not just a blank slate where content comes in and goes out. They are responsible for production.

I appreciate the independent production point of view, but I like mine as well.

Senator Dasko: Thank you, Mr. Chair.

Senator Wallin: I think you all agree that the biggest players are no longer the traditional broadcasters in this country. You seem to be suggesting the streamers from primarily America are out there. It seems to me that this is about funding and protecting Canadian content and forcing the concept of discoverability on those big players by so-called regulating the internet. That's kind of the premise of where I'm coming from.

My question is really straightforward because we have heard testimony on this as of last night most recently. Is the CRTC — and you have all had plenty of experience with this body — the appropriate body to regulate the internet? Does it have the staff, ability and range to conduct the task and provide affordable and timely mechanisms to challenge their decisions so we don't have the CRTC regulating themselves or policing themselves?

I don't know who wants to jump in on that. Go ahead, Mr. Fortune.

Mr. Fortune: The short answer is yes, it absolutely is the right organization. They've been doing this for many decades. They have the expertise, and they are a Canadian institution. So they are absolutely the correct organization to be doing this activity.

Senator Wallin: To what degree would they have to ramp up if they were going to start regulating the internet?

Mr. Fortune: Yes, they need proper resources. They need to do the work. The entirety of the internet is not being regulated by the commission, and it will be done incrementally, in the best Canadian tradition: incremental.

I'm not worried about the commission's ability to take on this bill. It's going to be work. It's going to require resources, but they are absolutely the right organization.

Mr. Desjardins: I would echo that. We are a regulated industry, and we oftentimes have creative tension with our regulator. Having said that, 100% the CRTC is the right organization. To your point, they have already begun to ramp up. I think you have people who have the knowledge base and skills, especially since we are not talking about regulating the entirety of the internet. We are talking about a very slim tranche of the internet, which is something that very much looks like the distribution they have always regulated.

pas simplement une sorte de base de départ qui accueille le contenu et le diffuse. Ils sont responsables de la production.

Je comprends le point de vue des producteurs indépendants, mais j'aime aussi le mien.

La sénatrice Dasko : Merci, monsieur le président.

La sénatrice Wallin : Je pense que vous convenez tous que les radiodiffuseurs traditionnels ne sont plus les plus gros joueurs dans ce pays. Vous semblez dire que les diffuseurs en continu provenant principalement de l'Amérique sont là. Il me semble qu'il s'agit de financer et de protéger le contenu canadien et d'imposer le concept de découvrabilité à ces gros joueurs en réglementant Internet. C'est un peu ma prémisse.

Ma question est très simple, car nous avons entendu des témoignages à ce sujet pas plus tard qu'hier soir. Le CRTC — que vous connaissez tous très bien — est-il le bon organisme pour réglementer Internet? A-t-il le personnel, la capacité et la portée nécessaires pour mener à bien cette tâche et prévoir des mécanismes abordables et opportuns permettant de contester les décisions prises afin que le CRTC ne s'autoréglemente ou ne s'autosurveille pas?

Je ne sais pas qui veut intervenir à ce sujet. Allez-y, monsieur Fortune.

M. Fortune : En un mot, oui. C'est assurément le bon organisme. Il fait ce travail depuis des décennies. Il a l'expertise et il s'agit d'une institution canadienne. Donc, c'est sans aucun doute l'organisme compétent en la matière.

La sénatrice Wallin : Jusqu'à quel point devrait-il se préparer s'il devait commencer à réglementer Internet?

M. Fortune : Oui, il a besoin de ressources adéquates. Il doit faire le travail. Le CRTC ne réglemente pas Internet en entier. Le tout se fera graduellement, dans la plus pure tradition canadienne : graduellement.

Je ne suis pas préoccupé par la capacité du CRTC à assumer les responsabilités contenues dans le projet de loi. Ce sera du travail. Il aura besoin de ressources, mais c'est sans contredire le bon organisme.

M. Desjardins : Je suis du même avis. Notre industrie est réglementée, et nous avons souvent des tensions créatrices avec notre organisme de réglementation. Cela dit, le CRTC est sans contredire le bon organisme. Pour ce qui est du point que vous avez soulevé, il a déjà commencé à se préparer. Je pense qu'il y a des gens qui ont les connaissances et les compétences, surtout que nous ne parlons pas de réglementer entièrement Internet. Nous parlons d'une très petite tranche d'Internet, qui ressemble beaucoup à la distribution qu'il a toujours réglementée.

Senator Wallin: I think if you want to impose discoverability on Canadian content, you are going to actually have to regulate the internet in its entirety, even though that seems an impossible task. You will never know where you are going to discover Canadian content.

Mr. Desjardins: Discoverability is not one of our lead concerns. Having said that, the challenges that have been put forward in terms of people saying how impossible that's going to be — I don't think discoverability is always about algorithms. It's not about managing or regulating algorithms. I have heard a number of witnesses already say that it can be as simple as making sure Canadian content is findable on home pages or what have you.

I honestly find the discussions around discoverability to be a bit of a canard.

Senator Wallin: Do our other witnesses want to jump in?

Mr. Perreault: We are not talking about regulating the internet. We are talking about regulating platforms. If you look at the largest distributors in this country right now — Shaw, Rogers, Vidéotron, Cogeco, Bell and Telus — they are all moving toward IP distribution. They are moving their actual technology — that used to be called cable — to delivering content, through the same wire, to platforms that are able to receive it through the internet. So what we are regulating, or trying to talk about regulating, is the platform itself.

For example, when I'm at home in Montreal, and I take my remote control from Vidéotron, which is based on the Xfinity platform — which is a U.S.-owned platform by Comcast — and I say "*musique*," what shows up is Stingray Music. If I say "*sports*," — in French "*sports*" — well RDS, TSN, Sportsnet and what have you will pop up. So, content discovery happens when the platform is adjusted to the market in which it operates, because this platform — don't get me wrong — is controlled by Comcast in Philadelphia. But it is adapted for the market.

Senator Wallin: But there is a reason that Stingray pops up. That's what I'm saying.

Mr. Perreault: It is decided by who the music service that serves this market is.

Senator Wallin: That is affiliated with your provider. Yes. Could we hear from the other witnesses?

Mr. Mastin: We can't miss the opportunity to be on the record expressing our complete agreement with our broadcaster colleagues on this point, particularly in relation to our confidence that the CRTC is well equipped to handle the renewed mandate it would be given under Bill C-11.

La sénatrice Wallin : Je pense que si l'on veut imposer la découvrabilité du contenu canadien, on va devoir, en fait, réglementer entièrement Internet, même si cela semble une tâche impossible. On ne saura jamais où l'on va découvrir du contenu canadien.

M. Desjardins : La découvrabilité n'est pas l'une de nos principales préoccupations. Cela dit, les défis qui ont été mis de l'avant par les gens qui disent à quel point ce sera impossible... Je ne pense pas que la découvrabilité soit toujours une question d'algorithmes. Il ne s'agit pas de gérer ou de réglementer les algorithmes. J'ai déjà entendu un certain nombre de témoins dire qu'il peut s'agir simplement de s'assurer que le contenu canadien peut être trouvé sur les pages d'accueil ou ailleurs.

Honnêtement, je trouve que les discussions sur la découvrabilité sont en quelque sorte des bobards.

La sénatrice Wallin : Est-ce que les autres témoins veulent intervenir?

M. Perreault : Nous ne parlons pas de réglementer Internet. Nous parlons de réglementer les plateformes. À l'heure actuelle, les grands distributeurs de ce pays — Shaw, Rogers, Vidéotron, Cogeco, Bell et Telus — se dirigent tous vers la distribution par IP. Ils déplacent leur technologie — ce qu'on appelait autrefois le câble — pour fournir du contenu, par le même fil, à des plateformes capables de le recevoir par Internet. Ainsi, ce que nous réglementons, ou ce que nous essayons de réglementer, c'est la plateforme.

Par exemple, lorsque je suis chez moi à Montréal, que je prends la télécommande de Vidéotron, qui est basée sur la plateforme Xfinity — une plateforme américaine appartenant à Comcast — et que je dis « musique », c'est Stingray Music qui apparaît. Si je dis « sport », ce sont RDS, TSN, Sportsnet, etc. qui s'affichent. Donc, la découverte de contenu se produit lorsque la plateforme est adaptée au marché dans lequel elle opère, parce que cette plateforme — ne vous méprenez pas — est contrôlée par Comcast à Philadelphie, mais elle est adaptée au marché.

La sénatrice Wallin : Mais il y a une raison pour laquelle Stingray apparaît. C'est ce que je veux dire.

M. Perreault : C'est décidé par le service de musique qui dessert ce marché.

La sénatrice Wallin : Et il est affilié au fournisseur. Oui. Pouvons-nous entendre les autres témoins?

M. Mastin : Nous ne pouvons pas manquer l'occasion de dire que nous sommes entièrement d'accord avec nos collègues de la radiodiffusion sur ce point. En particulier, nous sommes persuadés que le CRTC est en mesure de s'acquitter du nouveau mandat qui lui serait confié dans le cadre du projet de loi C-11.

One note, senator. You referenced in your question the notion of ensuring that the CRTC is not regulating itself. In that respect, one thing we would just note is that under the Broadcasting Act, Canadians have long had the ability to appeal CRTC decisions directly to the federal cabinet where the view is that the CRTC may have made a misstep. These appeals have not happened very often in the past 30 years because I think the general perception is that the CRTC has done a very good job. On occasion it has occurred. That does provide a bit of a political override mechanism.

One thing that is missing in the bill is extending that political override mechanism with respect to the conditions of service agreements that the CRTC would be empowered to enter into with the foreign streaming services. In our view, the appeal mechanism has worked well, and there is no reason not to extend it to foreign streaming services when we are bringing them into our system.

Finally, I just wanted to turn it to Haydn to speak to discoverability from an independent producer's perspective.

Mr. Wazelle: I also echo that we are not talking necessarily about policing the entire internet to find Canadian content. The only thing that has changed is the delivery mechanism.

I would be remiss if I did not point out that if our children can't log on to large streaming services and easily — not reasonably, but easily — find themselves represented, easily find stories depicting our values, then whatever it is that comes to mind when you think of what it means to be Canadian will erode and decay over time and be replaced with another country's values and ideals.

Our colleague testifying today spoke to the large streaming services adding advertising to their platforms. You can imagine that if they are adding advertising to their platforms, which includes their ability to create their own content, they will naturally be advertising their content in a way that will make it very difficult for anything Canadian and Canadian content to be discovered that is not directly affiliated with those large streaming services.

Senator Wallin: With advertising, we are talking about their ability to push, which is why the algorithm part of this whole discussion is so important.

We heard yesterday from witnesses that the mechanism for appeal is through the court system, and these are issues that perhaps all of the big players that have been represented have access to and have teams of lawyers.

Je veux faire une remarque, sénatrice. Dans votre question, vous avez mentionné l'idée de s'assurer que le CRTC ne s'autoréglemente pas. À cet égard, nous tenons à souligner qu'en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, les Canadiens ont depuis longtemps la possibilité de faire appel des décisions du CRTC directement auprès du Cabinet fédéral lorsqu'on estime que le CRTC a commis une erreur. Ces appels n'ont pas été très fréquents au cours des 30 dernières années, car je pense que les gens croient en général que le CRTC fait un très bon travail. C'est arrivé à l'occasion. Cela fournit un mécanisme de dérogation.

Ce qui manque dans le projet de loi, c'est que ce mécanisme soit appliqué aux conditions des accords de service que le CRTC serait habilité à conclure avec les services de diffusion en continu étrangers. À notre avis, le mécanisme d'appel fonctionne bien et il n'y a aucune raison de ne pas l'appliquer aux services de diffusion en continu étrangers si nous les intégrons à notre système.

Enfin, je voulais simplement laisser M. Wazelle intervenir afin qu'il parle de la découvrabilité du point de vue d'un producteur indépendant.

M. Wazelle : Je veux dire moi aussi qu'il ne s'agit pas nécessairement de surveiller Internet dans son intégralité pour trouver du contenu canadien. La seule chose qui a changé, c'est le mécanisme de prestation.

Je m'en voudrais de ne pas souligner que si nos enfants ne peuvent pas se connecter aux grands services de diffusion en continu et facilement — pas raisonnablement, mais facilement — s'y trouver représentés, trouver facilement des histoires illustrant nos valeurs, alors tout ce qui nous vient à l'esprit lorsque nous pensons à ce que signifie être Canadien s'érodera avec le temps et sera remplacé par les valeurs et les idéaux d'un autre pays.

Notre collègue qui a témoigné aujourd'hui a parlé des grands services de diffusion en continu qui ajoutent de la publicité sur leurs plateformes. Vous pouvez imaginer que s'ils ajoutent de la publicité sur leurs plateformes, ce qui inclut leur capacité à créer leur propre contenu, ils vont naturellement faire de la publicité pour leur contenu d'une manière qui rendra très difficile la découverte de tout ce qui est canadien et de tout contenu canadien qui n'est pas directement affilié à ces grands services de diffusion en continu.

La sénatrice Wallin : Concernant la publicité, nous parlons de leur capacité à pousser, ce qui explique pourquoi, dans toute cette discussion, le volet qui concerne les algorithmes est si important.

Hier, des témoins ont dit que pour faire appel, on doit passer par les tribunaux, et ce sont là des éléments auxquels tous les gros joueurs qui ont été représentés ont peut-être accès et ils disposent d'équipes d'avocats.

But when we are talking about regulating user-generated content, that doesn't just mean big players. It means individuals. That's why this whole process of appeal has to be looked at from a slightly different vantage point on that. Anyway, like the chair, I too am giving statements instead of asking questions so I'll be quiet. Thank you.

The Chair: We still live in a free society, senator, for now.

I have heard the panel here on a couple of occasions talk about how this bill is taking steps forward to save Canadian culture and to push forward Canadian content. Frankly, I'm more of the opinion that the only thing this bill is trying to do is save legacy broadcasters from competition and trying, as a result, to limit the choice of consumers.

I have a couple of young people at home. I'm an old guy, so I sit in front of my TV and I watch TVA and even Radio-Canada and CTV. My kids, who are 25 and 22, keep walking by the family room, looking at me every so often, laughing. In between coming back and forth and laughing at me, they keep giving me news of what's going everywhere in the world, particularly in their backyard, because they always seem to be getting it quicker than I am. They are streamers. I guess that's what the term is for this generation.

Mr. Desjardins, earlier you talked about how we need a regulatory framework to bring everybody in line. Wouldn't you say that what we need is a regulatory framework to create an equal playing field? Would you be amenable to having less regulation to untie your hands and create that equal playing field?

A lot of young people are telling me this will reduce consumer choice, and many people are saying it will also put at risk future investment into the Canadian industry. Those are the two issues I raise for anybody on the panel.

Since I called you out, Mr. Desjardins, I will allow you to respond first.

Mr. Desjardins: I'm happy to respond. In terms of protecting Canadian broadcasters from competition, the competition is already here. There is nothing in this that protects us from these global competitors.

In terms of what you were saying about the regulatory burden, I would concur with what Mr. Péladeau said this morning, which is that there needs to be a rebalancing of the regulatory burden.

Toutefois, lorsqu'il est question de réglementer le contenu généré par les utilisateurs, cela ne concerne pas seulement les gros joueurs. Il s'agit d'individus. C'est pourquoi tout ce processus d'appel doit être envisagé d'un point de vue légèrement différent. Quoi qu'il en soit, comme le président, je fais moi aussi des déclarations au lieu de poser des questions. Je vais donc me taire. Merci.

Le président : Nous vivons encore dans une société libre, sénatrice, pour l'instant.

À deux ou trois reprises, les témoins ici présents ont parlé de la façon dont le projet de loi propose des mesures pour sauver la culture canadienne et promouvoir le contenu canadien. Franchement, je suis plutôt d'avis que la seule chose que le projet de loi vise à faire, c'est de protéger les radiodiffuseurs traditionnels de la concurrence et d'essayer, par conséquent, de limiter le choix des consommateurs.

J'ai deux jeunes à la maison. Je suis vieux, alors je m'assois devant mon téléviseur et je regarde TVA et même Radio-Canada et CTV. Mes enfants, qui ont 25 et 22 ans, passent sans cesse devant la salle familiale, me regardent de temps en temps et rient. Entre les allers-retours et les rires, ils m'informent de ce qui se passe partout dans le monde, en particulier dans leur cour, car ils semblent toujours obtenir l'information plus rapidement que moi. Ce sont des adeptes de la diffusion en continu. Je suppose que c'est ce qu'on peut dire au sujet de cette génération.

Monsieur Desjardins, vous avez dit plus tôt que nous avons besoin d'un cadre réglementaire pour que tout le monde soit au même niveau. Ne diriez-vous pas que nous avons besoin d'un cadre réglementaire pour établir des règles du jeu équitables? Seriez-vous prêt à accepter un allègement de la réglementation pour vous délier les mains et pour que ces règles du jeu équitables soient établies?

Bon nombre de jeunes me disent que le projet de loi réduira le choix des consommateurs. Beaucoup de gens disent aussi que cela nuira aux investissements futurs dans l'industrie canadienne. Ce sont là deux problèmes que je soulève à l'intention des témoins.

Puisque je vous ai interpellé, monsieur Desjardins, je vais vous laisser répondre en premier.

M. Desjardins : Je suis heureux de donner mon point de vue sur la question. Pour ce qui est de protéger les radiodiffuseurs canadiens de la compétition, eh bien, la compétition est déjà là. Il n'y a rien dans le projet de loi qui nous protégera des concurrents internationaux.

À propos de ce que vous avez dit au sujet du fardeau réglementaire, je suis d'accord avec M. Péladeau, qui a affirmé ce matin qu'il fallait le rééquilibrer.

Right now, we have massive players who have more than half of the market and are growing in part because they have access to all of the global capital in the world. We are Canadian-owned broadcasters who have limitations in terms of where we're able to get capital and invest that capital and who have obligations in terms of what we invest it on. So if you are asking me if I would like to see the regulatory burden more flexible and lightened — yes. What I'm also saying, though, is that there is not a stitch of regulatory burden on these other players.

If we continue as is, there will not be a Canadian broadcasting system owned by Canadians showing Canadian content. This is what I'm trying to get across. And that means there aren't those Canadian stories, especially news, that will be shared with Canadians. Canadians aren't going to see themselves reflected back to themselves.

In terms of consumer choice, I've heard a little bit about people saying that certain services will pick up and leave Canada. All of these services, when they go to the analysts, state Canadian and American subscribers together. There is not a chance they will ever take 12 to 15% of their subscribers and throw them overboard, because they know how important that subscriber base is to financial markets.

There is nothing I see in this that is about protecting Canadian broadcasters. "Level playing field" is the line people say. I think we just want something that is fair and equitable. Those are the words we have continued to say. The words that got taken out of paragraph 5(2)(a.1), we would like to see them reflected back in paragraph 5(2)(a.1) that say, "fair and equitable." That's all we are asking for.

Mr. Fortune: Level playing field, competition, those are all about — There are some services that I would be remiss if I didn't mention them. There are some services that are supported by our broadcasting system because they achieve certain objectives, and they are not commercial services. These are services like APTN, TV5Unis, AMI and so on. These services have a role to play in our system. Without support, there is no doubt the constituency they reflect would not be reflected in Canada, and certainly no globally based streamer is going to reflect Canadian culture back to Canadians. There is no way that a global streamer is going to create Indigenous content the way APTN does, period. Plus, it is not owned by Indigenous people.

There is a competitive environment, of course, for broadcasters, but there are also public interest services that are supported in our Broadcasting Act. An important factor in terms of equity is that, right now, our established players, the cable and satellite companies, support those services through wholesale feeds. Global platforms do not, and that's a concern we have

En ce moment, quelques gros joueurs, qui possèdent plus de la moitié du marché, doivent en partie leur croissance à leur accès à toutes les grandes capitales mondiales. Nous sommes des radiodiffuseurs canadiens appartenant à des Canadiens et nous avons un accès limité aux sources de capitaux et aux possibilités d'investissement dans le monde. Nos secteurs d'investissement sont restreints. Alors, à la question de savoir si je souhaite voir un assouplissement et un allègement du fardeau réglementaire, je répondrais par l'affirmative. Par contre, je préciserais que les autres joueurs n'ont pas une once de fardeau réglementaire.

Si nous gardons le statu quo, aucun système de radiodiffusion canadien ne présentera d'histoires canadiennes. Voilà ce que j'essaie de faire comprendre. Autrement dit, aucun contenu canadien, comme les nouvelles, ne sera diffusé aux Canadiens. Les Canadiens ne se reconnaîtront pas dans les émissions qui leur seront offertes.

Au sujet du choix des consommateurs, j'ai entendu entre les branches que certains services allaient plier bagage et quitter le Canada. Tous ces services, lorsqu'ils parlent aux analystes, mettent dans le même panier les abonnés canadiens et américains. Ils n'abandonneront jamais leurs abonnés, ne serait-ce que 12 à 15 % d'entre eux, car ils comprennent l'importance que revêt le volume d'abonnés pour les analystes des marchés financiers.

Je ne vois rien dans le projet de loi qui protège les radiodiffuseurs canadiens. L'expression « uniformiser les règles du jeu » revient souvent. Tout ce que nous voulons, c'est un arrangement « juste et équitable ». Ces deux mots, que nous continuons à répéter, ont été supprimés de l'alinéa 5(2)a.1). Nous voudrions que les mots « juste et équitable » figurent dans le libellé de l'alinéa 5(2)a.1). Voilà ce que nous demandons.

M. Fortune : Les notions de règles du jeu uniformes et de concurrence sont au cœur de ce dont nous parlons. Je m'en voudrais de ne pas mentionner que certains services, parce qu'ils atteignent certains objectifs, sont soutenus par notre système de radiodiffusion. Ces services sont non commerciaux. Je pense entre autres à APTN, à TV5Unis ou à AMI. Ces services ont un rôle à jouer dans notre système. S'ils étaient privés de soutien, la réalité des citoyens qu'ils représentent ne serait certainement pas diffusée au Canada, et ce ne sont pas les services de diffusion continue mondiaux qui présenteront aux Canadiens un contenu culturel où ils se reconnaîtront. Les services de diffusion continue mondiaux ne créeront jamais de contenu autochtone comme le fait APTN. Point final. En plus, ces services ne sont pas détenus par des Autochtones.

Les radiodiffuseurs doivent incontestablement composer avec un environnement très compétitif. Par contre, la Loi sur la radiodiffusion soutient certains services d'intérêt public. Un point important à considérer en matière d'équité, c'est que les joueurs établis que sont les câblodistributeurs ou les entreprises de distribution par satellite soutiennent ces services au moyen

raised to this committee. That's a level of equity that does need to be introduced into the bill.

Mr. Mastin: With respect to the question relating to foreign investment and the impact of the bill on foreign investment, it's notable that over the past couple of years we have seen, for the first time, the U.S. streaming services opening production offices in Canada. In our view, that is not coincidental with the prospect of Bill C- 11 being adopted. It is in large measure because Bill C-11 is expected to be adopted, and, for the first time, those services will not be using Canada solely as a manufacturing platform for their own IP but will be expected to make contributions to the health and long-term sustainability of the domestic production industry.

In that respect, it is also worth noting that we, as a domestic production industry, have worked incredibly hard over the past 25 years not only to build a domestic industry but also to attract service production. You had representatives from ACTRA and the DGC testify before you yesterday evening. We work with them and a range of domestic industry stakeholders, including, for example, owners of studio space, to go on what we call "trade missions" to Hollywood expressly for the purpose of attracting more service production to Canada. In that respect, I think we have been successful beyond anyone's wildest dreams. Last year, foreign-location service production equalled \$5.27 billion in production volume.

However, that success has come with some unintended consequences. One of those consequences is that it has put ever greater inexorable pressure on the domestic production industry.

We fully support service production, it is why we are constantly seeking to bring more service production to Canada. We see Bill C-11 as a tool to ensure we have a balanced production portfolio as between service and domestic which, up until about five years ago, was long the case and worked very well for both service production and domestic production. My members do both.

We would not be sitting here before you urging you to adopt this bill if we had any material concerns about its impact on service production. What we are actually seeing is the prospect of even greater investment in Canada, but for Indigenous storytelling rather than the opposite as a result of the adoption of the bill.

Haydn, is there anything that you would like to add to that?

d'ententes de gros, contrairement aux plateformes mondiales. Nous avons d'ailleurs soulevé cette préoccupation auprès du comité. Ce niveau d'équité devrait être intégré au projet de loi.

M. Mastin : Au sujet de la question sur les investissements étrangers, plus particulièrement sur l'incidence du projet de loi à cet égard, il faut mentionner qu'au cours des deux dernières années, les services de diffusion continue des États-Unis ont ouvert pour la première fois des bureaux de production au Canada. Selon nous, le moment où surviennent ces ouvertures n'est pas une pure coïncidence. C'est en grande partie parce que le projet de loi C-11 est sur le point d'être adopté. Ainsi, pour la première fois, les services de diffusion américains n'utiliseront plus le Canada simplement comme une plateforme commerciale pour leurs propres PI. On s'attendra également à ce qu'ils contribuent à la santé et à la durabilité de l'industrie de la production au pays.

À cet égard, il faut également mentionner que l'industrie de la production au pays, c'est-à-dire nous, travaille d'arrache-pied depuis les 25 dernières années pour bâtir ce secteur au Canada, mais aussi pour attirer des services de production au pays. Des représentants de l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists et de la Guilde canadienne des réalisateurs ont témoigné devant vous hier soir. Nous travaillons avec eux et avec diverses parties prenantes de l'industrie au pays, notamment les propriétaires d'espaces studio, que nous envoyons en « mission commerciale » à Hollywood pour attirer plus de services de production au Canada. À cet égard, je pense que nous avons dépassé les attentes les plus folles. L'an dernier, les services de production se trouvant à l'étranger ont atteint un volume de production se chiffrant à 5,27 milliards de dollars.

Par contre, ce succès a eu des conséquences inattendues, dont celle d'intensifier la pression déjà énorme exercée sur l'industrie de la production au pays.

Nous soutenons pleinement les services de production. Nous déployons des efforts constants pour en attirer davantage au Canada. Le projet de loi C-11 nous permettra de nous assurer que nous avons un portefeuille de production équilibré entre les services de production et le secteur de la production au pays. Or, jusqu'à il y a environ cinq ans, ce portefeuille était équilibré depuis longtemps et fonctionnait très bien, autant pour les services de production que pour le secteur de la production au pays. Mes membres font les deux.

Nous n'insisterions pas, ici devant vous, pour que vous adoptiez ce projet de loi si ses répercussions sur les services de production suscitaient de graves préoccupations. Ce que nous voyons, ce sont des perspectives d'investissements encore plus substantiels au Canada, mais pour les histoires autochtones et non l'inverse si le projet de loi est adopté.

Monsieur Wazelle, voudriez-vous ajouter quelque chose?

Mr. Wazelle: I would echo everything that you said. I think that we can look to other countries, in particular the U.K., where once the codes of practice were introduced, it increased independent production sector revenues from \$1.3 billion in 2005 to nearly \$3.1 billion by 2013. They have not seen a drop from foreign investment and the streamers remain very active in their production sectors.

France and Germany also have codes of practice in place, and they have continued to have a strong domestic sector as well as a service production sector.

Senator Dawson: Just to be clear, chair, sometimes I have also been known to make statements and turn them into a question at the end. That is what I am probably going to be doing now.

I have no shame in admitting, as sponsor of the bill, that this bill has the objective of protecting Canadian independent producers, writers and broadcasters. I have no shame. It's not going to be done on the back of consumers. Consumers are not being attacked by this bill. Let's be clear on that part of it.

I have no shame in believing that the CRTC, even though I have been known to criticize it in the past, is by far the best tool to do it. It could also do the arbitration on the terms of trade. There are all kinds of opportunities. We should not shy away from the fact that historically the CRTC and Canadian broadcasters have done a good job.

As Mr. Perreault mentioned, I was on the board of TV5 as a volunteer many years ago. TV5 would not exist if we did not have the Canadian broadcasters supporting it. If we want to look towards the future, we have to find a way in which these streamers — whether they are Canadian streamers, because the producers are going towards streaming — have to participate in financing these services: APTN, TV5, et cetera. I have no shame in admitting that that is the objective of the bill. You can be accusing me of doing that, so I'll live with that problem.

What do you think about that, Mr. Desjardins?

Mr. Desjardins: I think it was well put.

Senator Dawson: I know, and I am not ashamed. Contrary to you, I don't shake my head every time I don't agree with something.

As sponsor of the bill, I am always a little bit careful because sometimes I have to think about the interests of the bill but I also, as a Canadian —

The Chair: Senator, no one is taking away from you the right to express your —

M. Wazelle : Je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit. Regardons ce qui se passe dans les autres pays, particulièrement au Royaume-Uni, où les revenus du secteur de la production indépendante sont passés de 1,3 milliard de dollars en 2005 à près de 3,1 milliards de dollars en 2013 dès que des codes de pratique ont été instaurés. Les investissements étrangers n'ont pas diminué et les services de diffusion continue sont demeurés très actifs dans leur secteur de production respectif.

La France et l'Allemagne ont elles aussi mis en place des codes de pratique. Leurs secteurs de la production respectifs sont tout de même restés forts, et les services de production s'y sont maintenus.

Le sénateur Dawson : Je tiens à préciser, monsieur le président, que je suis reconnu pour faire des déclarations pour mieux les transformer en questions. C'est probablement ce que je vais faire à l'instant.

À titre de parrain du projet de loi, je n'ai pas honte d'admettre que ce texte a pour objet de protéger les producteurs indépendants, les compositeurs et les radiodiffuseurs canadiens. Je n'ai pas honte de le dire. Les consommateurs ne seront pas pénalisés par ces mesures. Ils ne subiront aucun préjudice. Je veux que cet aspect soit clair.

Je n'ai pas honte de penser que le CRTC — même si certains savent que je l'ai déjà critiqué dans le passé — est de loin le meilleur outil pour atteindre cet objectif, de même que pour faire de l'arbitrage sur les modalités des ententes commerciales. Il y a toutes sortes de possibilités. Il ne faut pas oublier que le CRTC et les radiodiffuseurs canadiens ont fait du bon travail au fil des années.

Comme l'a mentionné monsieur Perreault, j'ai siégé au conseil d'administration de TV5 il y a plusieurs années. TV5 n'existerait pas si les radiodiffuseurs n'avaient pas donné leur appui. À moyen terme, nous devons trouver un moyen de faire participer ces services de diffusion en continu — canadiens ou non, car les producteurs s'en vont dans cette direction — au financement des services comme APTN ou TV5, entre autres. Je n'ai pas honte d'admettre que c'est l'objectif du projet de loi. Vous avez beau m'en accuser, j'assume ma position.

Qu'en pensez-vous, monsieur Desjardins?

M. Desjardins : Je pense que c'est bien dit.

Le sénateur Dawson : Je le sais et je n'en ai pas honte. Contrairement à vous, je ne lève pas les yeux au ciel chaque fois que je ne suis pas d'accord avec quelque chose.

Comme je suis parrain du projet de loi, je fais preuve de prudence parce que je dois penser aux intérêts du projet de loi, mais je dois aussi, comme Canadien...

Le président : Sénateur, personne ne veut vous enlever le droit d'exprimer votre...

Senator Dawson: Well, madame is certainly commenting when you are not listening. I never comment on madame when she is speaking; I would like to have the same respect from her. I am talking about Senator Wallin, for those who are not seeing it on television.

The Chair: We are all being respectful here, and everyone has their time to express themselves. It is called democracy. So the panel can respond to Senator Dawson's comments, questions and perspective.

Mr. Desjardins: The only part of what you said in your very passionate defence of the Canadian broadcasting system, and maybe you would guess that I would object to it, is that I think any question in terms of trade between Canadian broadcasters and Canadian independent producers is not a light-handed touch; I think it would be profoundly problematic for broadcasters, especially at this time when they are facing all of the competition in the world.

That is my one, tiny quibble in what was a very spirited and passionate defence of the Canadian broadcasting system.

Mr. Mastin: If I may, first of all, echo thanks for your support and sponsorship of the bill but also — because we can't agree with Mr. Desjardins for too long — say that terms of trade are essential and have been proven to work in other jurisdictions. Haydn referenced the U.K. where it tripled the size of the independent production sector in less than a decade.

I want to correct something for the record. Mr. Desjardins was talking earlier about how when a Canadian broadcaster partners with a producer on a show, the broadcaster does not derive any of the economic benefits from the show because it's a licence fee that's paid and the producer owns the show. I think that we have to be very careful here.

Because of the imbalance in negotiating power between these large broadcasters and producers what, in fact, happens is that, while the producer may own the show on paper, in reality the broadcaster has secured the vast, overwhelming majority of the rights and revenues associated with that show and, to add insult to injury, often has the producer go and sell the show around the world with the revenues flowing to the broadcaster.

Broadcasters actually accrue very significant benefit from the deals that they are doing with producers because it is not a level playing field. There are multiple playing fields that need to be levelled here: the ones between Canadian broadcasters and streamers, but also the one between independent producers, on

Le sénateur Dawson : Madame formule sûrement des commentaires lorsque vous n'écoutez pas. Je ne fais jamais de commentaires sur madame pendant qu'elle prend la parole. Je m'attends au même respect de sa part. Je parle de la sénatrice Wallin, pour ceux qui ne regarderaient pas la séance à la télévision.

Le président : Tout le monde est respectueux dans cette Chambre, et tout le monde a du temps pour s'exprimer. Cela s'appelle la démocratie. Le panel peut répondre aux commentaires, aux points de vue et aux questions du sénateur Dawson.

M. Desjardins : Je m'opposerais — vous l'aurez peut-être deviné — à une seule partie de votre plaidoyer passionné sur le système de radiodiffusion canadien. Selon moi, les modalités commerciales entre les radiodiffuseurs canadiens et les producteurs indépendants canadiens ne sont pas très souples. Je pense que cet aspect serait extrêmement problématique pour les radiodiffuseurs, surtout en cette période où ils doivent affronter la concurrence mondiale.

Voilà le seul grain de sel que je voulais apporter à votre fougueux et passionné plaidoyer sur le système de radiodiffusion canadien.

M. Mastin : Si je puis me permettre, j'aimerais d'abord, dans la foulée de mes collègues, vous remercier de soutenir ce projet de loi et d'avoir accepté de le parrainer. J'aimerais aussi souligner — parce que nous ne pouvons pas être d'accord avec M. Desjardins trop longtemps — que les modalités commerciales sont essentielles et qu'elles ont été testées et approuvées dans d'autres pays. Haydn a parlé du Royaume-Uni, où le volume du secteur de production indépendante a triplé en moins d'une décennie.

Je voudrais corriger quelque chose pour le compte rendu. M. Desjardins disait plus tôt que les radiodiffuseurs canadiens qui collaborent avec un producteur dans le cadre d'une émission ne retirent aucun avantage économique, parce qu'il y a des droits de licence et que le producteur détient l'émission. Je pense que nous devons faire très attention.

En raison de ce déséquilibre des pouvoirs de négociation entre les grands radiodiffuseurs et producteurs, ce qui arrive, c'est que même si les producteurs détiennent l'émission sur papier, les radiodiffuseurs accaparent la vaste et écrasante majorité des droits et des revenus qui y sont associés. Pire encore, il arrive souvent que ce soient les producteurs qui se tapent la vente et la promotion de l'émission un peu partout dans le monde, mais que les radiodiffuseurs encaissent les revenus.

Les radiodiffuseurs réalisent des revenus substantiels des contrats qu'ils signent avec les producteurs, car les règles du jeu ne sont pas uniformes. De nombreuses règles doivent être uniformisées : les règles entre les radiodiffuseurs canadiens et les services de diffusion en continu, mais aussi les règles entre,

the one hand, and Canadian broadcasters and streaming services on the other, so that when a show is a success, everyone shares in that success. That is what we are trying to achieve, representing entrepreneurs in this industry, is that when a show is a hit, everyone shares in the success of that hit — whether it is the broadcaster as the partner or the streamer as a partner — with our members.

Senator Clement: I'm still new to this process, still trying to figure things out. I want to come back to newsrooms.

I'll comment that I appreciate that Mr. Wazelle mentioned the U.K. example twice. It sounds like there is a lot of data there that is interesting, more data there than what we might have access to here. I may want to follow up with Mr. Wazelle or that group on that issue.

Mr. Desjardins, we are in a world of increasing misinformation. Canadians are relying on our newsrooms, even younger Canadians like the children of the chair who probably get their news through CTV and CBC but faster through Twitter and through all of the platforms that newsrooms are using.

Can you lean more into how it is that the threat to programming and access to programming is connected to newsrooms?

Mr. Desjardins: Sure. I'll pick up first on this idea that you have expressed and Senator Housakos' discussion earlier; I don't want people to think of my members as the bunny ear crowd. These are really dynamic, innovative Canadian media companies. They are in all of those places where there are audiences of all ages, so they are on YouTube, Twitter and Instagram.

There are a couple of my members where I usually see their stories through one of the social media platforms, but then I can also go and find it on their streaming platforms they have also built. I'm a New Brunswicker. I can watch Global Maritimes on the Global TV app. This is not just about an old, linear model. Our members are everywhere.

To your point about programming rights, what we have now is an ultra-competitive market for programming rights in Canada. Part of what used to help subsidize the newsrooms on the one side was the very popular shows, a lot of times American shows. But Canada is a unique market in the world, in that there is no market where there is another country's content that has as much of a foothold in it as Canada's has. Going back to the days when you had 15 cable channels, and that was the biggest package that you could get, four of those cable channels were the American

d'une part, les producteurs indépendants, et d'autre part, les radiodiffuseurs canadiens et les services de diffusion en continu. De cette manière, tout le monde obtiendra sa part du gâteau si une émission récolte du succès. C'est ce que nous essayons d'obtenir. Nous voulons défendre les entrepreneurs de cette industrie pour que les parties concernées partagent les retombées des émissions à succès — que ce soit les radiodiffuseurs partenaires ou les services de diffusion en continu partenaires — avec nos membres.

La sénatrice Clement : Moi qui ne connais pas encore très bien ce processus, j'essaie encore de comprendre. J'aimerais que nous reparlions des salles de nouvelles.

Je veux remercier madame Wazelle d'avoir mentionné deux fois l'exemple du Royaume-Uni. Ce pays semble disposer d'un grand nombre de données intéressantes, en tout cas davantage qu'ici, au Canada. Je voudrais peut-être relancer madame Wazelle ou ce groupe à ce sujet.

M. Desjardins, en cette ère de désinformation croissante, les Canadiens comptent sur nos salles de nouvelles. Même les plus jeunes, comme les enfants du président du comité, regardent peut-être les bulletins des chaînes CTV et CBC, mais utilisent également les canaux plus rapides comme Twitter et les diverses plateformes des salles de nouvelles.

Pouvez-vous nous expliquer le lien entre ce qui menace la programmation et l'accès à celle-ci et les salles de nouvelles?

M. Desjardins : Bien sûr. Parlons d'abord de ce que vous venez de dire et des commentaires formulés plus tôt par le sénateur Housakos. Je ne veux pas que les gens pensent que mes membres sont des dinosaures. Ce sont des entreprises médiatiques canadiennes vraiment dynamiques et novatrices. Puisqu'ils s'adressent aux publics de tous âges, ils sont sur YouTube, Twitter et Instagram.

Quelques-uns de mes membres diffusent du contenu sur des plateformes de médias sociaux, mais aussi sur des plateformes de diffusion continue qu'ils ont eux-mêmes mises au point. Je viens du Nouveau-Brunswick. Je peux regarder la chaîne Global des Maritimes et l'application Global TV. Nos membres ne suivent pas seulement le vieux modèle linéaire. Ils sont partout.

À propos de ce que vous souleviez sur les droits de programmation, le marché des droits de programmation est hyper compétitif au Canada. Autrefois, c'étaient entre autres les émissions très populaires, américaines pour la plupart, qui contribuaient à financer les salles de nouvelles. Mais le Canada est un marché unique au monde, car aucun autre pays ne consomme autant de contenu provenant d'un pays étranger. À l'époque où le plus gros forfait télé se composait de 15 chaînes par câble, 4 de ces chaînes par câble provenaient de réseaux

networks. So they have always had this foothold in our market. Being able to access that content that Canadians are looking for is really important.

The point is that now that you have these global streamers that are coming in and basically a lot of the programming is not necessarily available. If it is available, it is more expensive. That's at the same time that, again, our subscriber numbers are going down because people are skinny cord cutting or never cording and the advertising market is now being shared with all of these global players.

You have a whole bunch of places where we are seeing stressors in terms of our revenue, in terms of how much we have to spend. Where does the squeeze come on that? The squeeze comes in the newsrooms, the squeeze comes internally within the organizations. There is still \$681 million spent annually by Canadian broadcasters on news and community information programming. It is significant but it's what's at stake.

Senator Clement: Thank you.

The Chair: I would like to start by thanking our witnesses and a particular warm thank you to all of you because we have gone way over our time. I appreciate you indulging the committee. It was a useful exchange.

Colleagues, we've gone in each meeting over our allocated time. I was very generous to all my colleagues in terms of time for questioning. That was because this week we are the only game in town in the Senate. Next week, I want to remind colleagues that when we get back to our regularly allotted time, the chair will be a little bit more rigid. It will be more four to five minutes per individual because we will only have the time we have allocated to us. I want to be fair to everyone. We will also inform our guests as we continue our work next week that we would like succinct answers to succinct questions. I think we did some great work yesterday and today.

Thank you to all. We'll see you all next week.

(The committee adjourned.)

américains. Les États-Unis ont toujours tenu cette place dans notre marché. Il est très important d'avoir accès au contenu que les Canadiens recherchent.

Aujourd'hui, les services de diffusion continue mondiaux on fait leur entrée. Une bonne partie de leur programmation n'est pas disponible, et le reste est offert à un coût très élevé. À cela s'ajoute, encore une fois, la diminution du nombre de nos abonnés en raison des gens qui se font couper le câble ou de ceux qui s'en passent. En plus, les joueurs mondiaux accaparent une part du marché de la publicité.

Un paquet d'entreprises se préoccupent de leurs revenus et de leurs dépenses. Elles doivent faire des compressions. Souvent, ce sera la salle de nouvelles, ou un autre secteur au sein de l'organisation. Les radiodiffuseurs canadiens dépensent, encore aujourd'hui, 681 millions de dollars annuellement pour les nouvelles et les émissions d'informations communautaires. Ces services importants sont en danger.

La sénatrice Clement : Merci.

Le président : J'aimerais commencer par remercier les témoins. J'aimerais aussi remercier chaleureusement toutes les personnes présentes, car nous sommes allés bien au-delà du temps alloué. Je vous remercie de votre indulgence envers le comité. Les échanges ont été fructueux.

Chers collègues, les séances se sont toutes étirées au-delà du temps alloué. J'ai été généreux envers tous mes collègues en ce qui a trait au temps alloué aux questions. Nous avons étiré les séances, car notre comité sénatorial était le seul à siéger cette semaine. La semaine prochaine, je voudrais rappeler à mes collègues que nous reviendrons aux limites de temps habituelles. Le président devra donc être un peu plus strict. Ce sera davantage quatre à cinq minutes par personne, car nous aurons seulement le temps qui nous est alloué. Je veux être juste envers tout le monde. Nous dirons également à nos invités, pendant nos travaux la semaine prochaine, qu'ils devront répondre de façon succincte aux questions. Je pense que nous avons fait du bon travail hier et aujourd'hui.

Merci à vous tous. À la semaine prochaine.

(La séance est levée.)